

- Les assistés sociaux de Pointe Saint-Charles mettent sur pied un service de dépannage. (page 3)
- L'État ne devrait plus subventionner les établissements hospitaliers ou de bien-être à but lucratif. (page 3)
- Le SGCT réclame une enquête publique sur la censure au service de nouvelles de Radio-Canada. (page 3)

la météo

Généralement ensoleillé avec un maximum d'environ 50.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

S. Charles Borromée

VOL. LXI - NO 256

Montréal, mercredi 4 novembre 1970

10 CENTS

Chicoutimi, Saguenay, Bas-du-Fleuve, Rive-Nord, Québec-région, Ontario (Ottawa exclue): 15 CENTS

Six criminalistes examinent les dossiers

Des accusations seront portées sous peu

QUEBEC (Par G. L.) - Des accusations seront portées d'ici la fin de la semaine contre un certain nombre de personnes détenues en vertu de la loi sur les mesures de guerre.

M. Jérôme Choquette a ajouté que dans la majorité des cas, les accusations devraient être portées et que les comparutions auront lieu d'ici la fin de la semaine.

mesures de guerre, selon la nouvelle loi à l'étude, ou encore en vertu du code criminel. Dans cet ordre d'idées, notons que le ministre de la justice du Québec a choisi six criminalistes réputés de Montréal dont la tâche est de préparer les actes d'accusation.

procédures civiles et criminelles dans le district de Montréal. Par ailleurs, le ministre s'est dit convaincu que l'action du gouvernement a été saine et a eu des "effets très bénéfiques".

n'a toutefois pas de nouvelles concernant le sort de M. Cross, et il ne peut donc savoir s'il est vivant ou mort.

que les deux Rose, Carboneau et les deux autres personnes dont les photos ont été publiées, sont les ravisseurs de M. Laporte, et qu'au moins deux cellules distinctes ont perpétré les deux enlèvements.

Combien en reste-t-il, 70 ou 81?

Selon le Comité d'aide aux détenus de la ligue des droits de l'homme, il n'y avait plus, hier soir, dans tout le Québec, que 70 détenus en vertu de la loi sur les mesures de guerre.



Jacques Hébert et le père Jacques Tellier, o.p.

Choquette aurait démissionné si Québec avait cédé au FLQ

QUEBEC (Par G.L.) - Le ministre de la justice n'aurait pas eu d'autre choix que de démissionner si les convictions profondes qui étaient les siennes dans l'affaire Cross-Laporte n'avaient pas prévalu au conseil des ministres du Québec, et si ce dernier avait cédé au "chantage".

au cas où les choses iraient mal, au cas où la situation empirerait et qu'à un moment donné, on se retrouverait devant une mission ou un climat social très confus et incontrôlable, je pense que c'est à ce niveau-là que cela s'est produit. Mais je ne veux pas dire qu'ils ont pensé en termes d'une action immédiate pour devenir le gouvernement provisoire, ce ne sont pas les renseignements que j'ai à l'heure actuelle.



Jérôme Choquette

Trudeau à "Format 60" Céder devant le FLQ aurait été la fin de l'autorité de l'État

"A partir du moment où les gouvernements cèdent devant ces gars-là (le FLQ) sur des choses fondamentales, les gouvernements n'existent plus! Ça aurait été la fin de l'autorité de l'État..."

crise, a déclaré que ce sont les autorités de Montréal et de Québec qui ont pris l'initiative de réclamer la mise en vigueur des mesures de guerre.

pression que vous voulez, mais ça n'a rien à voir avec la position d'Ottawa". Et le premier ministre a ajouté: "Dès le dimanche, le gouvernement de Québec nous disait qu'il allait nous demander la loi des mesures de guerre, et on a retardé pendant plusieurs jours, d'accord avec eux d'ailleurs, dans l'espoir que la police finirait pas trouver les ravisseurs de M. Laporte et de M. Cross."

Tetley: le non du Québec est un précédent mondial

"Nous avons été un des premiers gouvernements du monde à dire NON aux terroristes et nous l'avons fait alors que la vie de l'un des nôtres que nous connaissions si bien était en danger", déclare M. William Tetley, ministre des institutions financières du Québec dans un article destiné au DEVOIR et au Montréal Star, article que l'on trouvera ce matin à la page quatre.

Le début de la crise, qu'un ministre du gouvernement de M. Bourassa indique aussi clairement les raisons qui ont motivé la politique des autorités.

C'est en réalité la deuxième fois qu'un ministre en exercice est enlevé. Le 27 février 1970, les forces armées rebelles du Guatemala ont enlevé le ministre des affaires étrangères, M. Alberto Fuentes Mohr. Mais celui-ci a été libéré en échange d'un guerillero guatémaltèque. Dans tous les autres cas d'enlèvement, jamais un ministre en exercice n'avait été directement en cause.

Devant un comité des Communes Mackasey défend son Livre blanc remaniant l'assurance-chômage

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral veut prolonger le droit à l'assurance-chômage de ceux qui entreprennent un cours de formation professionnelle et ne pourraient ensuite obtenir un emploi.

du chômage. Il s'agit également de créer et de réorganiser les services nécessaires pour aider les bénéficiaires à trouver de nouveau du travail le plus tôt possible et de rendre son application universelle.

indépendants. Mais M. Mackasey a répondu qu'une telle initiative susciterait des problèmes difficiles à résoudre sur le plan administratif. Il a toutefois laissé un espoir puisque son ministère étudierait la possibilité d'introduire dans le régime, à la première occasion, une certaine forme d'assurance-revenu à l'intention des travailleurs indépendants, qui existe dans certains pays dans les cas de maladie et de retraite.

Pouvoirs d'urgence Québec approuve l'idée d'une loi permanente

Gouvernement provisoire Le ministre a nié que le premier ministre ait approché son prédécesseur, Me René Paul, pour le remplacer au cas où il aurait démissionné.

Le seul gain démocrate au Sénat à 11 heures 30 hier soir était dans l'Illinois où Adlai Stevenson a battu le républicain sortant Ralph Smith. Par contre, les démocrates avaient enlevé 6 postes de gouverneur à leurs adversaires et n'en avaient perdu que deux, ce qui leur donnait alors un gain net de quatre postes.

Autre surprise, la défaite du gouverneur républicain Winthrop Rockefeller, dans l'Arkansas, frère de Nelson Rockefeller. Pratiquement sans argent le candidat démocrate Dale Bumbers a battu le milliardaire Rockefeller.

au gré du temps

Le chef de l'Etat espagnol, organisant sa succession, dresse un trône pour le prince Juan Carlos, descendant de Louis XIV.

Chevalier de l'impossible Etienne Espagne! A l'heure où les derniers souverains se demandent si demain ils ne vont pas être remplacés par un président de la République, on prépare, sans la consulter, la population espagnole, à une restauration monarchique.

Le ministre du Travail a tenu à rassurer ceux qui craignent que l'introduction d'une nouvelle assurance-chômage ne retarde celle d'un régime de re-

La majorité démocrate reste maître du Congrès américain

NEW YORK (d'après AP) - Malgré son intervention personnelle dans la campagne électorale, le président Nixon devra une fois de plus affronter une majorité démocrate au Congrès américain. A minuit hier soir, les résultats encore partiels du scrutin donnaient aux démocrates quinze sièges de sénateurs contre quatre aux républicains, tandis que neuf démocrates et cinq républicains étaient en avance: un indépendant a été élu.

Plusieurs surprises de taille marquent les résultats même partiels des élections. Les républicains enlèvent aux démocrates les postes de sénateur et de gouverneur dans le Tennessee et dans le Connecticut et surtout le siège de sénateur du Maryland occupé par Joseph Tydings, démocrate de tendance kennedyste.

Le succès républicain dans le Connecticut est sans bavures: ils enlèvent le poste de gouverneur, le siège de sénateur et un siège à la Chambre des représentants.

Un colloque du CDE

Le syndicalisme de cadres ne serait pas une solution

par André Charbonneau

Les cadres devront trouver eux-mêmes la formule qui leur permettra de corriger la situation déplorable qui est la leur au sein de l'entreprise québécoise tant privée que publique. Ce faisant, ils devront faire preuve de créativité et éviter de céder aux pressions émanant de l'extérieur.

Concrètement, selon M. Jean Brunelle qui résumait hier les débats du colloque organisé par le Centre des dirigeants d'entreprise, cela revient à dire que la solution éventuelle devra se situer quelque part entre une formule syndicale strictement revendicatrice et une formule de participation aux décisions uniquement élaborée par les patrons.

Le colloque du CDE, qui a réuni à l'hôtel Champlain quelque 230 participants, avait pour but de discuter du problème suivant: l'entreprise québécoise tant privée que publique pourra-t-elle effectuer à temps les réformes qui s'imposent pour corriger la situation où elle place ses employés de cadre, avant que la syndicalisation de ces derniers vienne fermer toutes les issues menant à d'autres types de solutions.

Cette question n'a pas reçu hier de réponses définitives. Elle a cependant permis aux participants d'approfondir la

notion de cadre, de cerner d'un peu plus près les problèmes qui se posent à ce niveau et d'examiner un certain nombre de solutions éventuelles y compris celle du syndicalisme.

Un rapport d'étape émanant du comité des relations de travail du CDE servait de document de base. Il fut commenté successivement au cours de l'après-midi par le professeur Jean-Réal Cardin de l'université de Montréal, M. Claude Dessureault, directeur général pour le Québec de la CIL, M. Ghislain Dufour, directeur général du Conseil du patronat et M. Jules Pépin, vice-président de Jean Demers Inc. Il fut ensuite livré à la discussion générale.

En matinée, M. Simon Paré, secrétaire de la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec, était venu défendre la solution syndicale tandis que M. Réal Arseneau présentait l'opinion du cadre en s'appuyant sur les observations recueillies à partir d'une table ronde. M. Roger Charrier, professeur et ancien directeur du personnel de l'Hydro-Québec, est venu pour sa part souligner que pour être accepté des cadres d'entreprise, le syndicalisme devra adopter une idéologie "terriblement différente" de celle qu'il s'est donnée jusqu'ici.

Provoquée par l'adoption, en juillet dernier, du bill 36 qui prévoit que dès janvier 1972 le syndicalisme de cadres se généralisera dans les entreprises québécoises, l'étude du CDE admet au départ que la civilisation actuelle telle qu'elle est élaborée en grande partie par l'entreprise capitaliste est très sérieusement remise en question.

Selon le rapport, "on accuse le régime: de ne s'occuper qu'à des motifs strictement matériels, de soumettre l'homme à la dépersonnalisation et à un ébranlement psychologique croissant; de laisser persister des aires substantielles de pauvreté;

de ne proposer, comme but, que la seule perspective de la société des loisirs, autre forme de consommation et de sujétion, et de n'apporter aucune réponse aux aspirations plus élevées des individus et des groupes."

Cette situation serait à la base des griefs des cadres que le CDE résume ainsi:

- écart croissant entre les revenus des cadres et ceux des autres travailleurs;
- déséquilibre entre les salaires des cadres universitaires et ceux des cadres de formation moins poussée;

- faiblesse des communications, dans certaines entreprises;
- insécurité d'emploi;
- absence de participation aux décisions et au choix des valeurs et objectifs de l'entreprise;
- rigidité des carrières;
- défaut de motivation;
- négation des responsabilités publiques de l'entreprise;
- difficulté d'adaptation, de la part des cadres canadiens-français, aux structures et aux mentalités de certaines sociétés anglophones.

Or, le CDE ne croit pas que le syndicalisme puisse corriger et la civilisation et la situation particulière faite aux cadres parce qu'il est, note-t-on, lui-même prisonnier de son attitude revendicatrice et ne parvient pas à concrétiser ses aspirations sans tomber dans la contestation globale et stérile à laquelle conduit, selon le CDE, son action politique et sociale.

C'est donc une solution de rechange que cherchent les dirigeants d'entreprises et c'est à la définir qu'ils se sont employés hier lors d'un colloque qui se poursuivra désormais au niveau des huit régionales du CDE.

suites de la première page

CHOQUETTE

"J'ai des informations qui m'indiquent que ce gouvernement provisoire, a ajouté M. Choquette, n'a jamais vu le jour, excepté peut-être dans la pensée et dans les discussions de quelques personnalités qui, se sont dit qu'elles auraient peut-être un rôle utile à jouer." Il se refuse toutefois à identifier ces "certaines personnes".

COMBIEN

Parenteau. Ils ont déclaré que le seul détenu à Hull, interné depuis le 16 octobre, a été libéré hier. A Saint-Hyacinthe, le seul détenu a également été relâché.

Toujours d'après les chiffres du Comité de la ligue, il reste 26 détenus au Centre de prévention de la rue Parthenais; 17 détenus (12 hommes et cinq femmes) dans les cellules de la Sûreté, au quatrième étage du Q.G. de la Sûreté, rue Parthenais; une seule détenue à la prison des femmes de la rue Tanguay; un détenu à Saint-Jérôme; quatre détenus à Sherbrooke (deux hommes et deux femmes); un détenu à Saint-Joseph-de-Beauce; 13 détenus à Québec et sept détenus à Rimouski.

DES ACCUSATIONS

seurs de M. Cross, mais non pour ceux de Pierre Laporte.

Qu'arriverait-il si les ravisseurs de M. Laporte se présentaient avec ceux de M. Cross à Terre des hommes pour bénéficier du sauf-conduit? M. Choquette a dit ne pas vouloir répondre à cette hypothèse pour l'instant. "Mais en attendant que les faits sont connus sur le dénommé Carbonneau, il y a de fortes indications sur le fait qu'il est associé avec l'enlèvement et le meurtre de M. Laporte. Par conséquent, je ne vois pas qu'il puisse bénéficier du sauf-conduit."

M. Choquette a admis que les offres de récompenses sont un aveu de "l'insuccès actuel" des forces policières. "C'est évident que si on savait exactement qui sont tous les responsables, si on les avait arrêtés et qu'on sache où ils sont, il n'y aurait pas de problème."

Le ministre ajoute toutefois qu'il ne faut pas s'attendre à des "miracles" et que, "en général, la police a fait le maximum dans les circonstances".

Quant à l'armée, elle devra rester aussi longtemps que ce sera nécessaire, a indiqué M. Choquette qui ne veut présumer d'aucune date de départ des militaires. Il conteste vigoureusement, par contre, le fait que, selon certaines indications en provenance d'Ottawa, le Québec soit obligé de défrayer le coût de l'armée. En octobre 1969, le Québec avait dû assumer les frais de séjour de l'armée à Montréal. Mais cette fois, le contexte est différent: il s'agit d'une "action révolutionnaire". Et selon M. Choquette, il ne serait pas conforme à la situation, ni conforme aux devoirs de l'Etat fédéral, dans un système fédéral, d'imposer le coût de l'armée au seul gouvernement du Québec.

D'accord avec les mesures de guerre - le gouvernement du Québec a pris ses responsabilités, dit-il - M. Choquette n'en estime pas moins que la menace continue de planer et qu'il faut s'habituer à vivre avec cela. "Je crois qu'on a touché une petite partie des sympathisants, des personnes directement impliquées" avec le FLQ. Il y a d'autres personnes "directement impliquées" avec le FLQ. Il y a d'autres personnes qui pèchent en effets troubles dit-il, et sont prêtes à profiter du désordre.

"Je ne dirai pas que nous avons gagné cette guerre (contre le FLQ), poursuit M. Choquette, je dirai que nous avons arrêté le mouvement révolutionnaire qui avait été amorcé par le FLQ. Je dirai que nous avons pris des mesures qui ont

eu des conséquences très heureuses sur la sécurité des citoyens et je dirai en plus, que l'arrestation et la détention d'un certain nombre de personnes nous ont permis d'obtenir beaucoup de renseignements utiles quant à des poursuites éventuelles à être formulées devant les tribunaux."

Autopsie

Tout en admettant que le rapport de l'autopsie de M. Laporte qui a été publié il y a quinze jours était sommaire, M. Choquette a dit que le rapport complet ou détaillé n'infirme en rien celui qui a été rendu public. Ce rapport complet sera publié "en temps et lieu", il en a donné l'assurance.

"Je ne pense pas, dit-il, que sur le plan de l'extérieur de la personne de M. Laporte (des sévices qui auraient pu lui être infligés) on ait d'autres éclaircissements que ceux qui ont été révélés" dans le rapport sommaire. Il n'y aura pas de contradiction. Ce seront les mêmes faits.

Enquête

Quant à la demande d'enquête publique formulée par le Parti québécois, M. Choquette n'en voit aucunement l'utilité. "Dans le cas de la commission Warren sur l'assassinat du président Kennedy, dit-il, cette enquête a fait naître plus de conjectures et de doutes sur ses conclusions qu'elle n'a eu d'effets avantageux sur le plan de l'opinion publique. Alors, moi, je ne vois pas d'avantages du tout à cette forme d'enquête à l'heure actuelle."

MACKASEY

venu garanti annuel.

"Rien dans les propositions que nous avons présentées n'est contraire à l'introduction éventuelle de ce régime, a expliqué M. Mackasey, qui voit, au contraire, un moyen par lequel les travailleurs, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas entièrement démunis, pourraient bénéficier d'un revenu annuel garanti.

Le ministre a ajouté que cela pourrait se faire si les assurances privées complétaient et étendaient le régime au public.

QUÉBEC APPROUVE

société moderne, il faut s'attendre à toutes sortes de ruptures de l'ordre. Rappelant que dans certaines situations d'urgence, l'autorité publique est obligée d'intervenir rapidement et efficacement pour faire respecter l'ordre et la liberté des citoyens, c'est, selon lui, le principal avantage qu'offrirait une loi permanente à la disposition des provinces.

Quant à la mécanique de la mise en vigueur de pouvoirs d'urgence Me Choquette invite le gouvernement fédéral à y réfléchir sérieusement et croit que la demande doit émaner du gouvernement de la province qui conclut à la nécessité d'instaurer des pouvoirs d'urgence. Le code criminel étant de responsabilité fédérale et l'administration de la justice de juridiction provinciale. Me Choquette reconnaît toutefois, que même dans le cadre d'une loi permanente, il faudra agencer le concours des deux niveaux de gouvernements.

Dans l'ensemble, a dit le ministre, le gouvernement du Québec est satisfait du projet de loi présenté lundi à la Chambre des communes par M. Turner. Me Choquette a exprimé l'avis que les amendements apportés constituent une nette amélioration par rapport au texte précédent et s'est réjoui du fait que l'administration de la loi des pouvoirs d'urgence incombera au procureur général du Québec.

Me Choquette a néanmoins convenu que des citoyens continueront, dans l'application du nouveau projet de loi, à souffrir de la restriction de droits

Dans Chambly

L'UN pourrait ne pas s'opposer à l'élection de Jean Cournoyer

QUEBEC (PC) - L'Union nationale n'a pas encore décidé de présenter un candidat à la prochaine élection complémentaire de Chambly, a déclaré hier le chef de l'UN, M. Jean-Jacques Bertrand.

reconnus dans la charte des droits de l'homme. "Mais c'est normal dans les circonstances, a-t-il ajouté, si l'on veut que la loi soit réellement efficace."

Au cours de sa conférence de presse, le ministre de la justice a été appelé à expliquer longuement une disposition du projet de loi Turner, qui revêt, selon son propre aveu, un caractère de rétroactivité.

En effet, la lecture des règlements et de l'article du projet de loi fait surgir une présomption contre celui qui a appartenu et agi pour le FLQ antérieurement à l'adoption de la loi. A même les moyens de preuves qu'il a à sa disposition - témoins, témoignages - l'accusé doit éliminer cette présomption. C'est le fardeau de la preuve.

Le texte intégral de l'article 8 dit: "Dans toute poursuite pour une infraction prévue par la présente loi, la preuve qu'une personne a, avant ou après l'entrée en vigueur de la présente loi: 1) pris part ou été présent à un certain nombre de réunions de l'association illégale ou d'une cellule, d'un comité ou de membres de cette association, 2) a parlé publiquement en faveur de l'association illégale; 3) a communiqué des déclarations pour l'association illégale ou à titre de représentant réel ou déclaré de l'association illégale, constitue, à défaut de preuve contraire, la preuve qu'elle est membre de l'association illégale."

TRUDEAU

M. Trudeau si les pouvoirs que détiennent les gouvernements en vertu de la loi actuellement en vigueur et de la loi actuellement à l'étude ne sont pas tels qu'ils pourraient conduire à discréditer des opinions politiques légitimes dans un contexte comme le nôtre.

"J'espère que non, a répondu M. Trudeau. Si les séparatistes eux-mêmes cherchent à s'identifier avec les techniques du FLQ, bien sûr, c'est ça qui va arriver (l'hypothèse évoquée par M. Martin). Mais, sauf erreur, il y a beaucoup de séparatistes démocratiques qui ont essayé d'empêcher cette identification. Et c'est tant mieux. C'est à ceux qui croient au séparatisme de ne pas donner raison au FLQ. Malheureusement, il y a eu des chefs séparatistes, et bien d'autres, qui ont appuyés les objectifs du FLQ. Ils l'ont fait publiquement..."

"Comme qui?" demande l'interlocuteur.

M. Trudeau "Vous les connaissez, les chefs syndicaux, M. Ryan, M. Laberge, etc. Ils ont appuyé au moins ce but du FLQ, que l'Etat devait céder devant la (demande de) libération des prisonniers..."

M. Martin: "Et cela en fait des complots... non?"

M. Trudeau: "Pas du tout. Mais ils ont quand même dit: ces gars-là ont fait quelque chose, nous allons être obligés de céder devant eux! Peut-être qu'eux-mêmes se sont identifiés dans l'esprit de la population à, non pas l'usage de la violence, mais ils se sont identifiés aux demandes de ceux qui usaient de violence..."

M. Martin: "Mais est-ce qu'on n'a pas le droit, M. Trudeau, dans la crise actuelle, d'opter pour une autre position que celle du gouvernement?"

M. Trudeau: "Parfaitement. Mais vous me demandez s'il n'y a pas un danger que les séparatistes s'identifient avec les terroristes. Je dis que s'il y a un danger, ça ne relève pas de moi; ça relève de leur conduite à eux, et je vous dis qu'il y a d'autres gens que les séparatistes, des gens même qui sont fédéralistes, je crois, qui ont dit: il faut que l'Etat cède devant le terrorisme. Et il y avait deux hommes enlevés, dont l'un allait être assassiné. Le FLQ demandait que l'E-

tat cède devant leurs demandes, leur chantage: un demi-million en briques d'or (parce qu'ils voulaient de l'argent, ces gars-là); ils voulaient également qu'on libère les 23 prisonniers, dont plusieurs étaient en prison pour meurtre, pour vol. C'est ce que j'appelais tout à l'heure des "mou", des gens qui, devant cette crise, ont dit: il faut quand même céder devant ces gars-là, parce qu'il y a de vrais raisons sociales... Je trouve qu'ils se sont trompés."

N'aurait-il pas été possible de céder cette fois, quitte à prendre pour la suite toutes les précautions nécessaires?"

Si le gouvernement avait cédé à ces demandes, a dit M. Trudeau, les terroristes auraient pu ensuite enlever n'importe qui. "Quand on lâche une fois devant le terrorisme; quand, une fois, on leur dit: bon, nous allons accéder à vos demandes, il n'y a plus de raison de s'arrêter ensuite."

Au sujet des rumeurs de "complot" en vue de constituer un gouvernement parallèle, M. Trudeau a répété ce qu'il a déjà dit aux Communes et à l'extérieur de la Chambre. "Ce n'est pas le fédéral, a-t-il dit, qui a parlé de complot! Ce sont les journalistes."

Ne fallait-il pas, en raison de la crise, retarder les élections municipales de Montréal?"

"Personne n'a démontré que les gens, dans les boîtes de scrutin, à Montréal, le dimanche en question, n'ont pas voté librement. Bien sûr qu'ils avaient en tête tout le contexte des événements des quinze jours avant. Mais ce sont les terroristes et le FLQ assasin qui avaient créé cette atmosphère-là."

Par ailleurs, M. Trudeau s'est élevé contre l'emploi du mot "répression" pour qualifier la mise en vigueur des mesures de guerre.

ÉLECTIONS

teur James Buckley au poste de sénateur de l'Etat de New York menait devant ses adversaires démocrate et républicain.

George Wallace, candidat d'un tiers

parti aux élections présidentielles de 1968, a été élu gouverneur démocrate de l'Alabama, triomphant facilement de cinq opposants peu connus. M. Wallace a été gouverneur du même Etat de 1963 à 1966.

L'ancien vice-président Hubert Humphrey, candidat démocrate aux élections présidentielles de 1968, a été élu sénateur du Minnesota, avec 55 pour cent des voix. Humphrey était déjà sénateur du Minnesota avant d'être choisi comme vice-président par Lyndon Johnson en 1964. Il occupera le siège laissé vacant par le sénateur Eugene McCarthy qu'il avait battu au congrès du parti démocrate et, qui ne se représentait pas hier.

Le sénateur Edward Kennedy était considéré élu dans le Maine avec 67 pour cent des voix sur la base de résultats partiels par les ordinateurs de la chaîne de télévision NBC. Il avait emporté 74,3 pour cent des voix lors de sa première élection en 1964.

Le sénateur Edmund Muskie était aussi considéré élu dans le Maine avec 65 pour cent des voix contre 66 pour cent à la précédente élection.

Kennedy et Muskie sont des candidats démocrates possibles pour les élections présidentielles de 1972.

Le gouverneur républicain Ronald Reagan a été facilement réélu en Californie. Sur la base des premiers résultats parvenus de cet Etat les ordinateurs donnent à l'ancien acteur de cinéma devenu une des plus fortes personnalités du conservatisme républicain une majorité de 55 pour cent sur son adversaire démocrate Jess Unruh.

Le républicain Nelson A. Rockefeller a créé un précédent en se faisant réélire pour un quatrième mandat comme gouverneur de l'Etat de New York. A la fin de la soirée, son avance était telle qu'on prévoyait une majorité d'environ 500,000 voix sur son adversaire démocrate Arthur Goldberg, ancien ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU.

\$1.5 million pour 120 logements à coût modique

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral financera, au moyen d'un prêt de \$1.5 million, la construction de 120 logements à coût modique à Ville Vanier, en banlieue de Québec, a-t-on appris hier à Ottawa.

Le prêt consenti à la Corporation Arco-Dorval et Fortin, servira à la construction de maisons en bande, de duplex, jumelés et de maisons jumelées que les familles à faible revenu pourront détenir en copropriété.

Le gouvernement estime, selon un communiqué, que les familles gagnant de \$5,695 à \$6,110 par an se rendront propriétaires de ces logements, moyennant un versement initial de \$675 à \$725.

Le Nouvelliste fête ses 50 ans

TROIS-RIVIERES (PC) - Le Nouvelliste de Trois-Rivières a fêté en fin de semaine le 50ème anniversaire de sa fondation.

C'est en effet le 30 octobre 1920 que le quotidien trifluvien paraissait pour la première fois. A l'époque, il présentait ses nouvelles sur sept colonnes, sans photos.

Dans un cahier spécial de 68 pages publié à l'occasion de cet anniversaire, Le Nouvelliste a retracé les principales étapes de son évolution.

Au cours des derniers mois, a-t-on signalé, le journal a modifié sa présentation en mettant davantage l'accent sur les nouvelles régionales, afin de s'identifier réellement comme le "quotidien du coeur du Québec".

Si vous êtes du genre pantouflard



voyagez par le **CN** c'est un rêve!

On ne dort vraiment bien que chez soi. A condition d'y être, bien sûr! Et quant à voyager, faites-le donc dans les bras de Morphée... à bord du CN. Une chambrette privée, un lit moelleux, de bons draps frais, vos souliers cirés pendant la nuit. C'est comme à l'hôtel. Et même mieux, car sur certains trains, on vous réveille avec un bon café!

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES ET LES TARIFS, AINSI QUE POUR TOUTES RÉSERVATIONS, CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU UN BUREAU DES VENTES VOYAGEURS DU CN.

| | | |
|--|--|---|
| <p>Montréal-Toronto Rendez-vous dans votre lit, à bord du Cavalier, tous les soirs, à 23h 55.</p> | <p>Montréal-Vancouver Une véritable "cure de repos" par le Super Continental.</p> | <p>Montréal-Maritimes Même les adultes dormiront comme des bébés, à bord de l'Océan et du Scotian!</p> |
|--|--|---|

Au Bucheron filiale de l'atelier des Artisans du meuble

9945 COBOURG MONTREAL NORD
TOUS LES AMEUBLEMENTS DE STYLE
HAUTE EPOQUE RENAISSANCE
LOUIS XIII, XIV, XV, XVI
RUSTIQUE CANADIEN

323-6240

"Le meuble artisanal de style ancien avec le confort moderne"

Possibilité de poursuite par la Ville?

Des assistés sociaux organisent un service d'urgence

par Pierre Richard

Un service de dépannage pour venir en aide à quelque 2.500 familles d'assistés sociaux privés de nourriture et d'argent pour quelques jours, a été organisé, en fin de semaine dernière, par deux mouvements regroupant des assistés sociaux de Pointe-Saint-Charles.

Ce besoin d'un dépannage massif et urgent revient régulièrement 3 ou 4 fois par année; il vient du fait que les chèques d'assistance sociale sont distribués au début de chaque mois tandis que la plupart des familles font leur provision en nourriture sur une base hebdomadaire en prenant surtout comme "jour de marché", le vendredi. Chaque fois qu'il y a 5 fins de semaine dans un mois, ces

familles se retrouvent souvent dans l'obligation de jeûner en attendant le chèque d'assistance qui n'arrive que la semaine suivante. C'est ce qui s'est produit en fin de semaine dernière.

D'autre part, M. Jean Séguin, directeur du Service du bien-être de la Ville de Montréal, a déclaré hier au Devoir que son service étudiait la possibilité d'intenter une action judiciaire contre les deux organismes, l'Organisation des Droits sociaux de Pointe-Saint-Charles et le Point's Equal Rights Movement, pour avoir organisé une quête publique sans avoir de permis. Ceci contrevient au règlement municipal 1447 et les permis pour organiser une quête publique

sont octroyés par le Service du bien-être. Mme Plamondon, présidente de l'ODS, nous a expliqué que son groupe ne connaissait pas l'existence de ce règlement et qu'il avait dû agir rapidement pour répondre à une situation d'urgence.

A l'initiative de l'Organisation des droits sociaux de Pointe-Saint-Charles et du Point's Equal Rights Movement, des assistés sociaux de Pointe-Saint-Charles se sont présentés vendredi soir au Centre communautaire de Pointe-Saint-Charles et au Service du bien-être de la Ville de Montréal pour obtenir une aide immédiate. Leur demande a été refusée; dans le cas du Centre commu-

nautaire, parce qu'il n'est pas équipé pour y répondre, et dans le cas du Service de la Ville, parce qu'il n'est habilité selon la loi à accorder un dépannage pour nourriture (ce dernier item doit être couvert par le chèque mensuel).

Devant ce double refus, les deux mouvements populaires ont organisé un service d'urgence qui a fait appel, par l'entremise des postes radiophoniques, à la générosité de divers groupes et individus et qui a répondu à des centaines de demandes d'aide venant du sud-ouest de Montréal, de Verdun, de quartiers de l'est et du centre de Montréal et de citoyens de la Rive-Sud. Dans un communiqué conjoint, les deux organismes dé-

noncent le système actuel qui est humiliant pour des personnes obligées ainsi à recourir à la mendicité; "parce qu'on les prive de leurs droits, des gens doivent quêter leur subsistance".

Le directeur du Service du bien-être social de la Ville de Montréal a expliqué que ce problème se pose régulièrement mais que son service ne peut accorder de secours immédiat que pour les cas non couverts par l'aide régulière comme le feu, un surcroît de médicaments, etc. Il a par ailleurs ajouté que son service étudie la possibilité de verser les chèques d'assistance sociale en deux tranches par mois, ce qui, selon lui, aiderait les assistés à mieux planifier leur bud-

get.

Pour leur part, les deux mouvements qui ont organisé ce service de dépannage soutiennent que le système actuel est inadéquat à cause des taux d'assistance qui sont insuffisants, à cause des chèques souvent versés en retard, à cause d'un service de dépannage incapable de faire face aux urgences. Selon eux, le système actuel risque même d'acculer certains à la fraude, au mensonge et à la dénonciation pour se procurer le strict minimum. Ils soulignent que "la situation actuelle qui oblige des gens à mendier pour survivre, est une honte pour la société québécoise."

Suite à la page 6

Construction: le régime de sécurité pourrait être retardé

QUEBEC (par Gilles Lesage) - La commission parlementaire du travail terminera vendredi l'audition des mémoires relatifs au litige dans l'industrie de la construction, après quoi le gouvernement aura un délai d'un mois pour promulguer le décret qui régira cette industrie jusqu'en 1973. La FTQ sera la dernière à se faire entendre.

C'est également vendredi que l'on saura si le régime de sécurité d'emploi qui devait entrer en vigueur mardi prochain sera effectif à la date prévue.

A la reprise de travaux de la commission, hier, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a fait part de son inquiétude à cet égard.

Au lendemain de sa nomination au poste de ministre du travail, vendredi dernier, M. Jean Cournoyer avait laissé entrevoir la possibilité que le régime de sécurité d'emploi - lequel fait suite à la sentence du juge Bolduc - puisse entrer en vigueur le 10 novembre. Le ministre a dit hier, en réponse à M. Pepin, que des "raisons techniques" pourraient seules retarder cette mesure. Il semble y en avoir, a-t-il ajouté, et il fera connaître sa réponse définitive à ce sujet vendredi.

Bien que le nouveau ministre ne soit



La perplexité se lit sur les visages. Le premier ministre Bourassa et M. Jean Cournoyer, nouveau ministre du travail et de la main-d'oeuvre, participaient hier aux débats de la commission parlementaire du travail. Le régime de sécurité d'emploi sera-t-il mis en vigueur le 10 novembre? M. Cournoyer répondra à la question vendredi. (Téléphoto CP)

Le SGCT réclame une enquête sur le service de nouvelles de Radio-Canada

Le syndicat des journalistes de Radio-Canada réclame une enquête publique sur le service des nouvelles afin de faire la lumière sur les politiques d'information de la société d'Etat.

Le syndicat général du cinéma et de la télévision (SGCT-CSN) appuie sa demande en particulier sur les cas de "censure" qu'il a relevés au cours de la crise des enlèvements et dont une des conséquences, selon lui, a été la suspension du journaliste Michel Bourdon, secrétaire du syndicat.

Cependant, le président du SGCT, M. Denis Vincent, a précisé hier, au cours d'une conférence de presse, que "l'anarchie" existe depuis longtemps en matière d'information à Radio-Canada et que la crise n'a servi qu'à faire crever "l'abcès".

De façon générale, le syndicat se plaint de l'incohérence des politiques d'information de Radio-Canada, incohérence qui est encore apparue plus nettement depuis le début de l'affaire Cross-Laporte, ont souligné MM. Bourdon et Vincent.

Ceux-ci ont rendu publique la lettre adressée au secrétaire du SGCT par le directeur du service des nouvelles,

M. Pierre Charbonneau, et dans laquelle ce dernier donne les raisons de la suspension qui a pris effet hier de M. Bourdon.

M. Charbonneau reproche à M. Bourdon, qui est aussi l'un des vice-président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, d'avoir créé "un climat d'insubordination et de désordre dans les salles de nouvelles" en tenant devant ses superviseurs et ses collègues des propos "malicieusement et gratuits" sur

la direction du service des nouvelles et sur la direction des réseaux français.

M. Bourdon, écrit encore le directeur des nouvelles, a profité de son statut d'employé de Radio-Canada pour utiliser de façon "abusives et trompeuses" des informations "confidentielles et privilégiées".

En outre, M. Charbonneau accuse M. Bourdon d'avoir condamné "abusivement et fallacieusement" les principes

Protéger sa maison est une économie

LES GOUTTIÈRES HO-DO
sans joint
installée exclusivement par

PRIMEAU MÉTAL
sont la meilleure protection.
Émaillé, galvanisé, cuivre.

Estimation gratuite

Montréal et Banlieue 322-4160
Québec et Banlieue 872-9244

Hull et Banlieue 776-2549
Ottawa et Banlieue 822-2549
Cornwall et Banlieue 933-2549

■ aujourd'hui

A 07h30, à l'hôtel Windsor, séminaire de l'Ad & Sales Executive Club sur la commercialisation.

A 10h30, au 3ème étage de la Maison du commerce, salle 28, quatre jeunes Canadiens français, de retour d'un voyage de deux ans autour du monde, tiendront une conférence de presse sous les auspices de la Chambre de commerce du district de Montréal.

A 12h00, au Cercle Universitaire, Cité du Havre, assemblée annuelle de la T.E.-S.Q. dont le thème sera: "Où va le Québec?"

A 12h15, au Samba, déjeuner du Club Kiwanis Maisonneuve. Me André Laurence prononcera une causerie sur le sujet suivant: "L'avenir de la profession d'avocat, s'il y en a un".

A 12h29, au Club Saint-Denis, déjeuner du Club Kiwanis-Outremont. M. Roger Stanton, responsable des rentes sociales du Québec, sera le conférencier.

A 12h30, au salon or du Ritz-Carlton, déjeuner du Club Saint-Laurent Kiwanis, M. Jean de Brabant, président du conseil d'administration des Automobiles Manic Ltée, prononcera une causerie intitulée: "Un rêve qui s'est réalisé".

De 14h30 à 17h00 et de 18h30 à 21h30, au poste de police de Côte Saint-Luc, clinique de donneurs de sang commanditée par la Fraternité des policiers de Côte Saint-Luc. Objectif: 300 chopines.

A 16h30, au Ritz-Carlton, assemblée générale de l'Alliance française de Montréal, suivie de l'élection de l'exécutif et du conseil pour l'exercice 70-71.

A 14h00, à l'université McGill, colloque sur "La physique des étoiles neutroniques". - A 16h30, à la salle G-715 de l'Université de Montréal, séminaire sur les "New vistas in mass spectrometry: ion kinetic energy spectra" par le professeur Gilbert J. Mains, du département de chimie de l'Université de Detroit.

De 10h00 à 17h00, à l'auditorium de la Banque Royale, Place Ville-Marie, le comité central du Victorian Order of Nurses tient sa 17ème vente annuelle de tableaux.

A 17h00, le maire et les conseillers de Westmount inaugureront une exposition de chrysanthèmes dans les serres du Westmount Park.

A 20h30, dans les serres d'exposition du Jardin botanique, 1101 est, rue Sherbrooke, ouverture de la 31ème exposition d'automne "Jardin de la Thaïlande".

Le cours d'initiation à l'astronomie dispensé au planétarium Dow portera ce soir sur le "Le système solaire" et sera donné par M. Auray Blain.

Hospitalisation et bien-être

Québec ne doit plus subventionner les établissements à but lucratif

QUEBEC (Le Devoir) - Le régime des subventions directes ou indirectes de l'Etat aux établissements hospitaliers et de bien-être à but lucratif doit prendre fin dans les meilleurs délais.

C'est ce que recommande la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social dans une autre tranche de son rapport (cinquième partie, volume VII, tome 2) rendue publique hier par le ministre de la santé, M. Claude Castonguay, et qui porte sur les établissements à but lucratif.

L'entreprise commerciale n'a pas sa place pour faire fonctionner des établissements hospitaliers ou de bien-être grâce à des subventions de l'Etat, dit le rapport.

Si, par contre, des personnes veulent acheter d'entrepreneurs privés des services de toutes sortes et en payer le coût, l'Etat ne devrait pas s'y opposer. Toutefois, ces entrepreneurs devraient, avant de réaliser leurs projets, obtenir un permis du ministre concerné. En pratique, estime la commission, de tels projets seraient réalisables uniquement dans le domaine de l'hébergement des personnes âgées.

Les deux autres recommandations du rapport se lisent comme suit:

- que soit promulguée une loi sur les établissements de bien-être;
- que soit édicté un règlement général sur l'organisation et la gestion des diverses catégories d'établissements de bien-être.

"Tout en reconnaissant les services qu'il a rendus et qu'il rend encore, dit la commission, force nous est de constater que le secteur à but lucratif procède d'une motivation et poursuit des objectifs qui ne sont pas compatibles avec les principes fondamentaux sur lesquels doit s'élever le régime que nous avons proposé pour la santé et les services sociaux."

La commission estime que l'élimination graduelle du secteur à but lucratif ne présente pas de difficulté insurmontable. Le transfert des responsabilités au secteur public n'exercerait sur celui-ci qu'une pression à peine perceptible, d'autant plus que certains établissements à but lucratif, satisfaisant aux normes établies, pourraient se transformer en établissements publics.

La commission recommande au gouvernement de réengager dans le secteur public le personnel d'exécution actuellement à l'emploi du secteur privé.

D'autre part, elle évalue à quelque 20 millions les dépenses d'immobilisations qui découleront de la mise en application de sa proposition dans le secteur hospitalier. Dans le domaine du bien-être, elle croit que le coût du logement par pensionnaire deviendra, dans bien des cas, sensiblement inférieur à celui qui est payé aux établissements à but lucratif.

Le régime proposé par la commission dans un précédent rapport se fonde sur une conception globale de la distribution des soins et de la fourniture des services, et sur l'intégration des fonctions de prévention, d'éducation, de traitement et de réadaptation; l'entreprise à but lucratif, par contre, note le rapport, a pour grand ressort le profit et cela peut donner lieu à toutes sortes d'abus, surtout si la clientèle est formée de personnes malades, affaiblies, sans défense ou de moyens très modestes.

et son impuissance, quand celles-ci existent, à en contrôler l'application.

Le Collège des médecins et chirurgiens a souligné à la commission que c'est au niveau des examens diagnostiques, des épreuves de laboratoire, des installations et du personnel que l'on est tenté, dans ce secteur, de pratiquer des économies.

Quand, par surcroît, des membres du personnel médical ont des intérêts financiers dans l'entreprise, le risque est grand qu'ils se retrouvent dans un conflit d'intérêts, ajoute-t-on.

La commission, dans son rapport, relève également le cas des établissements pour enfants ou pour personnes âgées où les dépenses liées à l'hébergement sont difficilement compressibles.

Par contre, les économies réalisées à d'autres postes, tels que les loisirs, la surveillance, la pharmacie, l'éducation, de même que certaines pratiques abusives destinées à alléger le fardeau de la surveillance, peuvent réduire les pensionnaires à une vie strictement végétative, sinon à l'abrutissement le plus

La commission, dans son rapport, relève également le cas des établissements pour enfants ou pour personnes âgées où les dépenses liées à l'hébergement sont difficilement compressibles.

Par contre, les économies réalisées à d'autres postes, tels que les loisirs, la surveillance, la pharmacie, l'éducation, de même que certaines pratiques abusives destinées à alléger le fardeau de la surveillance, peuvent réduire les pensionnaires à une vie strictement végétative, sinon à l'abrutissement le plus

Suite à la page 6

La "bonne aventure"

Manolesco cité à procès

M. Jon Morvey alias John Manolesco astrologue établi au Canada depuis 1962, a été cité à procès hier par le juge Roger Pigeon de la cour municipale, en vertu de l'article 308 (paragraphe b) du code pénal.

La date du procès a été fixée au 15 décembre, et l'accusé a obtenu un cautionnement de \$300 de sorte qu'il pourra continuer de dispenser ses conseils quotidiens sur les ondes de CKAC et de CFCF.

Aux termes du paragraphe (b) de l'article 308, "est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité quiconque, frauduleusement entreprenant, moyennant contrepartie, de dire la bonne aventure."

C'est à la suite d'une visite au bureau de John Manolesco Ltd que les policiers de l'escouade des fraudes commerciales ont porté les accusations que l'on sait.

Le procureur de la Couronne, Me Raymond Faucher, a insisté auprès du juge pour que le cautionnement soit élevé, alléguant que l'accusé "voyageait" beaucoup. Me Faucher a appris à la cour que Manolesco était passé par la Belgique et l'Inde après avoir quitté sa Roumanie natale, qu'il avait été condamné "in absentia" en Belgique pour banqueroute et qu'il était en instance de divorce. On se rappelle d'autre part que le "docteur" Manolesco a fait l'objet d'une bouillonnante polémique ces temps derniers par certaines personnes qui contestent la valeur de ses conseils, notamment le P. Louis-Marcel Desmarais.

A la station CKAC, un porte-parole de la direction a déclaré au Devoir que jamais la cote d'écoute de l'émission du "devin" n'avait été établie depuis les débuts de cette émission, il y a six mois.

VENTE

PEUGEOT

70 PEUGEOT 204 super luxe, balance de garantie \$1695

69 PEUGEOT 404 sedan, transmission manuelle \$1495

69 PEUGEOT 204 super luxe, pneus Michelin \$1195

68 PEUGEOT 404 st-wagon, automatique \$1295

68 PEUGEOT 404 toit ouvrant, moteur injection \$1195

67 PEUGEOT 404 moteur injection, très propre \$995

65 PEUGEOT 404 sedan, boîte au plancher \$595

65 PEUGEOT 404 st-wagon, bonne condition \$595

69 ÉPIC SL. 2 portes, bas millage \$995

67 RENAULT R4 \$595

roger

automobiles ltée

4269 ouest, Ste-Catherine 932-2925

VIENT DE PARAÎTRE... AUX PRESSES UNIVERSITAIRES DE MONTRÉAL

LE BRUIT

4e pollution du monde moderne

directeur de la publication: Pierre Demers; président du CEPQ: Clermont Pepin

• Dans son premier cahier, le Centre d'Études prospectives du Québec présente le travail de 28 auteurs et participants. C'est le premier ouvrage du genre sur le bruit, ouvrage de synthèse concernant le point de vue de l'architecte, de l'urbaniste, du musicien, du physicien, de l'aviateur, de l'informaticien, de l'hygiéniste urbain et industriel, etc., sur le sujet passionnant et à l'ordre du jour autant pour le Québec que pour les autres pays. Cet ouvrage sonde l'océan du bruit qui nous assaille constamment, qui menace notre santé physique et psychique. L'existence même de nos métropoles, et qui, sous certaines formes, est essentiel à notre bien-être. Sujet primordial pour l'avenir.

En vente partout à \$3.50 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

L'avenir de l'Union nationale

La réunion que tiennent à Québec cette semaine les parlementaires et anciens candidats de l'Union nationale a pour objet de discuter de l'avenir du parti. Le vote du 29 avril a démontré que ce parti a perdu, dans la répartition des voix, plus de la moitié des appuis qu'il avait obtenus en 1962 et en 1966.

Il ne s'agit pas uniquement ni surtout de la perte du pouvoir ou de la répartition des sièges à l'Assemblée nationale. Aux élections de juin 1966, l'Union nationale avait pris le pouvoir en obtenant 41 pour cent des votes tandis que les libéraux avaient reçu 47 pour cent des suffrages, soit environ 150.000 votes de plus. C'est principalement la carte électorale et la représentation excessive accordée aux comtés ruraux qui expliquaient ce résultat.

Or, cette année, avec la même carte électorale et la répartition des votes entre quatre partis, les libéraux ont conservé à peu près la même part du scrutin, soit 45 pour cent, tandis que l'Union nationale se classait en troisième place avec 20 pour cent des votes, après le Parti québécois qui en obtenait 23 pour cent.

Le problème majeur de l'Union nationale, c'est de découvrir l'explication et les causes de cette défaite, et de retrouver, si c'est possible, les appuis dont ce parti disposait; en 1962, alors que le gouvernement Lesage avait remporté une victoire facile basée sur son programme de nationalisation de l'électricité, l'Union nationale avait conservé 42 pour cent des votes, soit plus du double de sa part du scrutin du 29 avril dernier.

Lorsque l'Union nationale a été fondée en 1935, le nouveau parti qui s'attaquait au régime Taschereau et qui devait le vaincre l'année suivante, réunissait le parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale, groupe réformiste qui s'était séparé du parti libéral provincial.

Même si cette union fut assez éphémère, parce que Maurice Duplessis élimina les chefs de l'ALN, l'Union nationale a conservé pendant trois décennies des appuis qui ont permis le long régime Duplessis, et qui expliquent dans une bonne mesure le vote de 1966 qui porta Daniel Johnson au pouvoir.

Durant toute cette période, l'Union nationale a conservé des racines dans la population, surtout dans les milieux ruraux, et a aussi incarné un sentiment nationaliste en défendant les droits provinciaux contre l'offensive centralisatrice fédérale des années d'après-guerre. La défaite de l'Union nationale en 1966 s'expliquait non seulement par les abus du régime Duplessis mais aussi par le fait que les libéraux provinciaux avaient cessé de se moquer de l'autonomie provinciale et acceptaient de s'en faire les défenseurs.

Les gains du parti libéral dans les villes ont été neutralisés en partie par la carte électorale, et cela a permis la victoire de Daniel Johnson. Mais l'équilibre qui existait encore en 1966 a été bouleversé depuis par l'évolution des partis et notamment de l'Union nationale. Le parti libéral qui s'était fait le défenseur des droits provinciaux s'est montré plus mou envers Ottawa depuis l'avènement de M. Trudeau. D'autre part, l'Union nationale, sous M. Bertrand, a manqué de cohésion et de discipline devant le problème majeur que représente pour le Québec la réforme du fédéralisme canadien.

Durant la campagne électorale du printemps dernier, le programme officiel de l'Union nationale reprenait les objectifs de 1966 dans le domaine constitutionnel, mais les attitudes et les discours de certains ministres reflétaient des divisions profondes à ce sujet. Au moment du vote, l'Union nationale avait une position dangereusement flottante entre le fédéralisme des libéraux et des créditistes et l'indépendance-association du Parti québécois.

Cette indécision et d'autres faiblesses de l'Union nationale lui ont fait perdre subitement à peu près la moitié de sa clientèle traditionnelle. Les créditistes ont pu bénéficier de cette situation dans les régions où ils avaient déjà établi des bases solides lors de leurs campagnes fédérales. Le Parti québécois, avec 23 pour cent du vote, a remporté environ 80.000 voix de plus que l'Union nationale.

Avec dix-sept députés à l'Assemblée nationale, l'Union nationale est encore l'oppo-

sition officielle. Mais si ce parti ne prend pas des moyens énergiques pour reconquérir ses partisans, il risque de disparaître ou de se retrouver au dernier rang lors du prochain scrutin.

Comme M. Bertrand a annoncé son intention de quitter la direction du parti, la démarche la plus urgente aux yeux de plusieurs éléments du groupe c'est de trouver un nouveau chef. Cependant, le choix d'un chef suppose ou implique un accord sur le programme et les objectifs du parti, notamment quant aux relations du Québec avec Ottawa.

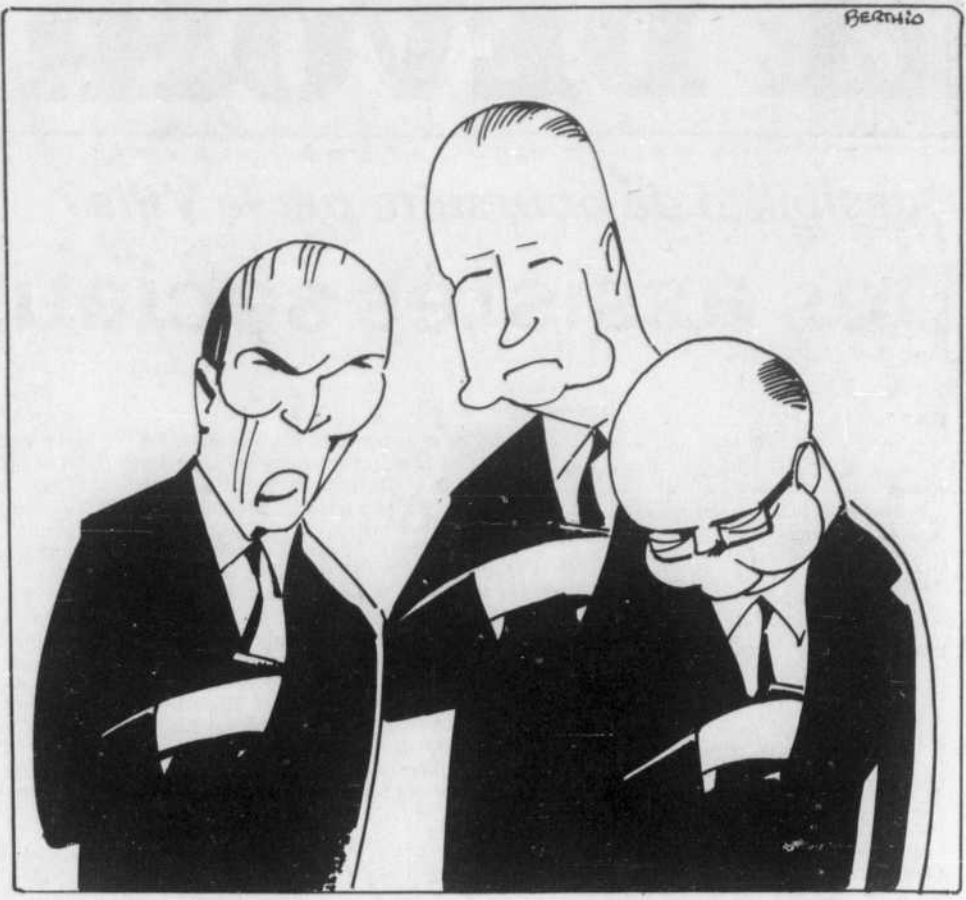
Faut-il d'abord adopter un programme ou désigner un chef? Seul le conseil national du parti pourrait prendre une décision formelle dans un sens ou dans l'autre, mais la réunion de cette semaine peut préparer la convocation du conseil national et donner des indications sur les préférences des députés et anciens candidats.

Si le prochain chef devait être choisi dans les rangs du parti, parmi ses vedettes actuelles, la campagne préliminaire au choix supposerait un alignement au moins sommaire quant à certains objectifs, car les orientations des divers candidats possibles sont connues. Mais le parti risquerait de se retrouver faible et divisé si le chef désigné n'est pas lié par un programme.

Si l'Union nationale veut regagner la situation qu'elle a perdue, il lui faudra se donner un programme clair et rétablir la discipline dans ses rangs. Il y a probablement une place au Québec à l'heure présente, pour un parti qui se situerait entre le fédéralisme du parti libéral provincial qui paraît dominé par le gouvernement Trudeau, et l'indépendantisme du Parti québécois. Une attitude ferme devant Ottawa permettrait peut-être à l'Union nationale de regagner le terrain perdu aux mains des créditistes dont le fédéralisme est fort sommaire.

Le gouvernement Bourassa vient d'être élu et dispose d'une forte majorité parlementaire même s'il n'a eu que 45 pour cent des votes. Le moment est propice pour l'Union nationale de reformer ses rangs et de reviser ses objectifs, car les élections sont encore loin.

PAUL SAURIOL



Brothers-in-law... and order

LIBRE OPINION

Le gouvernement du Québec face au terrorisme

par WILLIAM TETLEY, ministre québécois des institutions financières

Au cours de la terrible vague de terrorisme que nous venons de traverser, un nombre incalculable de rumeurs ont circulé. L'une d'elles était qu'il y avait division au sein du conseil des ministres. Permettez-moi, dans les limites de la discrétion que nous nous sommes imposées, de répondre à celle-ci et d'expliquer, d'une façon définitive, quelques-uns des événements.

Durant toute cette période depuis l'enlèvement de monsieur Cross, le cabinet s'est réuni au complet. Nous n'avons pas laissé cette affaire à un quelconque comité mais nous avons toujours agi solidairement. Le fait de travailler et de vivre ensemble continuellement durant cette terrible période, soit au bureau du premier ministre, à l'édifice de l'Hydro, soit au Reine-Elizabeth, à Montréal, ou soit encore à Québec même, nous a donné l'avantage d'être pleinement informés et d'avoir entre nos mains, en peu de temps, tous les documents et communiqués émis. Ayant les rapports de police et toutes les informations nécessaires, il nous était facile d'agir calmement et sans délai. Tous, nous en arrivâmes aux mêmes inévitables conclusions.

Comme vous le savez, tout en essayant de protéger la vie de deux hommes, nous n'avons pas cédé aux demandes des

terroristes. Les membres du cabinet ont agi avec discrétion et ce fut le rôle du premier ministre de justifier nos décisions. Il a agi, comme il l'a demandé à la population et à la presse, avec calme et discrétion.

Fédéralisme coopératif

Il faut préciser que le gouvernement du Québec a décidé lui-même de ce qu'il avait à faire, du temps et du lieu et qu'il n'a pas renoncé à ses responsabilités et à ses pouvoirs, tout comme le Fédéral n'a pas renoncé aux siens. C'est-à-dire un exemple d'un bon fédéralisme coopératif. A cet égard, il est à remarquer que c'est le chef de la Sûreté du Québec qui a la contrôle des forces policières fédérales, provinciales et municipales. Il est aussi à remarquer que seul le gouvernement provincial avait le pouvoir de relâcher certains des 23 prisonniers. A part les 5 personnes éligibles d'être libérées sur parole, il s'en trouvait au moins 6 autres qui n'avaient pas encore été jugées coupables par la Cour relativement à divers crimes. Ils auraient pu être libérés par le ministre de la justice de la province, lequel aurait signé un simple "nolle prosequi", c'est-à-dire qu'il n'y aurait eu aucune poursuite. En effet, une partie des prisonniers

relevait de la juridiction fédérale et l'autre de la juridiction provinciale. Les deux gouvernements ont alors agi de concert et se sont mis d'accord sur les réponses à donner aux terroristes.

Les raisons de nos décisions et les faits qui les entourent seront fournis en temps opportun et je ne doute aucunement que le public sera fier de notre gouvernement et surtout de son premier ministre Robert Bourassa, et de son ministre de la justice Jérôme Choquet. Nous avons été un des premiers gouvernements du monde à dire "NON" aux terroristes, et nous l'avons fait alors que la vie de l'un des nôtres que nous connaissons si bien était en danger. Dès maintenant, lorsque les gouvernements seront soumis au chantage, ils auront un précédent pour se guider. Il en sera de même pour les institutions privées et publiques comme, par exemple, les universités lorsque leurs édifices seront occupés.

A l'avenir, le gouvernement Bourassa a l'intention de continuer à gouverner, à aider la population entière et à essayer de corriger les injustices qui sont cause de tant de maux sociaux. Nous réalisons qu'il n'est pas suffisant de se tenir ferme devant le terrorisme, il y a beaucoup plus à faire.

lettres au DEVOIR

Les différentes réactions à la crise

Les récents "événements" au Québec, soit l'action révolutionnaire à un pôle et l'action contre-révolutionnaire à l'autre, suscitent inévitablement des réactions chez l'ensemble des Québécois, réactions des plus variées tant en fond qu'en forme.

Deux styles d'opinions se font jour, celles prononcées spontanément, émotionnellement, sans plus longue réflexion et qui sont souvent radicales parce qu'inséparables et d'autre part, plusieurs, moins dracونيennes qui sont le produit du temps des interrogations sur les causes du malaise et sur les solutions à envisager.

Ce déclenchement d'émotions et d'idées est un élément positif de la crise actuelle. Les réactions extrêmes des deux parties en cause ne peuvent que toucher directement le Québec, tant celui habituellement étouffé dans la quotidienneté de la "majorité silencieuse" que celui plus directement et consciemment engagé dans la situation sociale, par exemple, le politicien, le syndicaliste, l'intellectuel, le journaliste...

Chez le premier ("majorité silencieuse"), la réaction nait d'un sentiment de crainte face à une perte possible de liberté, ou plus concrètement, face à une attaque du genre guerre civile, synonyme d'un dérèglement de sa quotidienneté. C'est l'instinct normal de conservation, c'est la réaction de peur et d'insécurité envers certains actes violents inexplicables ("les méchants communistes") et envers certaines hésitations des gouvernants qui ont heureusement pris le dessus et savent maintenant comment protéger le citoyen... C'est cependant un déclin qui peut être un premier pas vers une certaine prise de conscience de la réalité sociale. Le citoyen insécure peut sentir le besoin de se faire éclairer sur la situation actuelle et peut-être cherchera-t-il l'avis d'experts, par

exemple, le journaliste ou autres personnes habituellement au fait de la question sociale.

Chez ces derniers, l'on sent un certain effort pour cerner les divers éléments du problème et surtout pour s'y impliquer concrètement. L'acuité de la situation semble obliger les "conscients", les spécialistes de la rationalité sociale à aller plus loin et à aborder de front le concret. Et il faut souligner la prise de position de Claude Ryan qui va jusqu'à se révéler "tout autant homme d'action que journaliste". Aussi, le sociologue Fernand Dumont n'a-t-il pas avoué à "Format 60" qu'il est peut-être temps de déposer les "mots" et de leur donner une résonance concrète. Et M. Dumont s'est rendu à Sept-Îles parler aux travailleurs. De même, Gérard Fortin s'est quelque peu engagé en ironisant sur le malheureux "lapsus linguæ" de M. Marchand.

Tout ceci pour arriver à souhaiter que cette tendance à l'action réfléchie chez les penseurs québécois devienne la réponse aux questions plus ou moins formulées des nombreux citoyens de toutes classes qui ne savent plus et qui n'ont que l'alternative de s'en remettre aux gouvernants. Que ceux qui ont le privilège de savoir s'expliquer et communiquer, dans la mesure du possible, leur connaissance des mécanismes sociaux. Cependant, un écueil à éviter: parler au nom de la

masse sans véritablement chercher à connaître d'abord son avis.

La seule révolution légitime, c'est celle qui est faite par la masse consciente des changements souhaitables et désireuse de les voir appliqués. Une révolution "naturelle", c'est-à-dire non imposée par l'action d'une minorité ou engendrée par la répression, mais découlant d'une prise de conscience assez généralisée pour que le changement se fasse "démocratiquement". Ce qui pouvait sembler une utopie il y a un quart de siècle ne l'est peut-être plus si l'on se rend compte que l'on vit aujourd'hui à l'âge des communications instantanées. Il s'agit par là même de certains mécanismes de participation déjà en action (i.e. comités de citoyens, associations de consommateurs, etc...). Il reste beaucoup à faire, et l'union de ceux qui "savent" avec ceux qui veulent et doivent "savoir" est un premier pas indispensable.

Francine HALLE, sociologue, Québec, 27-10-70

Publicité des films à la radio

Je vois encore ici une manifestation de l'irresponsabilité dont nos médias d'information font preuve et de l'indécence crasse avec laquelle ils veulent ignorer leur rôle d'éducateurs du public...
Pierre LECLAIR
Montréal, 22-10-70

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00. Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

Claude LEMELIN

bloc-notes

La tentation dangereuse du crime rétroactif

Le projet de loi concernant l'ordre public, déposé lundi aux communes par le ministre John Turner, recèle une disposition très dangereuse.

Le gouvernement d'Ottawa voudrait tenir pour membre du Front de libération du Québec et condamner à ce titre, quiconque dans le passé a pu prendre part à une réunion du FLQ, parler publiquement en sa faveur, ou communiquer des déclarations pour lui.

Le gouvernement Trudeau veut que deviennent rétroactivement criminels des gens qui ont posé des gestes pas nécessairement illégaux à l'époque, mais que le Parlement déclarerait illégitimes jusqu'au 30 avril prochain.

Un ex-membre du FLQ, un membre déjà condamné, un sympathisant plus ou moins actif qui a pris ses distances depuis les deux enlèvements ou la mort de Pierre Laporte, un orateur favorable sinon aux méthodes du FLQ du moins à la "libération du Québec", bref plusieurs personnes risquent de devenir coupables, par la seule volonté du Parlement, d'actes que le même Parlement ne tenait pas nécessairement pour criminels avant l'adoption de cette loi spéciale.

Même si une personne fait partie d'une cellule du FLQ, elle devrait avoir un délai raisonnable pour réviser son allégeance, maintenant que cette association est illégale. A fortiori, une personne qui a déjà parlé publiquement en faveur du FLQ, sans faire d'actes criminels, devrait-elle pouvoir jouir de la même équité.

Les autorités gouvernementales font un crime au FLQ de vouloir régenter l'avenir du Québec à coups de bombes et de chantages. Elles s'obstinent elles-mêmes dans l'arbitraire et la déraison en prétendant régenter le passé, transformer en crimes des actes qui n'en étaient pas, et faire des coupables avec des personnes qui se préva-

laient alors de libertés reconnues à tous.

On comprend que le gouvernement soit insatisfait du règlement qu'il a édicté en vertu de la loi des mesures de guerre. D'après certains juristes, le gouvernement s'est bloqué lui-même en faisant arrêter des gens pour des actes qu'ils pouvaient difficilement avoir eu le temps de commettre. Si c'est de cette impasse juridique que le gouvernement Trudeau veut sortir en recourant à une telle disposition rétroactive, il a choisi le pire moyen qui soit.

On comprend également que les autorités veuillent coffrer non seulement ceux qui participent directement à des actes criminels, mais aussi les sympathisants actifs sans lesquels l'action des premiers serait plus difficile, risquée et limitée. Qu'on veuille faire un crime de cette complicité diffuse et indirecte, les députés le comprendront aisément. Mais c'est pour les mois qui viennent et pour les prochaines années éventuellement, non pour les années passées, que le Parlement doit légiférer.

Le ministre de la justice devrait donc proposer un amendement en ce sens. Si le gouvernement refuse de retirer cette disposition arbitraire, l'opposition devra voter contre le projet de loi, s'il lui reste assez de respect pour les institutions politiques qu'elle aspire à diriger. La situation au Québec n'exige pas le recours à l'arbitraire. Plus que jamais elle demande plutôt des mesures justes, raisonnables et surtout efficaces. En votant un crime rétroactif, les députés allumeraient une bombe juridique et politique plus dangereuse que les engins du FLQ.

J.-C. Leclerc

"No plot, perhaps, but an idea!"

Voilà le crime. Il fallait un scribe torontois à l'intelligence brutale et épaisse pour le dire sans sourcilier. C'est maintenant fait. Ce que M. Trudeau et ses acolytes n'ont pas osé avouer, un de leurs admirateurs dans la présente crise, le "columnist" réactionnaire Dennis Braithwaite, l'a enfin formulé en noir sur blanc.

Claude Ryan n'a donc participé à aucun complot. Il n'y a même pas eu de complot du tout. Mais il a fait plus grave que tout cela. Il a osé avoir une idée. "L'idée, oui, que le gouvernement Bourassa aurait besoin d'être renforcé par l'addition de quelques personnalités choisies en dehors du parlement".

Le pauvre Braithwaite n'a évidemment rien compris (ce n'est pas la première fois). Son information sur le Québec continue de dater dangereusement. S'il avait suivi les nouvelles des derniers jours, il aurait appris que "l'idée" a fait son chemin jusque dans l'esprit de Robert Bourassa, qui vient précisément d'ajouter un non-élu à son cabinet dans la personne de Jean Cournoyer.

Ceci, cher Braithwaite, n'est d'ailleurs qu'une première étape. Dès que les mesures de guerre auront été révoquées, il pourrait arriver à Ryan et à ses pareils d'avoir d'autres idées. Il n'y a qu'une façon pour vous de vous protéger du mal. Dépêchez-vous de détruire à tout jamais la crédibilité du monstre, à la faveur du climat

d'hystérie créé par le drame Cross-Laporte. Et sachez que vous pourriez compter, pour ce faire, sur des "top-level sources" qui vous laisseront cependant tomber si vous êtes mal pris.

Pendant que ces folies continuent (elles ne sont pas toutes là où vous pensez, M. Trudeau), au Québec, nous nous instruisons. Nous réapprenons les vertus du "fair-play" britannique à la Braithwaite et à la Charles Lynch. Et nous nous disons qu'en fait de respect d'autrui et de sens de la charité, notre tradition vaut cent fois un certain "McCarthyisme" qui a de nouveau percé sous la plume de plus d'un logographe de la "democracy" à la Trudeau.

Claude RYAN

L'achat chez nous — pour les étrangers

La plus ancienne des maisons d'édition du Canada anglais, Ryerson Press, vient d'être cédée par la United Church of Canada à la société américaine McGraw-Hill. Cette transaction pourrait bien susciter en Ontario une controverse comparable à celle qu'a déclenchée au Québec, il y a trois ans, l'acquisition du Centre de psychologie et de pédagogie par Encyclopaedia Britannica.

Les nationalistes canadiens - en particulier le groupe "Waffle" du NPD - ne manqueraient pas de dénoncer cette transaction. Il serait étonnant que le nouveau chef provincial des néo-démocrates, M. Stephen Lewis, à la suite de l'opposition libérale, ne tente pas de faire trébucher le gouvernement Robarts sur cette affaire. Car la transaction inquiète un nombre d'Ontariens tranquilles, qui ne prient pas particulièrement le radicalisme d'un Melville Watkins.

Même les adversaires du nationalisme économique, qui s'opposent à l'intervention des gouvernements dans le domaine de la propriété industrielle, reconnaissent la nécessité de protéger et de subventionner les secteurs culturels, moyens d'expression privilégiés de la spécificité canadienne, si spécifique il y a. Et survient après l'acquisition par des intérêts américains de W.J. Gage Limited, un des éditeurs de manuels scolaires les plus importants du pays, l'américanisation de Ryerson Press consacre la pénétration étrangère dans l'industrie de l'édition: une fraction infime du commerce du livre anglais au Canada demeure sous contrôle canadien.

C'est pourquoi Stanley Randall, le ministre ontarien du commerce et du développement ne s'est pas vanté de la vente de Ryerson - lui qui, hier encore, pourfendait pour tant avec la dernière violence les nationalistes économiques. Le gouvernement de l'Ontario, a précisé M. Randall, a offert son aide à la United Church; mais celle-ci n'en a pas voulu.

C'est un peu trop facile. Si vraiment Queen's Park avait voulu éviter que l'entreprise ne tombe entre les mains de McGraw-Hill, il lui aurait été facile d'en faire l'acquisition, ou de lui imposer une "solution financière" à ses difficultés financières. Mais la logique du laisser-investir est implacable.

Lorsqu'on se félicite à tout moment de l'emprise du capital américain dans les secteurs-clés de l'économie, il est difficile, semble-t-il, de trouver la volonté d'intervenir dans les quelques petits secteurs que l'on voudrait voir demeurer sous contrôle canadien. Et d'ailleurs, si rien n'empêche une bonne grosse firme américaine d'exploiter au meilleur de nos intérêts nos richesses naturelles, pourquoi en serait-il autrement lorsqu'il s'agit de mettre en valeur nos poètes, nos écrivains, nos historiens et nos scientifiques?

Qu'aurait fait Bourassa?

Mais il ne faut pas trop jeter la pierre au gouvernement Robarts. Rien n'indique que le gouvernement Bourassa interviendrait plus énergiquement si jamais des intérêts new-yorkais faisaient l'acquisition d'une maison d'édition québécoise. Tous les gouvernements sont pareillement - et peut-être volontairement - démunis devant pareilles transactions. Rien n'obligeait Ryerson Press d'avertir Queen's Park de ses négociations avec McGraw-Hill; rien n'obligerait un éditeur québécois d'alerter Québec en pareille occurrence.

Aucun gouvernement n'a d'ailleurs les moyens d'intervenir rapidement. La charte de la Société générale de financement lui interdit d'acquiescer des entreprises de services - soit la plus grande partie des entreprises culturelles. Le gouvernement du Québec voudrait-il intervenir qu'il s'en trouverait certainement pour craindre que cela ne mine le "climat de confiance" dont on attend toujours les 100.000 emplois. Et d'ailleurs, à quoi bon dilapider des fonds publics en acquérant des entreprises existantes? Le premier ministre Bourassa n'a-t-il pas déploré que les Caisses populaires aient arraché la maison Vachon aux intérêts américains qui s'approprièrent à l'absorber? Mieux vaut faire des cadeaux aux étrangers qui nous font la faveur d'investir chez nous...

Ottawa ne s'en fait pas...

Entre-temps, à Ottawa, d'où l'on voudrait que l'on attende en tout notre salut, on s'est borné de constater que l'acquisition de Ryerson Press par McGraw-Hill n'allait pas à l'encontre d'une législation sur les monopoles qui, au dire des experts, est une véritable passoire. Et il ne faudrait pas s'étonner si le premier ministre Trudeau soutient demain que la culture, le commerce du livre, sont de compétence provinciale! Le fédéralisme est fort commode aux gouvernements en mal d'intérieur: ils renvoient la balle, tout simplement...

Le gouvernement fédéral modifierait-il jamais sa politique d'achat chez nous - pour les étrangers? On le saura dans deux ans - ou plus tard. On vient à peine de commencer à rédiger, paraît-il, un livre blanc sur la propriété étrangère qu'on nous avait promis pour juin dernier. De voir le gouvernement Trudeau procéder avec tant de méthode et tant de mesure ("Hâtez-vous lentement...") en rassure plusieurs: en se pressant un peu, ils pourront vendre aux étrangers les derniers lambeaux de notre économie avant qu'Ottawa ne leur impose ses belles lois toutes neuves.

propos d'actualité

"Les résultats d'une enquête statistique sur l'attitude de 2.000 investisseurs américaines à l'égard des investissements à l'étranger, publiés par M. E. Klein de la Michigan State University dans Freedom of Trade and Capital Movement, Some Empirical Evidence, Economic Journal, décembre 1965, pages 748-58, montrent que les facteurs suivants influent sur les décisions des entreprises américaines d'investir à l'étranger: les frais de transports, le niveau plus bas des salaires dans la plupart des pays, les tarifs douaniers, la nécessité d'adapter la production aux caractéristiques propres aux marchés locaux.

Rapport analytique de l'OCDE.

des idées

des événements

des hommes

De l'agression au développement

Les sources de notre désarroi actuel

par JACQUES GRAND'MAISON

Les élections récentes ont démontré, du moins à court terme, que la majorité des citoyens ressentent un besoin pressant de retrouver une stabilité, une cohérence et un leadership plus fermes. Aux yeux de certains observateurs, il y a dans cette réaction, soit un réflexe de peur, soit une manifestation d'un conservatisme toujours prévalent chez nous, soit un retour à l'autorité absolue, soit un refus d'assumer les responsabilités qui correspondent aux libertés modernes. D'autres y voient davantage la victoire du bon sens et de la modération, et surtout la volonté de discipliner une liberté débridée et sauvage à laquelle on aurait laissé libre cours dans les différents domaines de l'existence individuelle et collective.

Par ailleurs, d'aucuns s'inquiètent sur le contenu réel de notre conscience sociale et politique. Dans quelle mesure les extrémistes comme beaucoup de modérés ne partagent pas le refus de prendre au sérieux une démarche politique articulée et continue. N'en reste-t-on pas à des considérations superficielles de style publicitaire ou à des sentiments aveugles dans les choix électoraux. Ici, les citoyens-consommateurs ne le cèdent en rien aux doctrinaires et aux fanatiques. Les organisateurs d'élection l'ont bien compris, puisqu'ils utilisent à fond les techniques sociales de conditionnement, et, au moment des crises, des épouvantails qui ac-

croissent la névrose collective. Il est de plus en plus difficile de se prêter à une analyse sereine des comportements politiques sans se faire taxer soit de flatter le peuple ou de le mépriser. Je crois, par expérience, qu'on obtient des résultats bien positifs quand on s'adresse à ce qu'il y a de meilleur chez les autres et en soi-même. C'est ce qui m'amène à une première remarque sur les sources de notre désarroi actuel.

Manipulation des instincts

Notre univers urbain moderne a multiplié des stimuli artificiels qui bombardent sans arrêt l'affectivité des citoyens. Pensons à l'utilisation massive de l'érotisme dans la vente sous pression, dans les loisirs commercialisés et même dans la vie politique. C'est devenu rentable que de se donner un petit air de play boy. On est bien loin des contraintes aveugles du puritanisme d'hier. Le corps, jadis asservi à la production et à une morale "castrante", passe à une nouvelle domination, celle d'une consommation obsessionnelle et impulsive. Voilà une première source de violence.

Plus profondément peut-être, on a voulu former, en Amérique du Nord, un type d'homme agressif, apte à prendre tous les moyens, à marcher sur les autres s'il le faut, pour gravir les échelons de sa promotion professionnelle, socia-

le ou économique. Quand il y va de tels intérêts, des gens de droite ou de gauche laissent de côté leurs principes ou leurs idéaux sociaux, soit pour défendre sauvagement leurs privilèges, soit pour exiger une part irraisonnable du gâteau. Parfois même, on pousse l'impudence jusqu'à mettre sous le signe de l'intérêt public ou de la politisation des luttes qui camouflent des aspirations exacerbées de consommateurs jamais satisfaits. Peu importe si ces escalades se font sur le dos des plus démunis ou des sous-représentés dans les centres de décision ou dans les organismes de pression.

Les événements récents sont, dans une certaine mesure, l'aboutissement de ces phénomènes que nous subissons ou que nous entretenons de façon peu responsable. La violence de gauche ou de droite, chez nous, ne vient pas des minorités défavorisées, mais des milieux nantis. Dégoût et ennui de certains jeunes privilégiés, poursuite éfrénée d'avantages économiques et politiques chez beaucoup d'adultes. Cet état psychique se diffuse dans l'ensemble de la population. Combien de Québécois modestes ou non auraient pris les mêmes positions que celles des médecins spécialistes, s'ils avaient été dans la même situation? Combien parmi nous, dans la vie quotidienne concrète, respectent une échelle de valeurs qui distingue et met à leur juste place: le superflu, l'utile et le nécessaire.

Maturité politique et sort des minorités

Le philosophe Kant nous rappelle qu'une société doit tout mettre en oeuvre pour assurer que les citoyens un véritable jugement politique réfléchi. Ce n'est pas en passant d'un extrémisme à l'autre qu'on assurera une maturation de la conscience sociale et de la conscience tout court. Le poison biologique de la rage devient vite incontrôlable quand on ne le maîtrise pas dans ses premières et profondes manifestations. Chez les humains, la rage commence souvent par la parole. Ceux qui s'adressent régulièrement aux citoyens soit par le biais de la politique ou par celui du commentaire éditorialiste peuvent exercer une violence autrement plus harcelante que bien des effervescences collectives sporadiques. Ceux qui en sont victimes n'ont pratiquement pas de secours, tellement les protections légales des premiers sont assurées.

"C'est le lot de tous ceux qui risquent un engagement public" dira-t-on. Allons donc! Au-delà des nécessaires affrontements des options, il y a des fautes de tuer les hommes aussi féroce que par la mitrailleuse. Je comprends que certains hommes politiques ont pu vivre dans une terrible angoisse devant les menaces de bombes ou de mort. Je comprends aussi qu'ils se soient défendus violemment dans un premier temps. Maintenir un climat de vengeance, faire passer pour des criminels tous ceux qui ne pensent pas comme soi, c'est retourner à la jungle. Le faire au nom de la démocratie ou d'un mandat politique écrasant et être assuré en même temps d'impunité, c'est devenir un exemple vivant de ce qu'on condamne. Un des premiers tests de vérité de la démocratie réside dans le sort que les chefs ou les majorités silencieuses ou non réservent aux minorités, surtout celles qui n'ont pas de voix dans les institutions officielles.

Du contenant au contenu du développement

Dans la décennie 60, nous avons opéré des réformes de structures et de mécanismes. Mais nous ne nous sommes peut-être pas assez préoccupés du contenu humain de nos nouvelles tuyauteries. Un manque de pédagogie du changement a provoqué soit un repli conservateur aveugle, soit une contestation sauvage. Nous avons construit de magnifiques choses sans assez nous occuper du terrain humain qui devait porter à long terme ces lourds et grands édifices luxueux. En dépit de nos prétentions, nous avons misé davantage sur les cadres que sur les personnes et leur vécu réel. Pensons aux divers traumatismes qu'on reconstruit aujourd'hui timidement quand on observe sereinement l'évolution de notre système d'éducation. Je sais bien qu'il y a ici des phénomènes autrement plus complexes que le diagnostic précité! Mais celui-ci nous renvoie à des questions d'une extrême importance.

Parler du contenu humain, c'est se renforcer aux fins de notre vie culturelle économique et politique. A titre d'exemple, je signale la grève des chercheurs du M.I.T. qui protestait non pas sur les conditions de salaire ou de travail, mais sur les objectifs de recherche. Après une très longue formation ces gens se révoltent devant l'utilisation de leur talent à des fins de gadgets et d'équipement militaire. Ne pourrait-on pas en dire autant d'une foule de nos projets et de nos activités? Personne ne nie l'importance de l'industrialisation et de la technologisation. Mais cela n'infirme en rien la nécessité de s'interroger sur ce qu'on produit ou consomme, sur les formes de pouvoir et les intérêts engagés dans un éventuel processus de développement. Est-il acceptable d'injecter d'énormes fonds publics dans l'entreprise privée sans exiger le moindre droit de regard dans les structures et le fonctionnement des firmes concernées? Mises à part les déclarations d'intention, les premiers bénéficiaires n'ont pas tellement fait montre d'intérêt pour les politiques gouvernementales en éducation, en main-d'oeuvre, en promotion industrielle, etc. Les exceptions confirment la règle. Je pense aux soucis sérieux du Centre des dirigeants d'entreprise. En passant, nous attendons encore le jour où les chambres de commerce s'attaqueront à des problèmes comme la spéculation, l'exploitation en matière de crédit, de patronnage, de soumissions "fermées", de caisses électoraux, etc.

Ne pas sacrifier le long terme

Avons-nous de véritables alternatives de développement? 100.000 emplois. OLYMPIQUES? Même les projets de rénovation urbaine ou de développement régional ne semblent pas s'inscrire dans des choix collectifs et des enjeux politiques qui impliquent profondément la population. L'élection provinciale de 1970 fournissait une occasion de ce type. On sait à quel niveau ont été ramenées les discussions sur l'avenir du Québec. Loin de nous la tentation de négliger les problèmes urgents qui exigent une action rapide et efficace. Mais si le Québec et l'Amérique du Nord connaissent un seuil de guerre civile, c'est peut-être à cause de raisons profondes qui ont trait à notre idéologie dominante, à notre type d'organisation sociale et à notre philosophie de la vie. Aurons-nous le courage de nous demander pourquoi un certain nombre de citoyens ne croient plus aux institutions actuelles de notre démocratie libérale?

A côté de politisations bien ambiguës de quelques groupes minoritaires, n'y a-t-il pas la dépolitisation d'une masse de citoyens qui feignent de se contenter du vote épisodique et même choisir en fonction de ski-doo qu'ils auront ou n'auront pas dans tel ou tel régime? En théorie plusieurs acceptent la nécessité de mesures plus justes de progrès social. Mais combien sont prêts à payer le prix d'une politique dynamique

de promotion collective et de développement? Nos comportements quotidiens démentent souvent nos idéaux sociaux. Cette attitude schizoïde est trop répandue pour ne pas la dénoncer. Elle est sous-jacente au pluralisme idéologique superficiel — où l'on se livre des luttes assez loins de la réalité de tous les jours. Au-delà de ses justes critiques des pouvoirs en place, la gauche (je devrais dire les "gauches") a-t-elle proposé des alternatives sérieuses de développement? Les démocrates de gauche se sont laissés doubler par un extrémisme totalitaire qui risque de les neutraliser pour longtemps et de faire le jeu de certains tenants d'un pouvoir absolu bien en selle. Il reste l'espoir que les événements récents permettent, au contraire, une meilleure constance des familles idéologiques et un affrontement démocratique plus sérieux sur les diverses possibilités de développement.

De terribles échéances

Sur un plan mondial, les échéances de la faim, de l'explosion démographique, d'un sous-développement croissant dans les peuples pauvres, démasque l'irresponsabilité et le luxe des politiques à courte vue et des violences à vide qui dominent la scène publique dans les pays riches. Dans une certaine mesure, nous vivons un drame semblable au Québec. Quelques observateurs parlent déjà d'un écart grandissant entre nous et nos voisins du sud et de l'ouest. Nos chômeurs instruits seront beaucoup moins passifs et anonymes que les autres. Ils exprimeront tout haut ce que nous avons plus ou moins caché derrière des statistiques impersonnelles et dans de nouvelles tuyauteries.

Rien ne sert de céder au pessimisme stérile ou au prophétisme de malheur. Par-delà certaines luttes stériles, il nous faut une dynamique de projets et de réalisations comme lieu principal de nos confrontations démocratiques. En ce domaine, il n'y a pas de panacée ou de bouc émissaire. Une assurance-santé, même bien planifiée, sera inopérante si les uns et les autres considèrent effectivement l'Etat comme une vache-à-lait qui on peut traire sans limite. Il en est de même de tous les projets de développement qui ne peuvent qu'exiger de lourds sacrifices de chacun de nous.

Points d'appui

Le président Wilson disait: "ce n'est pas une armée qui peut gagner une guerre, mais un peuple tout entier". L'exemple est haïssable, mais il n'en comporte pas moins une part de vérité. Il vaut tout autant pour des fins constructives. Des politiciens ont déjà noté que nos démocraties jusqu'à maintenant n'ont été que des oligarchies plus ou moins camouflées, tant à l'Ouest qu'à l'Est. Cela condamne peut-être la plupart des régimes libéraux et socialistes actuels, sinon tous, mais pas la démocratie dans ses véritables visées. Celles-ci ont été exprimées dans les révolutions anglaise, américaine, française et russe. Il nous faut envisager une meilleure articulation des fins et des moyens de transformations profondes avec une conscience vive des dispositifs inédits d'autodestruction, qui sont apparus récemment.

Le mécanisme de la guerre a servi à mobiliser des populations, à déclencher de grands dévouements, à stimuler la recherche et l'économie, à rétablir l'équilibre démographique. Sortirions-nous enfin de cette aberration historique et de cette jungle infernale pour imaginer d'autres praxis au service de stratégies de développement? Quels objectifs concrets offrons-nous à une jeunesse dégoûtée de nos pseudo-raisons de vivre et de nos styles d'existence? Le service militaire? Des salaires alléchants? La Mustang de l'année?

Peut-on encore accepter d'utiliser le chômage comme un des mécanismes régulateurs de l'inflation? Voilà une cruauté plus raffinée que celle de la guerre. Mais à long terme, elle fait germer un phénomène peut-être plus grave: la guerre civile. Les leçons du drame allemand et de la deuxième guerre mondiale devraient suffire.

Nous sommes tous renvoyés à la qualité de nos efforts quotidiens, de nos débats démocratiques, de notre participation courageuse et lucide à la promotion collective. Dès aujourd'hui, nous sommes accablés d'importants investissements matériels et spirituels dans les secteurs vitaux de notre collectivité. Y consentons-nous vraiment? Qu'est-ce que je fais dans mon syndicat, mon parti, ma caisse populaire, mon Église, ma commission scolaire? Suis-je une composante du problème ou un élément de solution? Toute décision importante d'un leadership ou l'autre, toute politique dynamique reposent en définitive sur la qualité de ma responsabilité de citoyen.

Mémoire au comité sénatorial (2)

Pourquoi frapper les pauvres?

par le Conseil de bien-être du Québec

La lutte contre la pauvreté risque de ralentir au cours des années à venir car la nouvelle décennie, selon de nombreux prophètes, sera marquée principalement par la guerre à l'inflation. Chose étrange, d'aucuns veulent que ce soient les pauvres et les "gagne-petit", c'est-à-dire ceux qui dépendent le moins, qui fassent les frais de cette nouvelle guerre. Déjà, certains chefs politiques ont parlé de restreindre les dépenses au chapitre de la sécurité sociale, voire même de tolérer une augmentation du chômage.

L'augmentation du chômage

A l'instar du Conseil économique du Canada, nous n'acceptons pas que la diminution de la production (qui habituellement engendre une augmentation des prix) et l'augmentation du chômage (qui peut conduire à une récession) soient les grands moyens utilisés pour lutter contre l'inflation. Comme l'a démontré l'éminent économiste américain Friedman dans un récent numéro spécial de "Times", il s'agit bien plus de contrôler une expansion économique modérée et constante que d'arrêter radicalement l'expansion qui ne peut que conduire à un chômage considérable et au désastre.

Comme l'a déjà écrit Galbraith, les Américains ont accepté l'inflation pour mener deux guerres mondiale, guerre au Vietnam pourquoi n'accepteraient-ils pas une certaine inflation, si nécessaire, pour mener la "guerre à la pauvreté" — guerre aussi vitale à la survie des sociétés oc-

cidentales que les luttes arriérées. Nous constatons, encore une fois, que l'élimination de la pauvreté est intimement liée à un choix moral.

Quels que soient les arguments mis de l'avant, le C.B.E.Q. ne peut accepter que la "guerre à l'inflation" se fasse sur le dos des pauvres et que des mesures de relèvement social soient retardées pour cette raison. D'ailleurs, il se pourrait que des mesures sociales plus généreuses soient un moyen de restreindre les dépenses des classes privilégiées, qui sont bien plus responsables de l'inflation que les classes pauvres qui doivent forcément se limiter aux dépenses essentielles.

Il existe d'ailleurs beaucoup de contradictions entre la théorie économique invoquée pour justifier les mesures préconisées pour combattre l'inflation d'une part, et les attitudes du public et du commerce face à ces mesures, d'autre part. Alors que l'on préconise des restrictions dans les investissements et au chapitre des dépenses de consommation, et que l'on décrète une compression du crédit et l'augmentation des taux d'intérêt, les industriels et les commerçants cherchent à augmenter leurs chiffres d'affaires et leurs profits; les travailleurs, leurs salaires. Parallèlement, une publicité toujours plus incitative presse le public de dépenser sans égard, fût-ce même à crédit.

Le plein emploi

Nous estimons que toute mesure dite d'austérité ayant

pour but de combattre l'inflation par une diminution des activités économiques est discutable. Il faut au contraire préconiser des mesures susceptibles d'assurer le plein emploi de nos ressources économiques et humaines, afin d'obtenir la plus grande somme possible de biens de consommation, de services et de capital social. Si l'aide sociale doit provenir principalement des paiements de transferts effectués par les gouvernements à même les fonds publics — provenant des impôts et des taxes, — il faut que les revenus disponibles se tiennent au plus haut niveau possible et il est en conséquence nécessaire qu'ils augmentent et surtout qu'ils soient mieux répartis sur les différentes couches de la société. Ce n'est pas en ralentissant et en paralysant les activités économiques, en "réduisant les dépenses" que l'on pourra atteindre ces objectifs.

Quoi qu'il en soit, au point de vue moral et philosophique, nous ne pouvons accepter qu'un système dit évolué doive engendrer la pauvreté pour mater l'inflation — à moins que le système soit irrémédiablement déficient et mauvais.

Ebauche de solution

Nous estimons que notre société a les connaissances et les moyens de faire disparaître la pauvreté. Il n'y a pas qu'une seule solution ou formule magique pour éliminer la pauvreté.

Les solutions privilégiées mises de l'avant aux États-Unis et au Canada sont les suivantes:

a) Assurer le revenu annuel garanti par la formule de l'impôt négatif, mesure susceptible de changer du tout au tout le système actuel.

Par le truchement de l'impôt, donc du ministère du revenu, l'État ferait disparaître l'ensemble des mesures actuelles de sécurité sociale et verserait à tous les citoyens dont le revenu se situe sous le revenu minimum reconnu, les argent nécessaires pour combler le déficit. Le système serait relativement simple: il impliquerait une simple déclaration écrite de la part des requérants. Comme dans le domaine de l'impôt, les personnes réclamant des fonds de l'État seraient soumises aux vérifications ordinaires des officiers du ministère du revenu. Il faudrait toutefois établir certaines modalités afin de procurer ces fonds rapidement aux requérants dont le besoin financier est pressant.

b) Assurer le revenu annuel garanti par le truchement des mesures universelles et les autres mesures de sécurité sociale.

Aux États-Unis, on privilégie les allocations familiales comme une des mesures universelles les plus susceptibles de faire disparaître la pauvreté dans une multitude de familles. Au Québec, on favorise aussi cette mesure comme moyen d'éliminer la pauvreté chez nombre de cas. D'après Jacques Henripin, les charges familiales seraient la principale cause de la pauvreté. En mettant sur pieds un régime très généreux d'allocations, on éliminerait donc la principale cause de la pauvreté au Québec. Il faudrait "tripler" les allocations familiales actuelles pour réaliser cet objectif, i.e. que l'État fédéral verserait son budget d'allocations familiales actuelles pour réaliser cet objectif, i.e. que l'État fédéral verserait son budget d'allocations familiales passer de \$612.000.000 à \$1.836.000.000. Le gouvernement fédéral pourrait, par exemple, trouver une partie des fonds additionnels en abolissant les exemptions d'impôt de \$300. pour les enfants à charge, ce qui lui procurerait, d'après le Bureau fédéral de la statistique, un revenu supplémentaire de \$452.000.000, applicable aux nouvelles allocations familiales. (De toute façon les exemptions actuelles profitent bien plus aux bien-nantis qu'aux gagnepetit. Le salarié de \$10.000, à \$12.000, est exempté de \$105. d'impôt pour un enfant alors que le salarié de \$4.000, reçoit une exemption de \$35.000 seulement). De plus, l'État pourrait récupérer une partie substantielle des nouvelles allocations familiales par le truchement de l'impôt des familles à revenu élevé.

Le relèvement du salaire minimum et des prestations d'accidents de travail prévient aussi la pauvreté chez nombre de familles.

Des bénéfices accrus et prolongés, couvrant encore plus de travailleurs, au chapitre de l'assurance-chômage — pourraient aussi prévenir la pauvreté dans nombre de cas.

L'établissement d'un système d'assurance-salaire en cas de maladie empêcherait nom-

Suite à la page 7

"Mes cheveux... J'ai déjà tout essayé..."

Une chevelure saine et soignée améliore toujours votre apparence, il n'y a aucun doute là-dessus. De beaux cheveux ne sont appréciés à leur juste valeur que lorsqu'on commence à les perdre, et tant qu'on les perd, on essaie de se consoler avec les vieilles superstitions dont le refrain nous revient bien trop souvent, tel que:

- Mon père était chauve donc...
- Je vieillis, donc je perds mes cheveux...
- On m'a dit qu'il n'y a rien à faire...
- Je n'y crois pas...

Si vous en êtes malheureusement encore à ce stade de croyances, laissez faire et acceptez la calvitie. Votre décision là-dessus sera plus forte que les conseils et avis d'un spécialiste avisé et compétent dans ce domaine. Il y a toujours des personnes qui sont contre tout progrès quel qu'il soit, bien souvent par entêtement aveugle. "Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre."

Mais en attendant, nous sommes en 1970 et non plus en 1770. Des progrès constants se font dans la recherche de formules aussi diverses que variées dans des laboratoires compétents et légaux. Une calvitie n'est pas un état normal et l'hérédité intervient pour moins de 1% (Prof. Verdaux Faculté de Paris). Les maladies de cheveux n'existent pas. Les causes qui amènent les calvities sont d'ordre de maladies du cuir chevelu ou d'infections de ce dernier. Ces causes et effets sont multiples. Il faut donc soigner la cause qui crée l'effet et non la conséquence toute seule. Un examen au centre est le pas décisif et logique que vous devez faire en premier lieu et non en dernier. Suite à cet examen avec votre trichologue R. A. Pierre, pourra être déterminé le type d'infection dont vous êtes atteint. La cause, ses raisons, les traitements à suivre, la durée de ceux-ci, les progrès à venir qui varieront selon chaque cas, vous seront expliqués. L'on vous fera surtout comprendre ce qui peut ou ne peut être fait. Il n'y a pas de traitements standards qui sont appliqués à tout le Monde, chaque formule est appropriée selon les besoins de chacun.

P.S. N'appartenez donc plus au type de personnes répondant au signallement suivant: "On m'a dit", soyez vous-même et décidez par vous-même et non-plus par autrui.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Téléphone 288-3823 - 288-7378
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri
Heures: 11 h a.m. à 8 h p.m. - Le samedi, 10 h a.m. à 4 h p.m.



Les prescriptions d'ordre individuel sont l'objet d'un contrôle permanent.

Café The Confiture
ADOPTÉZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DESY Lté
MONTREAL
521-1104

ARRÊTEZ D'AVOIR PEUR...!

Voilà une idée que nous avons besoin de méditer! Voilà le titre d'un volume bien connu! Voilà ce que nous voulons essayer de vivre et de vous faire vivre dans le cours de Culture Humaine de l'Institut de Personnalité de Jean-Guy Leboeuf. Quels que soient votre âge, votre occupation et votre degré d'instruction, venez assister à une conférence explicative gratuite, ce soir, le 4 ou jeudi le 5 ou vendredi le 6 novembre à 8 heures P.M. au Palais du Commerce, suite 219, (Entrez par 1600 rue Berri et montez par l'ascenseur ou venez en Métro, descendez à la station Berri-de-Montigny et prenez la sortie Ontario). Pour plus de détails, signalez:

842-8186

Ski-Doo: 7 séries différentes!...

D'abord, la toute nouvelle création de Ski-Doo: Elan*, la motoneige compacte, vive, légère... et si bon marché (\$595) que bien des gens s'en offrent 2. Nordic*, la motoneige de luxe; Olympique, entièrement renouvelée et plus fringante que jamais; la nouvelle Valmont* à deux chenilles et marche arrière; TNT*, la plus endiablée des motoneiges; Alpine*, le "cheval de trait" de Ski-Doo et Blizzard*, championne mondiale de la course en motoneige. En tout, 27 modèles différents. Venez donc voir celui qui a été fait spécialement pour vous!

7... 6... 5... 4... 3...
2... 1... Partez gagnant avec Ski-Doo 71.



chez nous, c'est **Ski-doo**

* Marques de commerce Bombardier Ltée, Valcourt, Qué., Canada

| | |
|---|--|
| <p>Lanlier & Lalonde 4411, rue Papineau Montréal 526-4411</p> | <p>R. P. Dubois Inc. 3635, Montée des Sources Dollard Des Ormeaux, 684-2348</p> |
| <p>Pierrefonds Auto-Neige Enr., 14350, boul. Guin ouest Pierrefonds, 626-2122 - 626-5145</p> | <p>Vincent Forges Automobiles Inc. 15949, Sherbrooke est, Pointe-aux-Trembles, 642-7411</p> |
| <p>AUTO-CENTRE DUPUIS 1580, Amherst Montréal 842-5151 - poste 337 ou 339</p> | <p>Normand Beaudoin Auto 5653 Boul. Sauvé, Laval-Ouest, 627-0362</p> |

DES ASSISTÉS

Suite de la page 3

Dans un communiqué conjoint remis à la presse, l'Organisation des droits sociaux de Pointe-Saint-Charles et le Point's Equal Rights Movement se disent conscients qu'une action comme celle de la fin de semaine dernière ne touche pas aux causes profondes du mal: il fallait parler au plus pressé: "donner à manger à ceux qui ont faim". Ils ajoutent qu'ils sont conscients que la charité ne peut pas remplacer la stricte justice sociale.

En terminant, les deux organismes font la précision suivante: "Ceux qui ont agi, ce ne sont pas des travailleurs sociaux, des organisations de charité, des agences sociales, mais des citoyens en colère, des citoyens désespérés, des citoyens qui réclament justice."

CONSTRUCTION

Suite de la page 3

pas député - il sera candidat dans Chambly à une élection partielle dont la date n'a pas encore été annoncée - ses collègues de l'Union nationale et les représentants des deux autres partis d'opposition ont consenti avec bienveillance à ce qu'il puisse prendre part aux débats de la commission. Le leader parlementaire de l'UN, M. Rémi Paul, a fait un parallèle entre cette attitude et celle que les libéraux avaient adoptée il y a plus de deux ans, en posant de nombreuses embûches au ministre de l'éducation d'alors, M. Cardinal, avant qu'il ne soit député.

Trois des sept parties au litige, la CSN, la corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie et l'Association des constructeurs de routes et grands travaux, on fait valoir devant les députés leurs arguments respectifs, lesquels ont déjà été exposés largement au début du mois d'octobre devant M. Pierre La porte.

Si la CSN tient plus que jamais à la parité salariale avec Montréal, les représentants patronaux font valoir, eux, qu'acquiescer à cette demande entraînerait des hausses de coûts considérables, allant jusqu'à doubler souvent le coût de la main-d'œuvre.

A l'issue de la réunion d'hier, les deux leaders syndicaux, MM. Pepin et Laberge, présidents de la CSN et de la FTQ ont affiché un optimisme fort modéré et prudent quant à savoir si le conflit qui dure depuis deux ans prendra fin d'ici deux mois. Du moins ils l'espèrent.

Quant à l'UN, elle avait fait part en octobre de son intention de présenter un document explicitant ses vues sur le conflit. Or, ce document avait été préparé pour elle par Me Jean Cournoyer, qui a été nommé ministre la semaine dernière par M. Bourassa. Ce document sera-t-il déposé vendredi? Il serait fort intéressant de connaître les vues du "légitime" Cournoyer, d'autant plus qu'il est maintenant en position de mettre en oeuvre ce qu'il préconisait il y a peu de temps.

QUÉBEC

Suite de la page 3

complet. Quant aux normes, la commission explique que si, après l'incendie du "Repos du Vieillard" (décembre 1969), l'on avait voulu assujettir les établissements à but lucratif aux normes imposées au secteur sans but lucratif seulement en ce qui concerne les bâtiments, les dispositifs et les appareils de sécurité, c'est un fort pourcentage des établissements qu'il aurait fallu fermer.

Si au lendemain du désastre, l'on avait décidé d'imposer les mêmes normes de soins et de services, c'est encore un plus fort pourcentage des établissements qui aurait été contraint de changer de direction.

La promulgation, d'une part, d'une loi unique pour remplacer la loi sur l'assistance publique et la loi sur les hôpitaux privés et, d'autre part, d'un règlement précis sur l'organisation et la gestion des diverses catégories d'établissements contribuerait grandement, selon la commission, à mettre fin à l'anarchie qui caractérise à l'heure actuelle le développement des établissements de bien-être et aiderait les responsables à réaliser, tant pour les enfants inadaptés ou désavantagés que pour les personnes âgées et autres adultes, une véritable planification des services dont les uns et les autres ont besoin.

LE SGCT

Suite de la page 3

directeurs et les normes d'exploitation du service des nouvelles et de la direction de l'information depuis le début de l'affaire Cross-Laporte.

La lettre précise que cette "condamnation" est survenue au teach-in contre les mesures de guerre à l'université de Montréal, le 28 octobre. "De telles déclarations, ajoute M. Charbonneau, ont porté atteinte à la réputation d'intégrité de Radio-Canada en matière d'information."

Enfin, M. Charbonneau fait valoir qu'en participant à ce teach-in, M. Bourdon s'est placé dans une "position d'incompatibilité et de conflit" vis-à-vis de ses fonctions de journaliste, ce qui a nuï "à la crédibilité et à l'impartialité" qui doit marquer son travail et l'a conduit à profiter indûment de ses liens avec la société.

M. Bourdon a répliqué hier qu'il avait fait ses déclarations en tant que secrétaire du SGCT et vice-président du Conseil central et que c'est à ce titre qu'il avait été invité à participer au teach-in.

On se rappelle qu'à cette occasion, M. Bourdon avait signalé les cas de censure qui s'étaient produits à Radio-Canada depuis le début de l'affaire Cross-Laporte. Le secrétaire du SGCT est revenu hier sur ces cas, en y ajoutant.

M. Bourdon a reconnu qu'il avait déclaré à un superviseur de Radio-

Canada que "les dirigeants avaient perdu la tête", et qu'ils s'étaient montrés "lâches" en faisant la censure "à la place du pouvoir". Mais, a-t-il ajouté, il est absolument faux de dire que ces propos ont semé le désordre dans les salles des nouvelles.

Voici quelques-uns de ces "cas de censure":

● Le 16 octobre, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, accorde une entrevue à un journaliste de Québec qui fait parvenir deux extraits d'égal longueur. L'un sera effacé parce que M. Laberge y déclare, entre autres, que "M. Trudeau regrettera un jour d'avoir placé le Québec sous un régime militaire".

● Le lendemain, une partie de la déclaration de M. Lucien Saulnier est biffée à deux reprises par le directeur du service parce que le bras droit de M. Drapeau affirmait que le peuple québécois crie vengeance pour le sang de Pierre Laporte.

● Le mardi précédant l'élection municipale, un reporter demande au président du FRAP d'expliquer la différence entre ce mouvement et le FLQ. On supprime le passage où M. Paul Cliche explique que les objectifs sont les mêmes mais que le FRAP cherche à les atteindre par des voies démocratiques.

● La direction du service des nouvelles a refusé de faire "couvrir" la conférence de presse à laquelle le FRAP annonçait qu'il poursuivait M. Drapeau en libelle.

● Par la suite, M. Drapeau reprend les accusations portées contre le FRAP. La direction décide que le reporter ne choisira pas lui-même l'extrait de la déclaration du maire. Le superviseur choisit un extrait de quelques secondes où M. Drapeau répétait l'annonce publicitaire faite aux canaux 10 et 12 sur la nécessité de voter.

Le cas qui avait été surtout retenu par les journalistes lors du teach-in du 28 octobre concerne encore M. Drapeau qui aurait visionné lui-même l'entrevue qu'il venait d'accorder à un journaliste de la société.

A ce sujet, le SGCT a apporté les précisions suivantes:

"Il est vrai que M. Drapeau a assisté au visionnement de l'entrevue. Il est faux de prétendre toutefois qu'il soit intervenu dans le choix de l'extrait qui devait être utilisé dans le bulletin de nouvelles.

"Toute insinuation laissant entendre que M. Drapeau ait pu intervenir pour empêcher que tel extrait de telle déclaration d'un adversaire politique soit supprimé est également fautive.

"Ce qui est arrivé toutefois, c'est qu'un avocat de la société a visionné l'extrait d'entrevue choisi par les journalistes et, après discussion avec M. Drapeau, a décidé de supprimer le mot terroriste qui était accolé à Michel Chartrand (président du Conseil central de Montréal).

"Souignons à ce propos que la même journée, lors d'une entrevue accordée à M. Raymond Charette de l'émission Présent, M. Drapeau accueillait à deux reprises le qualificatif de terroriste au nom de Michel Chartrand."



Un soldat du 3ème bataillon du Royal Canadian Regiment posté en sentinelle sur le Mont-Royal. Contrairement à ce que certains ont cru avoir décelé, l'Armée assume toujours en force sa mission de protection. Ainsi, certains militaires ont été retirés de leur poste de surveillance mais ont été placés en faction dans d'autres secteurs de Montréal. Un porte-parole a déclaré au cours d'une entrevue que ces mouvements et ces transferts locaux ne signifient pas que les troupes ont quitté la métropole.

Un chercheur met en doute l'existence de l'eau polymérisée

Si "l'eau anormale" ou "eau polymérisée" existe, les quantités recueillies jusqu'à maintenant sont insuffisantes pour qu'une étude scientifique sérieuse en soit possible. C'est ce qu'a affirmé lundi à Ottawa M. Michael Falk, du Conseil national de la recherche.

L'existence de cette "eau anormale" a été signalée pour la première fois par un physicien russe, M. B. V. Deryagin, il y a deux ans. Cet homme de science prétendait que le simple passage de l'eau pure à travers de fins capillaires de quartz sous faible pression la transformait au point de lui donner des caractéristiques différentes: consistance gélatineuse, point d'ébullition très élevé, etc.

Depuis, les milieux scientifiques américains sont profondément divisés au sujet de cette "découverte"; plusieurs chercheurs ont abouti aux mêmes résultats que leur collègue soviétique alors que d'autres disent avoir échoué. Les théories les plus diverses ont été mises au point pour expliquer le phénomène. Mathématiciens, physiciens, atomistes et chimistes tentent d'imaginer les structures moléculaires qui pourraient provoquer une polymérisation des molécules d'eau.

Les revues scientifiques publient de doctes controverses sur les diverses explications proposées. Les chercheurs rivalisent d'ingéniosité pour étudier ce produit nouveau qui n'existe qu'en quantités infimes. D'autres essaient d'expliquer pourquoi le passage dans des tubes de quartz microscopiques pourrait ainsi amener une restructuration des molécules d'eau. Plusieurs, enfin, cherchent d'autres moyens pour produire de plus grandes quantités "d'eau polymérisée", jusqu'ici sans succès.

Récemment, la revue Science rapportait qu'un chercheur a pu obtenir des propriétés semblables grâce à des impuretés contenues en quantité minime dans l'eau. A ses yeux, l'eau "anormale" ne serait due qu'à des tubes capillaires qui ne seraient pas aussi "sérignes" qu'on le croyait. L'eau anormale ne serait pas de l'eau polymérisée.

Les déclarations de l'homme de science canadien à Ottawa le placent donc parmi les sceptiques qui refusent d'accorder foi à cette "découverte" tant qu'elle n'aura pas été vraiment prouvée. En l'absence d'une véritable preuve scientifique de la possibilité d'une polymérisation stable des molécules d'eau sous une forme liquide, a dit M. Falk, la science doit refuser de conclure.

Par contre, M. Falk a rappelé qu'on connaît au moins une dizaine de structures possibles pour la glace. Celle-ci peut vraiment avoir différentes densités selon les circonstances. L'étude détaillée des divers types de glace serait même technologiquement importante sur le plan de la construction sur le permafrost, territoire continuellement gelé du nord canadien.

Le Conseil de l'environnement compte des adversaires avant même d'avoir des membres

Avant même de compter des membres, le Conseil québécois de l'environnement a des adversaires parmi les groupes qui le souhaiteraient noyer pour mener une campagne plus efficace contre la pollution.

Quatre jours avant le congrès de formation du Conseil québécois de l'environnement, quatre sociétés de conservation, la Fédération québécoise de la faune, la Society to Overcome Pollution (STOP), la Société pour vaincre la pollution (SVP) et le Mouvement de résistance à la pollution (La Résistance) viennent de faire connaître leur opposition à la création du CQE.

Un organisme naissant, font valoir ces quatre sociétés, ne peut se proclamer leader de groupements auxquels il tente de s'identifier sans une consultation préalable. La coopération entre les différents groupements, disent encore ces sociétés, est d'une importance capitale, mais elle doit se manifester à partir de groupes existants et la coopération la plus entière existe déjà entre les groupements établis.

Relations Vienne-Pékin

VIENNE (AFP) - L'Autriche votera selon toute vraisemblance pour l'admission de la Chine aux Nations unies et entrera prochainement en pourparlers avec Pékin en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, a déclaré en substance hier M. Rudolf Kirchschlaeger, ministre autrichien des Affaires étrangères.

Machine à voter aux EU

NEW YORK (AFP) - La "machine à voter" remplace le traditionnel bulletin de vote dans un nombre croissant de localités américaines. Au lieu d'avoir à marquer d'une croix les candidats de son choix pour tous les postes à pourvoir et de déposer son bulletin dans l'urne, l'électeur, une fois parvenu dans l'isoloir, se trouve devant une tabulatrice où figurent par colonnes les candidats de chaque parti aux postes disputés. Pour voter, l'électeur n'a qu'à tourner la petite manette placée près de chaque nom. La machine lui permet toutefois de changer d'idée car son vote n'est enregistré que lorsqu'il referme la porte de l'isoloir. S'il tourne deux manettes pour un même siège c'est le second vote qui est enregistré lorsqu'il quitte l'isoloir.

Une nouveauté révolutionnaire pour ceux qui portent des dentiers

Les dentiers n'ont jamais été si faciles à porter.

Pour la première fois, la science offre une crème adhésive plastique pour aider à tenir en place les dentiers - adaptés à la gencive supérieure ou inférieure - mieux que jamais! Elle forme une membrane élastique qui aide à tenir les dentiers plus fermement pendant des heures! Cette découverte unique, c'est la crème adhésive pour dentiers FIXODENT™. La crème FIXODENT non seulement fait tenir les dentiers plus fermement mais elle vous assure aussi un plus grand confort. Elle est si souple que vous pouvez mordre avec plus de force, mieux mâcher les aliments et manger d'une façon plus naturelle. La crème FIXODENT est facile à utiliser et résiste à l'humidité. Une seule application aide à tenir les dentiers en place pendant des heures. Procurez-vous la crème plastique FIXODENT aujourd'hui même - une innovation révolutionnaire!

roulé de façon démocratique. "Nous avons décidé de ne pas participer au congrès de formation du CQE et, de plus, dès aujourd'hui, nous enverrons aux 200 associations membres de la Fédération québécoise de la faune une lettre leur suggérant de s'en tenir à leur affiliation à la Fédération."

Abitibi ramène à \$8 la hausse du prix du papier-journal

TORONTO (PC) - La compagnie Abitibi Paper, de Toronto, a indiqué, lundi, qu'elle augmenterait le prix de son papier-journal de \$8 la tonne, et non de \$10 comme annoncé antérieurement.

Le vice-président de la compagnie, M. C. H. Rosier, croit qu'il s'agit de la première compagnie de l'Est du pays à opter pour une hausse de \$8 la tonne.

Reconnaissant la valeur de certains des personnages s'occupant du Conseil québécois de l'environnement, M. Pageau a craint toutefois que le Conseil, une fois formé, ne cherche à obtenir des octrois du gouvernement pour en consacrer la majeure partie aux salaires de ses administrateurs.

Cette augmentation portera le prix du papier-journal à \$160 la tonne, en devises américaines, à compter du 1er janvier prochain.

Plusieurs compagnies de l'Est du pays, y compris Abitibi Paper, avaient annoncé des majorations de \$10 la tonne, en septembre, mais les producteurs de l'Ouest avaient indiqué qu'ils s'en tiendraient à des augmentations de \$8 la tonne.

UN BON CONSEIL NE RENOUVELEZ PAS VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE SANS CONSULTER...

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE **BELAIR** INSURANCE COMPANY
9 A.M. à 9 P.M. - LUNDI AU VENDREDI - TÉL. 845-7281
3600 HÔTEL DE VILLE - MONTRÉAL

Célébration des fiançailles ?
Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusque dans les moindres détails: salle, repas et rafraichissements. Adieu soucis!
Rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.

Ski-Doo: plus de 20 motoneiges sur 10

Plus de 6 motoneiges sur 10, au Québec, sont de marque Ski-Doo. Est-ce parce que Bombardier a inventé la motoneige? Parce qu'il y a des motoneiges Ski-Doo pour tous les goûts et toutes les bourses? Parce que les moteurs Bombardier-Rotax sont les mieux adaptés du monde au sport de la motoneige? Parce que Bombardier a tellement de succès sur les pistes de courses? Parce que le service après-vente est le plus professionnel qui soit? Oui, pour toutes ces raisons. Choisissez votre raison puis venez choisir votre motoneige Ski-Doo.

7.. 6.. 5.. 4.. 3.. 2.. 1.. Partez gagnant avec Ski-Doo 71.



chez nous, c'est **Ski-doo**

| | |
|--|---|
| Santhier & Lalonde 4411, rue Papineau Montréal 526-4411 | R. P. Dubois Inc. 3635, Montée des Sources Dollard Des Ormeaux, 684-2348 |
| Pierrefonds Auto-Neige Enr. , 14350, boul. Guin ouest Pierrefonds, 626-2122 - 626-5145 | Vincent Forgues Automobiles Inc. 15949, Sherbrooke est, Pointe-aux-Trembles, 642-7411 |
| AUTO-CENTRE DUPUIS 1580, Amherst Montréal 842-5151 - poste 337 ou 339 | Normand Beaudoin Auto 5653 Boul. Sauvé, Laval-Ouest, 627-0362 |

Les Antipropos de Jean Lévesque

PAS DE COQS DE VILLAGE

On veut croire que les Unionistes se rencontrent uniquement pour déterminer la date du congrès à la direction du parti. Mais comme plusieurs députés de ce groupe sont fort bavards, on entend parler déjà de course précipitée à la chefferie, de nombreux candidats qui se mettent de l'avant à tous prix, d'aventureux esprits qui voudraient faire subir au parti des métamorphoses tant spectaculaires que rapides. Les noms ne manquent pas, les options possibles non plus. Mais pourquoi cette précipitation, soit de néophytes, soit de portefeuilles qui voudraient déjà se regarnir?

Les éléments valables de l'Union nationale doivent sans doute ces heures-ci tenter d'abord de contenir ces zéles intempestifs qui ne pourraient qu'être fatals et au groupement et au bien général de la vie politique québécoise. Nous sommes entrés collectivement dans une ère de mouvance et la rigidité de certaines attitudes gouvernementales n'a pas fini de nous réserver tangages et roulis. A ce compte, l'Union nationale serait-elle sage de se trouver un nouveau chef rapidement? Poser la question, c'est y répondre. Avant le nouveau chef, la logique devrait d'abord imposer à l'Union nationale de saluaires études, des consultations nombreuses, des réflexions collectives. Cette attitude aurait deux avantages. Le premier, celui de laisser se décanter la situation présente, et laisser venir aussi d'autres marées, quelles qu'elles soient. Le deuxième, celui d'observer l'attitude des gouvernements en place, face aux défis qui arrivent de tous côtés.

En laissant ainsi se calmer les eaux de la tempête; en prenant le temps de voir comment les morceaux de notre société vont se replacer les uns envers les autres, l'Union nationale disposerait parallèlement de la quiétude voulue de l'esprit pour former une dynamique opposition à l'Assemblée nationale: le nombre de ses députés est restreint, mais les hommes de qualité ne manquent pas. C'est suffisant pour assumer ce rôle d'opposition dynamique, si tant est que la députation en son ensemble ait assez de maturité pour accepter cette attitude pour des mois à venir.

Lorsque le temps sera venu de se réunir, d'ici plusieurs mois, le parti pourrait alors oublier les stratégies à courte vue, de droite ou de gauche, et méditer sur la phrase du directeur de l'information du Nouvel Observateur: "Ce qui nourrit la révolte, au Québec, comme partout dans le monde, ce n'est pas la pauvreté mais l'humiliation". Les mois suivants vont nous dire si cette affirmation est fondée. Le temps sera alors venu, mais pas avant, pour l'Union nationale de songer à une réorientation, PUIS à un nouveau chef. Malgré que Monsieur Loubier ait déclaré que son parti n'avait pas de chef, nous croyons au contraire qu'il en a un, et fait sur mesure pour les mois à venir du dit parti: un homme intègre, ferme, discret et persévérant. N'est-ce pas l'homme tout désigné pour un parti d'opposition, alors que notre collectivité s'engage sur des voies nouvelles et dangereuses? L'Union nationale n'a pas besoin de petits coqs de village arrivistes ou de colonels, à ce moment-ci, elle a besoin de labueur et de réflexion.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi, à 13 heures sur les ondes de CKAC.

L'information sportive

LES SPORTS À LA PIGE

LES EXPOS de Montréal ont annoncé hier qu'ils avaient acheté le contrat du joueur d'arrêt-court Jesus "Pepe" Frias, de leur filiale de classe AA (maintenant les Indiens de Québec), et qu'ils avaient cédé celui du lanceur gaucher Rich Nye aux Whips de Winnipeg, leur premier club affilié. L'alignement actuel des Expos compte donc toujours 37 noms, soit trois sous la limite permise. Frias est ce joueur originaire de la République Dominicaine que l'équipe a découvert à Thetford Mines, de la Ligue Provinciale, l'an dernier. Réputé comme excellent à la défensive mais faible au bâton, il en a surpris plus d'un cette saison à Jacksonville, où il a conservé une moyenne de .254. Nye, pour sa part, a très peu lancé la saison dernière à cause d'un mal à l'épaule.

TOM FEARS, un des plus illustres ailiers offensifs de l'histoire de la Ligue Nationale de football, a été congédié hier comme instructeur des Saints de la Nouvelle-Orléans, détenteurs du dernier rang de la division Ouest de la conférence Nationale. Les Saints, l'équipe expansionniste la plus fructueuse du football américain, ont connu un très mauvais début à leur 4ème saison en subissant dimanche, contre les Rams de Los Angeles, leur 5ème échec de l'année contre un seul triomphe, et un match nul. Depuis leur entrée dans la ligue, les Saints, sous la conduite de Fears, ont remporté 13 victoires, subi 34 revers et fait match nul en deux occasions. "Je suis très conscient de l'excellent travail accompli par Tom afin de permettre aux Saints de démarrer", a déclaré John Mecom, actionnaire majoritaire de l'équipe. "Je suis également que l'équipe s'est améliorée d'année en année, établissant même un record pour une équipe de l'expansion en remportant 12 parties à ses trois premières saisons. Je ne puis cependant accepter le fait que le club connaisse un début de campagne aussi lamentable. Je crois sincèrement que sous la direction d'un nouvel instructeur, l'équipe retrouvera le chemin de la victoire". Fears, âgé de 47 ans, a été élu au Temple de la renommée du football cet été, après avoir évolué pendant huit saisons avec les Rams de Los Angeles, soit de 1949 à 1956. J. D.

ROBERTS, instructeur de l'équipe Richmond, de la ligue de l'Est, agira comme instructeur intérimaire.

LES CANADIENS de MONTREAL ont rappelé, des Voyageurs de Montréal, le défenseur Greg Boddy et le centre Fran Huck, pour la partie de ce soir contre les North Stars du Minnesota. Boddy agira comme cinquième défenseur, remplaçant Jacques Laperrière blessé au cou, alors que Huck prendra la relève d'Henri Richard, blessé à l'aîne. Yvan Cournoyer manquera également à l'appel, souffrant d'une légère fracture d'un os du pied gauche. Cependant, Marc Tardif, handicapé par une infection à un bras, sera de retour dans l'alignement du Tricolore.

LES ALOUETTES de MONTREAL ont attiré 169,127 spectateurs à leurs sept matches locaux au cours de la saison régulière 1970 dans la ligue Canadienne de football, soit une moyenne de 24,616 amateurs. En 1969, les Alouettes n'avaient accueilli que 84,156 partisans pour une moyenne de 12,022 par partie.

ANDRÉ GAGNIER, professionnel au club de golf Islemère, de Laval, a été réélu hier, président de l'Association des golfeurs professionnels du Québec. Jack Bissegger, premier vice-président, Stan Kolar, Alan Ogilvie et Luc Brien, directeurs, ont également été réélus à la direction de l'Association. Enfin Jean-Guy Périard a été nommé capitaine pour l'année 1970 et Adrien Bigras a été choisi comme vice-capitaine.

JIM GREGORY, directeur général des Maple Leafs de Toronto, de la Ligue Nationale de hockey, a indiqué qu'il n'avait pris encore aucune décision au sujet de l'acquisition du joueur de défense Bobby Bang, offert au repêchage par les Red Wings de Détroit. Il a déclaré qu'il étudiait la possibilité de réengager le vétérinaire défenseur, qui a déjà porté les couleurs des Leafs de 1956 à 1967 avant de passer à Oakland lors du premier repêchage de l'expansion. Par ailleurs, les Sabres de Buffalo ont annoncé hier qu'ils avaient fait l'acquisition de l'ailier droit Paul Andrea, des Golden Seals de la Californie. Les Sabres, qui tentent désespérément d'améliorer leur fiche, avaient acquis, lundi, l'ailier droit Steve Atkinson, des Blues de St-Louis.

SLAVOMIR KARDAS, ancien membre de l'équipe nationale de la Pologne, a été engagé comme instructeur de saut en ski de l'équipe du Canada. Durant sa carrière, il a pris part à plusieurs compétitions européennes et il était considéré parmi les 20 meilleurs sauteurs en ski.

BILLY CASPER domine toujours le classement des boursiers de l'association des golfeurs professionnels. Babe Hiskey, qui a triomphé dimanche à Las Vegas, a porté ses gains de la saison à \$26,625 mais demeure néanmoins loin derrière Casper, qui a récolté la rondelette somme de \$146,372. Jack Nicklaus se retrouve au deuxième rang avec \$140,286. Suivent Lee Trevino, \$139,381; Bruce Crampton, \$138,542; Dick Lotz, \$123,944; Frank Beard, \$121,939; Larry Hinson, \$117,899; Arnold Palmer, \$113,399; Dave Hill, \$112,179; et Bruce Devlin, \$109,773.

SANDRA HAYNIE a été choisie, hier à Cincinnati, la golfeuse de l'année 1970 par l'Association féminine de golf professionnelle. Professionnelle depuis 10 ans, Mlle Haynie a gagné deux tournois au cours de l'année et ses gains ont été de \$26,605.

L'ASSOCIATION de HOCKEY AMATEUR de l'Ouest a obtenu l'autorisation de changer le mode de qualification de son représentant pour les matches de la coupe Allan. L'Association, qui avait prétendu que l'ancienne formule, qui opposait les différents champions de l'Ouest dans de longues séries prenait trop de temps et coûtait trop cher, a décidé de mettre sur pied, dans une seule ville, un tournoi opposant les quatre équipes championnes de l'Ouest. Ce tournoi sera présenté vers la mi-avril et le gagnant rencontrera le champion de l'Est dans la finale de la coupe Allan.

MOROSLAV CERAR, de Yougoslavie, deux fois médaille d'or et champion du monde au cheval d'arçon, a accepté l'invitation des organisateurs d'un tournoi international de gymnastique qui se tiendra les 10, 11 et 12 novembre à Winnipeg. Des gymnastes russes, japonais, américains, français et canadiens seront également présents et ils feront de cette compétition l'une des plus prestigieuses de la saison en Amérique du Nord.



PRÉSIDENT BIEN SECONDE -- André Gagnier (au centre), du club Islemère, vient d'être réélu président de la section québécoise de l'Association des golfeurs professionnels du Canada. Il est félicité par Jean-Guy Périard (à g.), du club de Boucherville, nommé capitaine de la section pour 1971, et André Harvey, du club Vallée-du-Richelieu, choisi l'adjoint de l'année.

Etcheverry suspend Duncan et McCarthy

A la veille du match décisif qu'ils doivent disputer contre les Argonauts, à Toronto samedi après-midi, les Alouettes de Montréal pourraient bien être privées des services de quatre joueurs réguliers: deux à cause de blessures et deux autres sous le coup d'une suspension. Les blessés sont le demi défensif Rich Davis, qui souffre d'une fracture à la mâchoire, et le brillant demi offensif Moses Denson, qui a le nez fracturé. Ce sont les deux seuls écopés de la dure partie de dimanche contre les Chats-Tigres de Hamilton, où les deux clubs firent match nul. L'égalité donnait le championnat de la section Est de la Ligue Canadienne de football à Hamilton, et releguait les Alouettes au 3ème rang. C'est quand même la 1ère fois depuis 1966 que les Montréalais participent aux éliminatoires, les équipes de 2ème et 3ème position se disputant une seule rencontre semi-finale pour le droit de rencontrer les champions, dans une finale de deux parties au total des points.

Il semble toutefois que Davis et Denson ne soient pas assez gravement blessés pour ne pouvoir jouer samedi.

Les suspensions
L'instructeur Sam Etcheverry a causé une certaine surprise hier, en annonçant que le gros Dennis Duncan, son centre-arrière, ainsi que le flaqueur Bob McCarthy étaient suspendus indéfiniment, pour "conduite préjudiciable" à l'équipe. Sam n'a pas élaboré sinon pour préciser que ses deux porte-couleurs avaient commis des infractions au règlement régissant la conduite des membres de l'équipe à l'extérieur du terrain. Par ailleurs, Etcheverry s'est déclaré enchanté de la tenue de son quart-arrière Sonny Wade contre Hamilton, et il accorde toute sa confiance pour obtenir l'abandon de la Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

Hockey

MEILLEURS COMPTES

| | P | B | As | Pts | Pén |
|--------------------|----|----|----|-----|-----|
| Esposito, Boston | 9 | 7 | 12 | 19 | 11 |
| McKenzie, Boston | 9 | 6 | 10 | 16 | 9 |
| Hodge, Boston | 9 | 6 | 10 | 16 | 9 |
| Béliveau, Mon. | 10 | 3 | 10 | 13 | 4 |
| Cournoyer, Mon. | 9 | 10 | 2 | 12 | 4 |
| Bucyk, Boston | 9 | 7 | 5 | 12 | 0 |
| Delychuk, Dét. | 11 | 5 | 7 | 12 | 2 |
| B. Hull, Chicago | 11 | 4 | 8 | 12 | 4 |
| Keon, Toronto | 9 | 5 | 6 | 11 | 0 |
| Boordeau, St-L. | 10 | 4 | 7 | 11 | 12 |
| Ratelle, N.Y. | 10 | 4 | 7 | 11 | 0 |
| Hall, Van. | 11 | 4 | 7 | 11 | 2 |
| Orr, Boston | 9 | 3 | 8 | 11 | 9 |
| Martin, Chicago | 11 | 2 | 9 | 11 | 9 |
| Labossière, Los A. | 9 | 6 | 4 | 10 | 4 |
| Hadfield, N.Y. | 10 | 6 | 4 | 10 | 12 |
| W. Maki, Van. | 11 | 6 | 4 | 10 | 8 |
| Cashman, Boston | 9 | 5 | 5 | 10 | 21 |
| Boudrias, Van. | 10 | 4 | 6 | 10 | 0 |
| Campbell, Chicago | 11 | 4 | 6 | 10 | 4 |
| Howe, Détroit | 11 | 4 | 6 | 10 | 6 |
| Kurtenbach, Van. | 11 | 3 | 7 | 10 | 22 |

LIGUE NATIONALE

PROCHAINES PARTIES

Ce soir
Montréal à Minnesota

Toronto à Los Angeles

New York à Californie

Détroit à Chicago

Vancouver à Pittsburgh

Demain
St-Louis à Boston

Philadelphie à Détroit

Vancouver à Buffalo

LIGUE AMERICAINE

Demain
Hershey à Québec

LIGUE JR DU QUEBEC

| | B | A | Tot | Pen |
|-----------------------|----|----|-----|-----|
| Lafleur, Québec | 24 | 21 | 45 | 15 |
| Grenier, Québec | 10 | 19 | 29 | 5 |
| Richard, Québec | 10 | 16 | 26 | 35 |
| Brière, Québec | 11 | 14 | 24 | 0 |
| Dubé, Sherbrooke | 8 | 16 | 24 | 8 |
| Leduc, Trois-Rivières | 10 | 14 | 24 | 18 |
| St-Sauveur, Sherb. | 10 | 13 | 23 | 23 |
| McKay, St-Jérôme | 10 | 12 | 22 | 24 |
| Plante, Drum. | 15 | 6 | 21 | 6 |
| Richer, Trois-R. | 12 | 9 | 21 | 27 |
| Martel, Verdun | 9 | 12 | 21 | 0 |
| Rolando, Rosemont | 9 | 12 | 21 | 39 |

INSCRITS À B.B.

| Première course | | Bourse: \$1,200 | |
|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Trot à réclamer \$2,500 | Bourse: \$1,200 | 5-Petita Lobell | M. Lachance 8-1 |
| 3-Burgundy | 5-2 | 1-Room Service | G. Gendron 10-1 |
| 2-Kimberly Dan | L. St. Jacques 3-1 | Septième course | |
| 9-Caro Pick | G. Lachance 4-1 | Ambie à réclamer \$3,500 | Bourse: \$1,300 |
| 7-Prosty Kid | J. Lalabe 9-2 | 1-My Right | A. Bidard 5-2 |
| 6-Kilg | G. Gendron 5-1 | 4-Stronghold | J. G. Brodeur 4-1 |
| 5-Clever Julie | A. Boucher 8-1 | 5-Rokare | J. G. Larueu 5-1 |
| 4-Darniey Choice | Y. Pichat 10-1 | 3-Wall Done | A. Hanna 4-1 |
| 3-Beau Mar Mir | R. Gagné 15-1 | 2-Mertz Western | A. Poley 8-1 |
| 2-Aussieighes | A. Lavalée | 8-Turtine | C. Pelletier 12-1 |
| 1-Banney Hanover | A. Lavalée | A.E. Dan Good Knight A. Hanna | Sam's Sam P. Savré |
| Front Page Mir | | Huitième course | |
| Deuxième course | | Ambie N. G. de \$3,000 en 70 | Bourse: \$1,300 |
| Ambie à réclamer \$3,500 | Bourse: \$1,200 | 3-Keystone Meadow | M. Lefebvre 3-1 |
| 7-Prosty Joe | Y. Filion 5-2 | 1-Radioso | G. Gendron 7-2 |
| 9-John Glenn | M. Gingras 3-1 | 4-Wall Done | Du. MacTavish 4-1 |
| 8-Betty B Leo | A. Hanna 4-1 | 9-Contest Mir | M. Dostie 9-1 |
| 5-Georgia J | J. Foley 9-2 | 5-Gordie Parker | M. Pécard 5-1 |
| 4-Total Yankee | I. Aubin 5-1 | 6-Skaway | Y. Filion 9-2 |
| 3-Valleyfield Star | S. Grise 6-1 | 4-Green River Ruthie | R. Samson 10-1 |
| 2-Wildcat Mir | G. Dumont 8-1 | 7-Leader Lobell | F. Poirier 12-1 |
| 1-Hava Soda | G. Gendron 8-1 | 8-Wee Mir | F. Choquet 20-1 |
| 6-Atlantic Mir | A. Lavalée | A.E. Rusty Moko R. Bouthillier | Dancers Boy |
| AE-Ace Dean R. Bouthillier | | Neuvième course | |
| Shadydale Chart. R. Bouthillier | | Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 |
| Troisième course | | 4-Muney Again | A. Hanna 5-2 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 | 7-Key Pebble | G. Gendron 3-1 |
| 8-Muney Again | A. Hanna 5-2 | 8-Dufford De Pro | R. Coutu 4-1 |
| 7-Key Pebble | G. Gendron 3-1 | 5-Speely Satan | 9-2 |
| 6-Dufford De Pro | R. Coutu 4-1 | 3-Flight Adorian | Y. Filion 5-1 |
| 5-Speely Satan | 9-2 | 2-Belle Wilson | A. Bidard 9-2 |
| 4-Crimeon Mir | Y. Filion 5-1 | 1-Spangler Frost | W. Bourgon 10-1 |
| 3-Flight Adorian | A. Bidard 9-2 | 6-Ray Mir | J. Vanier 15-1 |
| 2-Belle Wilson | W. Bourgon 10-1 | Aussi eligible: | |
| 1-Spangler Frost | J. Vanier 15-1 | Dilly Bob | J. Fendley |
| 6-Ray Mir | J. Vanier 15-1 | A.C. Prince R. White | |
| Aussi eligible: | | Quatrième course | |
| Dilly Bob | J. Fendley | Trot à réclamer jusqu'à \$900 | Bourse: \$1,500 |
| A.C. Prince R. White | | 4-F. C. Von | Paradis 3-1 |
| Quatrième course | | 3-Bethel Mar Mir | C. Pelletier 7-2 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$900 | Bourse: \$1,500 | 5-Gloria Ekkington | 4-1 |
| 4-F. C. Von | Paradis 3-1 | 7-Aces | G. Gendron 4-1 |
| 3-Bethel Mar Mir | C. Pelletier 7-2 | 6-D. D. Be | A. Bidard 5-1 |
| 5-Gloria Ekkington | 4-1 | 3-Uniform Joe | W. Bourgon 6-1 |
| 7-Aces | G. Gendron 4-1 | 2-Granby Girl | G. Hado 8-1 |
| 6-D. D. Be | A. Bidard 5-1 | 1-Steamer Mir | M. Lachance 10-1 |
| 3-Uniform Joe | W. Bourgon 6-1 | Cinquième course | |
| 2-Granby Girl | G. Hado 8-1 | Ambie N. G. de \$4,000 | Bourse: \$1,500 |
| 1-Steamer Mir | M. Lachance 10-1 | 3-Grandpa Joe | G. Filion 3-1 |
| Cinquième course | | 4-Colonel Ben | A. Hanna 7-2 |
| Ambie N. G. de \$4,000 | Bourse: \$1,500 | 1-Cardinal Robinson | J. G. Brodeur 4-1 |
| 3-Grandpa Joe | G. Filion 3-1 | 5-Roméo Ficka | W. Bourgon 5-1 |
| 4-Colonel Ben | A. Hanna 7-2 | 2-Shadydale Streak | J. Bruyere 6-1 |
| 1-Cardinal Robinson | J. G. Brodeur 4-1 | Sixième course | |
| 5-Roméo Ficka | W. Bourgon 5-1 | 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 |
| 2-Shadydale Streak | J. Bruyere 6-1 | 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 |
| Sixième course | | 5-Rokare | B. Davies 3-1 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 | 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 |
| 4-Zeno James | A. Duguise 3-1 | 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 |
| 5-Rokare | A. Duguise 3-1 | 6-Kaven | M. Perreault 15-1 |
| 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 | Septième course | |
| 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 | Ambie à réclamer \$3,500 | Bourse: \$1,300 |
| 6-Kaven | M. Perreault 15-1 | 1-Lew James | S. Gréé 7-2 |
| Septième course | | 9-Master Brown | A. Bidard 9-2 |
| Ambie à réclamer \$3,500 | Bourse: \$1,300 | 8-Fairwell | G. Gendron 8-1 |
| 1-Lew James | S. Gréé 7-2 | 7-Carl Lady Senator | G. Gendron 8-1 |
| 9-Master Brown | A. Bidard 9-2 | 3-Glade Run | G. Filion 8-1 |
| 8-Fairwell | G. Gendron 8-1 | 4-Ram Runner | B. Côté 18-1 |
| 7-Carl Lady Senator | G. Gendron 8-1 | 5-Roméo Ficka | J. G. Cloutier 12-1 |
| 3-Glade Run | G. Filion 8-1 | A.E. Lullalorpe | |
| 4-Ram Runner | B. Côté 18-1 | Huitième course | |
| 5-Roméo Ficka | J. G. Cloutier 12-1 | Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 |
| A.E. Lullalorpe | | 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 |
| Huitième course | | 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 | 5-Rokare | B. Davies 3-1 |
| 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 | 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 |
| 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 | 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 |
| 5-Rokare | B. Davies 3-1 | 6-Kaven | M. Perreault 15-1 |
| 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 | Neuvième course | |
| 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 | Ambie à réclamer \$3,500 | Bourse: \$1,300 |
| 6-Kaven | M. Perreault 15-1 | 1-Lew James | S. Gréé 7-2 |
| Neuvième course | | 9-Master Brown | A. Bidard 9-2 |
| Ambie à réclamer \$3,500 | Bourse: \$1,300 | 8-Fairwell | G. Gendron 8-1 |
| 1-Lew James | S. Gréé 7-2 | 7-Carl Lady Senator | G. Gendron 8-1 |
| 9-Master Brown | A. Bidard 9-2 | 3-Glade Run | G. Filion 8-1 |
| 8-Fairwell | G. Gendron 8-1 | 4-Ram Runner | B. Côté 18-1 |
| 7-Carl Lady Senator | G. Gendron 8-1 | 5-Roméo Ficka | J. G. Cloutier 12-1 |
| 3-Glade Run | G. Filion 8-1 | A.E. Lullalorpe | |
| 4-Ram Runner | B. Côté 18-1 | Dixième course | |
| 5-Roméo Ficka | J. G. Cloutier 12-1 | Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 |
| A.E. Lullalorpe | | 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 |
| Dixième course | | 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 | 5-Rokare | B. Davies 3-1 |
| 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 | 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 |
| 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 | 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 |
| 5-Rokare | B. Davies 3-1 | 6-Kaven | M. Perreault 15-1 |
| 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 | Onzième course | |
| 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 | Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 |
| 6-Kaven | M. Perreault 15-1 | 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 |
| Onzième course | | 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 | 5-Rokare | B. Davies 3-1 |
| 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 | 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 |
| 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 | 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 |
| 5-Rokare | B. Davies 3-1 | 6-Kaven | M. Perreault 15-1 |
| 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 | Doisième course | |
| 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 | Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 |
| 6-Kaven | M. Perreault 15-1 | 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 |
| Doisième course | | 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 | 5-Rokare | B. Davies 3-1 |
| 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 | 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 |
| 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 | 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 |
| 5-Rokare | B. Davies 3-1 | 6-Kaven | M. Perreault 15-1 |
| 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 | Quatrième course | |
| 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 | Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 |
| 6-Kaven | M. Perreault 15-1 | 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 |
| Quatrième course | | 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 | 5-Rokare | B. Davies 3-1 |
| 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 | 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 |
| 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 | 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 |
| 5-Rokare | B. Davies 3-1 | 6-Kaven | M. Perreault 15-1 |
| 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 | Septième course | |
| 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 | Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 |
| 6-Kaven | M. Perreault 15-1 | 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 |
| Septième course | | 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 | 5-Rokare | B. Davies 3-1 |
| 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 | 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 |
| 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 | 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 |
| 5-Rokare | B. Davies 3-1 | 6-Kaven | M. Perreault 15-1 |
| 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 | Huitième course | |
| 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 | Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 |
| 6-Kaven | M. Perreault 15-1 | 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 |
| Huitième course | | 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 | 5-Rokare | B. Davies 3-1 |
| 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 | 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 |
| 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 | 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 |
| 5-Rokare | B. Davies 3-1 | 6-Kaven | M. Perreault 15-1 |
| 7-The Eastern Demon | R. Siliphant 8-1 | Neuvième course | |
| 2-G. P. Duf | P. Hébert 10-1 | Ambie à réclamer jusqu'à \$10,000 | Bourse: \$1,800 |
| 6-Kaven | M. Perreault 15-1 | 1-Lovellist Mir | M. Dostie 5-2 |
| Neuvième course | | 4-Crimeon Mir | F. Findley 5-1 |
| Ambie à réclamer jusqu'à \$10 | | | |

informations

internationales

Message de Paul VI

NATIONS UNIES, N. Y. (AFP) — Le pape Paul Six a adressé un télégramme au président de l'Assemblée générale pour dire qu'il souhaitait profondément une trêve militaire au Moyen-Orient et qu'il avait adressé un appel aux chefs d'Etat intéressés afin qu'ils fassent leur possible pour permettre l'extension du cessez-le-feu.

Unanimité sur le cessez-le-feu

Le débat sur le Proche-Orient se clôt sur la recherche d'un juste compromis

NATIONS UNIES (AFP) — Trois éléments nouveaux sont intervenus hier matin dans les débats de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient.

Primo, l'Argentine et 19 pays latino-américains ont déposé un nouveau projet de résolution qui demande que le cessez-le-feu sur le canal de

Suez soit prolongé d'au moins trois mois et soit assorti de mesures de surveillance, notamment par l'utilisation des observateurs des Nations unies

stationnés dans la région, ce texte demande aussi aux parties intéressées de "reprendre contact" avec la mission Jarring.

Secundo, la délégation française a présenté une série d'amendements au projet déjà déposé par 18 pays afro-asiatiques et la Yougoslavie pour rendre ce projet plus équilibré et en éliminer la polémique. Les amendements français réintroduisent notamment dans le texte les clauses de la résolution 242 du Conseil de sécurité où le retrait des forces israéliennes et les engagements de paix étaient indissolublement liés. Ils contiennent également une recommandation aux parties de prolonger le cessez-le-feu pour une période de trois mois pour faciliter la reprise de la mission Jarring.

Tertio, les auteurs du projet afro-asiatique eux-mêmes ont soumis une version révisée de leur texte original où certaines des exigences sont adoucies, et comportant aussi un appel à la prolongation du cessez-le-feu pour trois mois. On s'attend cependant à ce que les Afro-asiatiques retirent leur nouveau texte au profit des amendements français.

Des consultations à ce sujet se sont tenues en privé dans l'après-midi et le président a annoncé l'intention de procéder au vote aujourd'hui.

En marge de ces efforts divers, le bureau de New York de l'Organisation de la libération de la Palestine a publié hier un télégramme du président du Comité central de cette organisation, M. Arafat, qui, tel qu'il est interprété par un porte-parole, constitue un acte d'opposition à toute résolution de l'Assemblée générale qui serait basée sur la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967. Or, tous les projets soumis s'en sont inspirés.

A Tel-Aviv, d'autre part, si les Egyptiens rouvrent le feu à 00 heure dans la nuit de jeudi à vendredi, ils nous trouveront prêts, déclarait-on hier matin dans les milieux militaires israéliens où l'on indique que les forces israéliennes seront à cette date en état d'alerte et que les troupes sur le canal porteront leur casque et leur veste anti-balle. Néanmoins, note-t-on dans ces milieux, "nous ne croyons pas que les Egyptiens veuillent, pour le moment du moins, reprendre les hostilités."

Washington plutôt tiède

Investiture de Salvador Allende

SANTIAGO (AFP) — Le président Salvador Allende a été officiellement investi hier dans ses fonctions de chef de l'Etat chilien, au cours d'une brève cérémonie d'une demi-heure qui s'est déroulée au Congrès. Le nouveau président a reçu des mains de son prédécesseur, le démocrate-chrétien Eduardo Frei, les insignes de sa nouvelle charge.

Les fracs élégants de M. Frei et de ses ministres — tous entrés par la porte d'honneur du Congrès — contrastaient avec les costumes de ville du président Allende et de ceux de son équipe, tous entrés par une porte latérale du bâtiment. De même, le Dr Frei et ses ministres étaient arrivés au Congrès en carrosse alors que le président Allende et ses collaborateurs avaient prosaïquement pris place dans des voitures.

Dans le salon d'honneur le président Allende, puis ses ministres, tour à tour, ont prêté serment et sont sortis par la porte d'honneur pour aller assister à un "Te Deum" à la cathédrale de Santiago.

Washington réagit

"Nous maintenons nos relations avec le Chili. Que voulez-vous que je vous dise de plus?" C'est par ces mots que le porte-parole du Département d'Etat a répondu hier aux questions qui lui ont été posées sur les sentiments du gouvernement américain au moment où M. Salvador Allende prenait le pouvoir au Chili.

Des indications données hier de source officielle au Département d'Etat démontrent que, de l'avis des observateurs, si les relations entre les deux pays sont maintenues, elles sont entrées dans une phase pour le moins tiède.

On confirme, par exemple, de cette source, que le président Richard Nixon a fait parvenir un message à M. Allende par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires inter-américaines, M. Charles A. Meyer, qui a présidé la délégation américaine aux cérémonies de prise du pouvoir. Mais l'on se refuse à

vernement américain a décidé, indique-t-on toujours de la même source, d'annoncer la fin de cette mission maintenant plutôt que d'avoir à le faire à une date ultérieure et à un moment où cette décision pourrait être mal interprétée (comme un signe de la détérioration des relations entre les deux pays).



Le président du Sénat, M. Thomas Pablo, remet au marxiste Salvador Allende l'écharpe en soie de la présidence du Chili. A droite, on voit l'ancien président Eduardo Frei. (Téléphoto AP)

aux 4 coins du monde

Fusillades à Amman

AMMAN (AFP) — Des fusillades sporadiques ont éclaté hier après-midi à Amman. La fusillade qui avait débuté dans les quartiers de la vieille ville, près de la poste centrale et aux abords de la grande mosquée Al Hussein, a gagné le djebel Amman, quartier résidentiel où se trouvent la plupart des ministères et des ambassades. Selon un porte-parole de l'Organisation de libération de la Palestine, cinq ou six personnes auraient été victimes de cette fusillade.

Contestation à Madrid

MADRID (AFP) — Des flambées de manifestations se sont produites hier soir à Madrid à l'appel des "commissions ouvrières" (syndicat clandestin) qui avaient demandé à leurs sympathisants de se réunir au centre de la capitale, dans le quartier populaire d'Atocha, pour demander l'amnistie des prisonniers politiques.

Les consignes d'arrêt du travail (en principe une grève de 24 heures) ont été très inégalement suivies. D'après les renseignements recueillis en fin de journée, il apparaît qu'elles avaient eu un écho certain dans trois branches: la métallurgie, les imprimeries et, dans une mesure plus limitée, la construction, ainsi que dans les milieux étudiants.

Arrestations au Brésil

RIO DE JANEIRO (AFP) — L'état d'alerte est maintenu dans tout le Brésil et principalement dans les grandes villes où de nouvelles arrestations de personnalités liées à des groupes de gauche ont été opérées hier. Des personnalités ayant occupé des fonctions publiques, plusieurs journalistes et professeurs, des avocats et des artistes ont été arrêtés.

L'Ostpolitik et les traités

RFA-Pologne: démarrage difficile

VARSOVIE (AFP) — Les négociations entre la RFA et la Pologne ont démarré difficilement hier à Varsovie. Manifestement, les conceptions ne se sont pas rapprochées, en dépit des conversations exploratoires poursuivies depuis février dernier. Aussi les deux délégations ont-elles décidé de s'accorder un temps de réflexion jusqu'à la deuxième séance plénière prévue pour ce matin.

En effet, malgré un tête-à-tête d'une heure entre les ministres des Affaires étrangères, MM. Walter Scheel et

Stefan Jedrychowski, la première séance plénière n'a pas dépassé le stade des déclarations de principe.

Le gouvernement de la RFA, a indiqué d'une part M. Scheel dans sa déclaration, comprend très bien que la délégation polonaise fasse du problème des frontières la question-clé des négociations. Toutefois, a-t-il ajouté, le gouvernement de Bonn ne peut s'engager qu'au nom de la RFA à accepter la ligne Oder-Neisse comme frontière occidentale de la Pologne.

Prague veut aussi son traité avec Bonn

BONN (AFP) — Le chancelier Willy Brandt poursuivant son "Ostpolitik" (politique d'ouverture à l'Est) estime que des négociations entre Bonn et Prague s'ouvriront dans un proche avenir. Prenant la parole devant le groupe parlementaire du parti social-démocrate dont il est le président, M. Brandt a déclaré hier que le gouvernement tchécoslovaque avait fait savoir à celui de la R.F.A. qu'il était intéressé à l'ouverture de négociations pour la conclusion d'un traité. Le chancelier qui s'est félicité de l'attitude des dirigeants de Prague, a souligné

que Bonn ouvrirait "sans temporiser" de telles négociations, qui, a-t-il ajouté, "sont dans l'intérêt des deux gouvernements".

On précise dans les milieux informés de Bonn, que le gouvernement de Prague a fait part de son désir de prendre contact avec Bonn, non seulement dans les récentes déclarations faites par des dirigeants tchécoslovaques, mais encore dans les sondages effectués vers la mi-octobre à Prague, par M. Juergen Von Alten, haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de la R.F.A.

L'accord de Munich de septembre 1938, imposant à la Tchécoslovaquie la cession du territoire des Sudètes au 111^{ème} Reich constituera certainement le principal problème de ces négociations. Tant le précédent gouvernement de grande coalition SPD/CDU/CSU que l'actuel cabinet social-libéral (SPD/FDP) ont affirmé qu'ils étaient prêts à déclarer l'accord de Munich "nul et non avenue", tandis que Prague souhaite une formule mentionnant que cet accord est "nul à l'origine", donc qu'il n'a jamais existé.



**SWEEPSTAKE
DU CENTENAIRE
DU MANITOBA**

\$100,000⁰⁰ chacun

AUX DIX GAGNANTS

\$1,000.00 payable annuellement, commençant le 31 déc. 1970

Un cadeau de Noël que
vous recevrez durant
99 années consécutives

| | | |
|-------|-----|------------------|
| PLANS | 50 | PRIX DE \$100.00 |
| PLANS | 100 | PRIX DE \$ 20.70 |
| PLANS | 100 | PRIX DE \$ 19.70 |
| PLANS | 100 | PRIX DE \$ 18.70 |



MANITOBA CENTENNIAL CITIZENS' CAMPAIGN
C.P. 1970, Winnipeg, Manitoba

date de fermeture 18 déc. 1970
date du tirage 31 déc. 1970
Les billets sont disponibles au Manitoba Centennial Citizens' Campaign C.P. 1970 Winnipeg Manitoba

Envoyez-moi billets (s) à \$2.50 chacun
Envoyez-moi livrets de 12 pour \$25. par livret
Mon chèque Mandat poste ci-inclus \$

Nom
Adresse
Ville Province
C1-MLD à CS-ML1

vous parlerez!

La seule assurance de Berlitz.

Votre professeur d'anglais ne vous a laissé aucun espoir? Alors reprenez confiance.

BERLITZ vous fera parler anglais en quelques semaines. Sans peine, sans devoirs, sans livres.

BERLITZ vous fera parler anglais en vous le faisant parler sans cesse jusqu'à ce que vous vous surpreniez "suddenly" à le parler couramment, tout comme votre professeur BERLITZ.

Cette facilité et cette efficacité vous étonnent?

Alors, pour vous en convaincre, venez prendre une leçon d'essai gratuite chez BERLITZ.

Prenez rendez-vous "immediately" en appelant:

Berlitz

Cours de langues vivantes

Montréal, 2055 rue Peel, Tél.: 288-3111
Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 387-2566
St-Jean, 207, Richelieu, Tél.: 346-6100

Air France

vous offre la super-sortie: Paris nocturne

C'est fou comme on se sent vivre quand la nuit s'allume à Paris. Imaginez un peu! Une soirée qui commencerait dans l'élégance et le raffinement à l'Opéra ou à la Comédie-Française. Puis, la tournée des grands-ducs: les grands cabarets, les caves de St-Germain-des-Près et les boîtes à chanson de Montmartre, joyeuses et truculentes. Et au petit matin, pour finir en beauté, deux doigts de fine ou une soupe à l'oignon dans un petit bistro sympathique.

La grande sortie, quoi!

Paris-théâtre, 14 jours, \$429.00.
Prix forfaitaire qui comprend le transport, le séjour et plusieurs activités dont:

- Visite de la ville avec guide.
- Places réservées à l'Opéra ou à la Comédie-Française, ainsi qu'à différents spectacles de variétés de votre choix.
- Croisière en bateau-mouche.
- Guide des restaurants et des bistrotts.
- Possibilité de combiner une semaine à Paris et une semaine sur la Côte d'Azur, avec location de voiture.

Vol Montréal-Paris-Montréal en B747, l'avion digne des grandes sorties, une exclusivité Air France. Demandez la brochure PARIS-THÉÂTRE à votre agent de voyage ou à Air France.



AIR FRANCE



La seule ligne B747 Montréal-Paris.
Le nouvel art de voyager sans payer plus cher.

arts et spectacles

Pop-Pénélope

LED ZEPPELIN numéro 768943

Je ne sais pas, mes chers lapidophiles, ce qui m'arrive ces temps-ci. Tout voyage que j'entreprends me conduit vers les poulaillers. Ainsi, cette semaine encore, me voilà propriétaire de trois oeufs que je casse; je sépare les jaunes des blancs; je bats les blancs en neige ferme.

Quand soudain tout s'affaisse. Inutile de vous en étonner. Gilles Hughes Yvonne de Maujincourt vient de mettre sur le stéréo le LED ZEPPELIN III. HEAVY.

C'est tellement heavy que mes beaux oeufs en neige s'affaissent. Et mes chats rient. "Mettez une pincée de sel". Tel est le conseil de Châtelaine pour que ne s'affaissent pas les oeufs battus en neige ferme. Eh! bien, j'aurais aimé que nos chers LED ZEPPELIN mettent dans ce troisième disque (Atlantic SD 7201) un peu de sel.

Finir pour la cuisine aujourd'hui. Il n'en reste pas moins que l'extraordinaire virtuosité du LED ZEPPELIN trouve ici une sorte d'hystérique accomplissement. Il n'est aucun autre groupe actuel, je pense, qui peut battre sur le terrain de la vitesse Page Quant à Plant, il a décidé de monter de trois tons toutes ses interprétations de telle sorte qu'il plane littéralement, dans un no-man's-land vocal qui n'est plus celui de la voix humaine.

Si l'on considère les chemins que le LED ZEPPELIN a parcourus en trois disques, on n'a d'autre image à proposer que celle d'une course à la mort. Ce n'est plus la chandelle par les deux bouts, mais la chandelle par les trois bouts. Le but visé est la transe, selon le principe du haut contraste et de la répétition rythmique.

Tout ce disque est comme une surenchère de "Baby I Gonna Leave You". Ce n'est plus de la musique; c'est déjà presque de l'environnement vaoudo. Pour la première fois le LED ZEPPELIN est classé premier en Angleterre. Si l'art est un radar (McLuhan), à considérer cette panique, l'an 2000 n'est plus loin.

En regard de la panique urbaine de LED ZEPPELIN, on retrouve avec une sorte de soulagement de la santé rude et même rurale du IRON BUTTERFLY, qui vient de publier un nouvel album (ATCO SD 33-339).

Signaux immédiatement que le personnel a changé. Brann a disparu, semble-t-il. Il est remplacé par Mike Pinera et El Rhino. Mais Doug Ingle est toujours là, à l'orgue et au lead vocal; la continuité est assurée sans réel problème. Dès lors, je me demande un peu pourquoi ce disque se nomme "Metamorphosis"... A quatre ou cinq, c'est la personnalité de Ingle qui domine avec un alliage orgue-voix qui n'appartient qu'à lui.

Pourtant, en fait de métamorphose, ce nouveau disque met l'accent sur la mélodie. Une mélodie, comme leur musique: facilement efficace, sans prétention, où l'on retrouve, outre la puissance expressive de Ingle, les trucs habituels du rock de la côte ouest américaine. Une seule pièce, la dernière de l'enregistrement, marque quelque prétention au développement. Il s'agit de "Butterfly bleu", quatorze minutes.

Cette dernière pièce est, sans doute, la seule vraie tentative de renouvellement du disque. Elle fait appel, dans sa part centrale, à l'électronique (voix et instruments). J'y découvre particulièrement la présence merveilleuse de Lee Dorman, à la basse qui remplace avec efficacité les drums de Bushy dans le célèbre "In-A-Gadd-a...". Je conseille d'accentuer les graves de l'appareil stéréo pour écouter cette pièce.

Je sais parfaitement, mes chers lecteurs, qu'il n'est plus de très bon goût d'aimer les IRON BUTTERFLY. Leur musique est effectivement un peu élémentaire mais elle est toujours reliée, d'une façon organique, aux sources du rock et voilà, précisément, ce en quoi elle a une grande valeur. Doug Ingle, géniteur de ce groupe, est l'un des très rares chanteurs rock à voix grave que je connaisse. Selon mon goût, il vaut et

largement Clayton Thomas. Lee Dorman, ainsi que je le signalais, peut être une basse virtuose. Ne parlons même pas de Bushy, sa gloire est faite.

Il manque incontestablement au IRON BUTTERFLY une pensée, celle qui nous fait tant aimer les Jefferson, les Greatful Dead ou les Quicksilver... Mais, quand j'écoute les bonnes chansons des IRON BUTTERFLY, j'ai toujours envie de me coucher.

Connaissez-vous beaucoup de groupes dont le seul son vous donne envie de vous coucher?

Il fut un temps où l'on appelait "underground" toute une catégorie de musique rock, celle que ce brave Agnew vient de découvrir avec horreur. On y traitait, par allusions verbales et musicales, de la drogue. Oui.

Il s'agissait généralement d'une musique descriptive. Mais une description de l'imaginaire, tel que défini dans le "Livre du thé" ou dans le "Livre des morts", ou dans "A Day In A Life" ou dans... Il y a mille pièces à verser au dossier.

Bien entendu, l'underground n'existe plus. Il n'y a plus que Radio-Canada, Fernand Gignac et Paolo Noël pour y croire.

Au fond, cette musique underground n'est que le contrepoint mental de certaines pièces classiques, "Les Tableaux d'une exposition", par exemple.

Et telle pourrait se nommer l'oeuvre éditée par les musiciens de KING CRIMSON: "Les Tableaux d'une exposition totale". Le train qui nous entraîne se nommerait alors le carbone cyclique. On vient donc de publier leur second disque qui sera, si l'on en croit ce qu'il déclare, leur dernier. J'aime assez qu'un groupe se débände quand le résultat voulu est obtenu.

Ce disque album s'intitule "In the Wake of Poseidon". On y retrouve, tout comme dans le premier, un message de paix ainsi qu'une volonté de dénonciation de ce qui fait que notre monde est laid.

Musicalement, la présence du métronome n'est pas sans nous rappeler les MOODY BLUES mais, au tournant, voici que surgit une flûte ou un saxophone.

Je ne crois pas que l'on puisse dire que la réussite de KING CRIMSON soit totale. Leur musique paraît souvent un peu léchée. C'est un peu le poème ému d'un citadin qui va se promener le dimanche à la campagne.

Il reste une ambition et non négligeable, qui est toute la grandeur du rock: celle d'exprimer une part quelconque de la Vie.

La V.I.E.
ATALANTIC SD 8266.

Gilles Hughes Yvonne de Maujincourt, toujours à-propos, me signale que je ne saurais terminer un article sur une note trop sérieuse, fut-elle cyclique. Bon. Alors, je vous signale (content, Gilles Hughes Yvonne de Maujincourt?) que JAMES GANG "Rides again" sur ABC S-711. Ceux qui aiment le rock québécois (Funky rock) retrouveront nos joyeux lurons dans leur insolence et leur bonne grosse musique.

Parfaitement vulgaire. Parfaitement bruyant. Quand ils iront un tout petit peu plus loin ce sera très bon, dans le genre Zappa matiné d'un Holly Modal Rounder. Du speed fabriqué par un travesti dans une toilette de YWCA.

Pénélope

Une réussite magistrale!

"La Bohème" dont les Montréalais rêvaient

par Jacques Thériault

L'opéra revivra-t-il à Montréal? C'est la question que je me posais, lundi soir à la salle Wilfrid-Pelletier, à la suite de la première de cinq représentations de "La Bohème" de Puccini. Comme on le sait, il s'agit d'une production conjointe de la Place des arts et de l'Orchestre symphonique de Montréal qui souhaitent relancer le théâtre lyrique dans la métropole et prouver que le genre n'est pas encore mort. Pour arriver à leurs fins et pour ne pas répéter les erreurs commises dans le passé, les responsables de cette initiative ont fait appel au célèbre metteur en scène Carlo Mastrini et, il faut le dire sans plus tarder, le succès remporté par cette "Bohème" prouve d'ores et déjà qu'ils ont eu raison.

Ces dernières années, un peu partout à travers le monde, l'opéra a traversé une période de crise et s'est heurté auprès du public à une indifférence assez inquiétante. Peu d'oeuvres contemporaines passaient la rampe (je ne parle pas, ici, de ce qu'on appelle le "théâtre musical"; ce genre se situe au-delà de l'opéra et se porte très bien). Si elles se réclamaient de la tradition, on les considérait comme dépassées; si elles prétendaient être d'avant-garde, elles relevaient bien souvent d'un vagabondage intellectuel faisant fi des principes fondamentaux du théâtre. Quant au répertoire traditionnel, on avait l'impression qu'il perdait peu à peu son public. Pourquoi? Peut-être parce qu'on s'est reposé trop longtemps sur des gens qui n'avaient de l'opéra qu'une vue étiquée; peut-être aussi parce qu'on a trop tardé à considérer le théâtre lyrique comme un spectacle total par excellence. Et pas seulement en théorie.

Or, Carlo Mastrini est de ceux-là qui se sont heureusement rendu compte qu'il fallait reconsidérer l'opéra, celui de notre siècle et celui également qui constitue le répertoire. Avec lui et grâce à ses audaces, on se rend compte que le genre est l'affaire, non seulement des instrumentistes et des chanteurs, mais avant tout des hommes de théâtre et principalement des scénographes. Et, pour ma part, je suis prêt à accepter toutes leurs tentatives, donc toutes leurs erreurs, pourvu que l'opéra redevienne (ou devienne) sur le plan de l'esthétique scénographique un véritable champ d'action, donc de mouvement. Et il est heureux que Mastrini

ne se soit pénétré de cette évidence, car le genre s'acheminait lentement, mais sûrement, vers l'extinction.

J'en reviens maintenant à "La Bohème" dont on pourrait dire que la musique seule, intrinsèquement autant que par sa force dramatique, suffit déjà à satisfaire un large public (comme "Carmen" d'ailleurs que la Place des arts présentera aussi cette saison). Du moins, je le pensais avant d'avoir vu cette production dans la mise en scène de Mastrini. Qu'en est-il exactement? D'abord, le scénographe italien a situé l'action de l'ouvrage, non pas en 1830 comme le veut la tradition et comme l'indique Puccini, mais vers 1895, c'est-à-dire à l'époque où "La Bohème" fut créée. En agissant ainsi, il prouve à coup sûr son désir de rompre avec la forme scénique du 19ème siècle, mais dans le respect de la musique; il démontre aussi qu'il veut sauver l'opéra au moment où le film et la télévision ont tendance à avoir le monopole de l'attention du public et, de ce fait, il n'hésite pas à utiliser ces expériences au service du genre lyrique. Je pense, ici, à ces moments où il immobilise ses personnages, le temps de faire réaliser au public qu'une image scénique peut être détachée de l'ensemble et être belle en soi, le temps aussi de souligner une envolée lyrique d'importance, comme ce fut le cas notamment au début de l'air de Musetta au deuxième acte.

Les personnages qu'il a mis en scène suivent, bien entendu, cette évolution. Les scènes d'ensemble étaient d'une vérité et d'une actualité presque fascinantes. On croyait en Mimì, Rodolfo, Colline, Marcello, Schvaneveldt... et Musetta; on n'avait plus affaire à des pantins qui jouent un jeu qui consiste à soulever tour à tour les rires ou les larmes des auditeurs; on n'avait pas l'impression non plus que les solistes s'acharnaient à se voler la vedette. Mastrini a préféré la vérité psychologique au réalisme des apparences. Il s'est efforcé d'être vrai et cette attitude ne l'a pas empêché d'entraîner son public vers l'émotion supérieure propre à l'oeuvre d'art — et je pense, ici, à la scène finale qui prenait de la force, qui s'inscrivait au-delà de l'émotion de pacotille, justement parce qu'il avait su se retenir jusque-là d'exagérer la dose émotionnelle. On vivait intensément sur la scène de la salle Wilfrid-Pelletier et c'est peu dire; je dirais plutôt que tout un chacun a été saisi magistralement par la mobilité, par cette savante géométrie scénique imaginée par le metteur en scène.

Et avant de m'attacher aux autres éléments essentiels à cette production de "La Bohème", je voudrais signaler

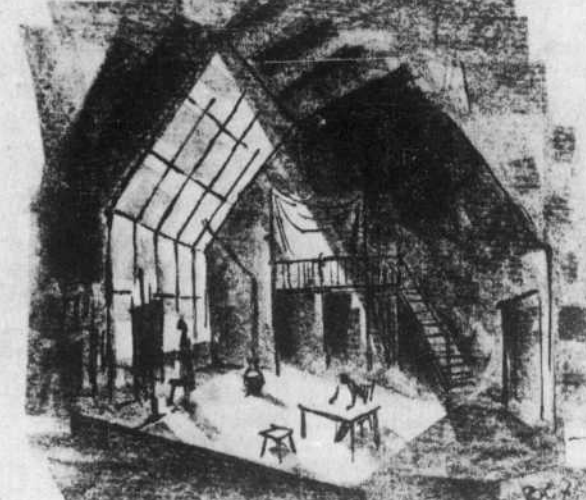
quelques détails de mise en scène. On sait à quel point il est difficile très souvent, à la fois pour les spectateurs et les chanteurs, de subir le duo de Rodolfo et de Mimì au premier acte, juste au moment de leur rencontre, à cause de la difficulté éprouvée par les interprètes à trouver un maintien exempt de ridicule. Avec Mastrini, la rencontre se déroule le plus naturellement du monde, comme si la jeune fille, en cette veille de Noël, ne pouvait que semer le désir (Rodolfo tente d'entraîner Mimì vers un lit, au fond de l'atelier), puis l'amour chez notre poète. Dans ces conditions, le duo passe sans la moindre gêne. Il en est de même au moment du troisième acte, à la Barrière d'Enfer, qui est dramatiquement plus difficile à faire passer, parce qu'il se déroule dans la pénombre et surtout parce que les déplacements scéniques sont restreints. Encore là, vous seriez surpris de voir ce que le metteur en scène a réussi à imaginer pour forcer l'attention. Un rêve quoi!

Tous les chanteurs, comme je l'ai déjà souligné, sont très à l'aise sur scène et je ne crois pas nécessaire de m'attacher plus longuement sur leurs dons véritables de comédiens. Au niveau vocal (et je m'empresse de dire que la distribution était exclusivement canadienne), le niveau était pratiquement excellent, si l'on oublie certaines faiblesses dans la voix du ténor Pierre Duval, dans le rôle de Rodolfo, au cours du premier acte; il a éprouvé quelques difficultés dans l'air de son registre et il est aussi arrivé qu'on ait de la difficulté à l'entendre — du moins de la corbeille où j'étais assis. Mais, tout est rapidement rentré dans l'ordre et ses interventions dans les deux derniers actes en compagnie de Clarice (Mimì) ont retenu vivement mon attention. Chose curieuse, le soprano Clarice Carson a aussi pris de la force au fil des actes et son timbre de voix était exactement celui qu'on souhaitait pour le rôle: pas trop éclatant, mais capable de suggérer beaucoup de couleurs en demi-teintes. Non moins attachant s'est avéré le soprano Heather Thomson, une irrésistible et agaçante Musetta, dont la seule intervention au Café Momus aurait suffi à nous démontrer son savoir-faire. N'oublions pas non plus les camarades de Rodolfo, à savoir le baryton Bernard Turgeon (Marcello), la basse Yolande Guérard (Colline) et le baryton Napoléon Bisson (Schvaneveldt). Chacun d'eux avait aussi un défi de taille à relever vocalement et le résultat fut splendide. Il faut ajouter à cela des choeurs que René Lacourse avait bien préparés et qui contribuent à rehausser l'atmosphère joyeuse de la scène au Café Momus.

de Montréal était placé sous la direction de Mario Bernardi, le chef permanent de l'Orchestre du Centre national des arts d'Ottawa. Même s'il aurait pu arriver à donner un peu plus de relief à la participation, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'a pas fait de faux-pas. Et c'est déjà un résultat fort appréciable, notamment lorsqu'il est question d'opéra. Il n'a pas nui non plus au travail des solistes, s'efforçant au contraire à leur présenter l'appui orchestral le plus solide qu'on puisse souhaiter.

fonctionnel qui se doublait d'une fonction esthétique. Une fête pour les yeux, une sorte d'enchantement qui avait l'avantage d'être en parfait accord avec le réalisme de la mise en scène et qui en soulignait également le mouvement.

A ma connaissance, cette production de "La Bohème" est la plus importante qui ait été présentée à ce jour à Montréal. Pour la première fois, on sentait qu'on n'avait pas seulement voulu jeter de la poudre aux yeux des auditeurs. On se rendait compte



Reste à faire état des décors et des costumes qui étaient signés Robert Prévost. Ici, je n'hésite pas un seul instant à dire que sa conception visuelle de "La Bohème" dépassait de loin celle de Nicolas Benois pour la Scala de Milan, à l'Exposition universelle de 1967 à Montréal. Chacun des détails, chacun des accessoires et chacune des perspectives s'inscrivaient dans un ensemble extrêmement

aussi qu'il existait une certaine connivence entre le metteur en scène, le décorateur, les chanteurs, les musiciens et le chef d'orchestre. Cela est assez rare de nos jours.

Et, si vous souhaitez en savoir plus long sur cette "Bohème", je vous invite à aller le constater sur place. Car, il se peut bien qu'on ait dit vrai, en affirmant qu'on était en train de relancer l'opéra à Montréal.

option théâtre
centre dramatique populaire
450 girouard, st-hyacinthe tél. 774-8555

présente...
MOLIÈRE
Les Précieuses Ridicules
Le Médecin malgré lui

Mise en scène de Jacques Létourneau
20 h 30
Les 29, 30, 31 oct. 1-5-6-7-8 nov.

LE VAISSEAU D'OR
et son orchestre de concert

présentent pendant le dîner
les 6, 7 et 8 novembre
MARCELLE COUTURE, soprano
et les 13, 14 et 15 novembre
P. CLAUDE CORBEIL, basse

Concerts à 19h. 30 et 22h. (sauf le lundi).
Cuisine française — Réservations: 861-1868.
Dîner de sept services — un seul prix: \$10.
A 23h., "souper du couche-tard": \$6.
1100, rue Cyrès, Hôtel Windsor, Montréal.

CONCERT LORIOD MESSIAEN

Deux grands artistes français
YVONNE LORIOD pianiste
OLIVIER MESSIAEN compositeur

Jeu, 5 novembre 20h.30
1ère partie
Extraits de "Vingt regards sur l'enfant Jésus"
Yvonne Loriod pianiste
2e partie
"Visions of the Amen" pour deux pianos
Yvonne Loriod et Olivier Messiaen

Billets \$2.50
Réservations: 272-4261
SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE
220 Bellingham

Ce soir 9.30 • AVANT-PREMIÈRE • sur invitation
Le réalisateur **CLAUDE SAUTET** sera présent

Un très beau film et qui semble faire chez les spectateurs une unanimité sans précédent.
LOUIS CHAUVET - LE FRANS

SALLE RENAISSANCE
EASTMANCOLOR

les choses de la vie
ROMY SCHNEIDER / MICHEL PICCOLI
dans un film de CLAUDE SAUTET

PRIX LOUIS DELLUCCI
V.O. sous-titré anglais

SALLE EISENSTEIN
EILYSSÉE
35 MILYON / 842-6053

Ce soir à 7.30 LE GRAND CÉRÉMONIAL

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

| CBFT 2 | |
|---------|--|
| 9.10 | Aujourd'hui à CBFT |
| 9.15 | Les Oraisons |
| 9.30 | Festival Charlie Chaplin |
| 10.00 | "La cure" |
| 10.00 | Le roman de la science: "Le comte de Rumford" |
| 10.20 | En mouvement |
| 10.45 | Contes du Mercredi |
| 11.00 | La Souris verte |
| 11.15 | Cinéma: "La belle Otero" (Biographie-Franco-Italienne 1964) |
| 1.00 | Cinéma: "Responsabilité limitée" (drame - Italo-français 1957) |
| 2.20 | Oui ou non |
| 3.00 | Femme d'aujourd'hui |
| 4.00 | Franz Schubert |
| 5.00 | Walt Disney présente: "Quatre bassets pour un dinosaure" |
| 6.00 | Fifi Brindacier |
| 6.30 | Téléjournal |
| 6.40 | 24 Heures |
| 6.55 | Nouvelles du sport |
| 7.00 | Format 30 |
| 7.30 | Mince Cinq |
| 8.00 | Hors jeu: "Le Cardinal" (drame-Américain 1963) |
| 10.50 | Politique provinciale: "L'union Nationale" |
| 11.00 | Téléjournal |
| 11.20 | Nouvelles du Sport |
| 11.30 | Le Prisonnier: "Le dénoûment" (dernier épisode) |
| 12.40 | Téléjournal |
| CBMT 6 | |
| 8.05 | Standby six |
| 8.35 | Mr. Dress up |
| 9.00 | Quebec School Telecast: "Parlons français" |
| 10.20 | Friendly Giant |
| 10.45 | Chez Hélène |
| 11.00 | Sesame Street |
| 12.00 | Etwood Glover's luncheon date (Parts 1, 2) |
| 1.30 | 55 North Maple |
| 2.00 | Double Exposure |
| 2.30 | Hazel |
| 3.00 | Take Thirty |
| 3.30 | The Edge of Night |
| 4.00 | The Galloping Gourmet |
| 4.30 | Drop-In |
| 5.00 | A Place of your own |
| 5.30 | The Beverly Hillbillies |
| 6.00 | Showcase |
| 6.01 | Hourglass |
| 7.30 | Singalong Jubilee |
| 8.00 | Somerset Maugham Theatre: "The Creative impulse" |
| 9.00 | The Magnificent gift |
| 10.00 | This land: "The Great American land grab" |
| 11.00 | The National |
| 11.22 | Viewpoint |
| 11.30 | Night Report |
| 11.45 | Classics |
| 1.15 | "David and Bathsheba" |
| 1.15 | Final Report and Weather |
| CFTM 10 | |
| 7.20 | Musique |
| 7.25 | Horaires Bienvenue |
| 7.30 | Les P'tits Bonshommes |
| 7.45 | Min-Annouces |
| 8.00 | Bonjour |
| 8.45 | 30-24-36 |
| 9.00 | Madame est servie |
| 10.00 | Pour vous médians: "Le consommateur" |
| 11.30 | La Fêchê brisée "Le procès" |
| 12.00 | Le 10 vous informe |
| 12.15 | Ciné-Mercredi: "S.O.S. Noronha" (aventure-Franco-Italo-Allemand) |
| 2.00 | Ciné-Mercredi: "Echec au Hold-Up" (policier-américain) |

L'U.T.O.P.I.E. est ce qui arrive quand on achète ses disques rock aux Centres de musique Shermann. Ailleurs aussi d'ailleurs.

Deux derniers soirs
CE SOIR!
à 7:30 et à 9:30
EN NOUVEAU dans un film de **MARCELLO MASTROIANNI** JOHN BOORMAN
LEO the last
PRÉSENTATION EXCLUSIVE!
verdi
\$1800
277-4143
St-Laurent

Dès Vendredi: Monterey Pop.

"CLAUDE CHABROL EST EN PLEINE FORME!"
"Mené de main de Maître"
MICHEL DUCHAUSSEY
CAROLINE CELLIER
JEAN YVANE
QUE LA BÊTE
un film de CLAUDE CHABROL
7e SEM. COULEURS
LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

Blue Bonnets
CE SOIR à 7h.45
LE DIMANCHE à 2h.00
(Pas de courses le jeudi)

Horaires des théâtres

GENTAUR THÉÂTRE — "A Touch of the Poet" de Eugene O'Neill 2000 (relâche le lundi) — samedi à 18h.35 et 22h.
COMÉDIE-CANADIENNE: "Hair" — 2030.
CENTRE DU THÉÂTRE D'ALGOURDHUI: "Mise à mort d'la Miss des Miss" par les Enfants de Québec — 20h.30.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 rue Bleury "Des souris et des hommes" de John Steinbeck Horaire irrégulier 745-1964.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: "N'écoutez jamais au facteur" et "Le diable en été" de Michel Fauriol — 20h.30.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: "La Corisante" de Tchekov — du mardi au samedi à 20h.30, dimanche à 19h.30.

PLACE DES ARTS

THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER — "La Bohème" de Puccini — 20h.
THÉÂTRE MAISONNEUVE — Claude Léveillée — 20h.30.
THÉÂTRE PORT-ROYAL — Le TCM présente "Jeu de massacre" de Ionesco — 20h.15 (relâche dimanche et lundi).

GENEVIÈVE BUJOLD DONALD SUTHERLAND
Acte du Coeur
Film de Paul Almond
COEUR
7.30
9.30
DERNIÈRE SEMAINE
BUTCH CASSIDY et le SUNDANCE KID
le DAUPHIN
8 BAUBERT PRÈS D'IVERVILLE 721-6000

Avec la collaboration de CKAC, Guy Latraverse présente en première partie
L'INFONIE
Jean-Pierre FERLAND
accompagné d'un orchestre de 12 musiciens sous la direction de FRANK DERYVIEUX, et des Petits Chanteurs du Mont-Royal
26-27-28 Nov. 3-4-5-6 Déc.
samedis 2 spectacles 7.00 et 10.00 p.m.
Billets en semaine \$2.00 à \$5.00 — samedis \$2.50 à \$5.50
et Sauvé Frères 6554 St-Hubert et Galeries d'Anjou
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

après "le Vieil Homme et l'enfant" POUR TOUS
★★★★ VOICI... CLAUDE BERRI
LE NOUVEAU FILM DE BERRI
LE PISTONNE
HORAIRES: 1.30-3.30-5.30 7.30-9.30 COULEUR
CINÉMA DE PARIS 861 2996 FLEUR DE LYS 288 3303

Louise Jacques MARLEAU RIBEROLLES 18 ANS Adultes
Comment vivent-ils...
L'amour Humain
avec la participation de GUILDA DENIS HÉROUX
EN COULEURS
3e SEM.
Représentation complète à 10:00; 11:30; 3:30; 5:30 7:40 et 9:50 p.m.
CINÉMA LE PARISIEN
741 861 2697 480 QUAI ST-CATHERINE

Avec la collaboration de CKAC, Guy Latraverse présente en première partie
L'INFONIE
Jean-Pierre FERLAND
accompagné d'un orchestre de 12 musiciens sous la direction de FRANK DERYVIEUX, et des Petits Chanteurs du Mont-Royal
26-27-28 Nov. 3-4-5-6 Déc.
samedis 2 spectacles 7.00 et 10.00 p.m.
Billets en semaine \$2.00 à \$5.00 — samedis \$2.50 à \$5.50
et Sauvé Frères 6554 St-Hubert et Galeries d'Anjou
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Les marchés boursiers

La tendance est soutenue sur un marché assez animé

Les prix étaient irréguliers au cours d'une session active à la Bourse de Montréal, hier. Les industrielles ont grimpé d'un point pendant que les banques et les papiers en perdaient autant. Les gains ont dépassé les déclinés, 97-94 et 77 valeurs sont demeurées inchangées.

Asbestos Corp., solide à \$27, a rapporté un revenu net de \$4,139,000 ou \$1.45 l'action au cours des neuf premiers mois, en comparaison de \$4,002,300 ou \$1.41 l'action pour la période correspondante, l'année dernière.

Le président W.W. Oughtred a déclaré que les ventes ont augmenté de 8.3 pour cent à \$33,343,600 alors que le revenu net a grimpé de 3.4 pour cent.

Aux mines et pétroles, Hudson Bay Mining and Smelting a perdu 1-4 à \$19 et Rio Algom 1-4 à \$14.4 pendant que Dome Petroleum a monté de \$3.34 à \$79.14, Falconbridge de \$2 à \$144, Shell Canada de \$1 à \$33.1-2, Pacific Petroleum de 5-8 à \$27.5-8, International Nickel de 1-2 à \$46 et Trans Canada Pipe Lines de 1-2 à \$30.1-4.

Chez les industrielles, Distillers-Seagrams a fait un gain de \$1 à \$49.1-2, CPR de 3-8 à \$61 pendant que Southern Press descendait de 2-1-2 à \$51, la Banque Royale de 3-8 à \$22 et Domtar de 3-8 à \$13. Le volume combiné des transactions à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne, a été de 1.31 million d'actions, en comparaison de 1.03 million, la veille.

Toronto

Les prix ont connu une deuxième journée consécutive en avance, hier à la Bourse de Toronto.

Au total, 1.89 million d'actions ont changé de mains, au regard de 1.43 million lundi. Les gains l'ont emporté sur les pertes par 253 à 180, avec 258 valeurs inchangées.

Canadian Coliarium Investments a grimpé de 25 cents à \$2.05. Union Gas a monté de 1-8 à \$14.3-8, après avoir prévu une augmentation de ses ventes de gaz. Inco a avancé de 1-2 à \$45.7-8, la compagnie ayant haussé son dividende et octroyé un dividende supplémentaire.

Abitibi est restée inchangée à \$7.1-2 et Consolidated-Bathurst à \$9.3-4.

Ailleurs, Dome Pete a monté de 4 à \$79.1-2, Falconbridge de 2-1-2 à \$144, Chrysler de 2-3-8 à \$27.7-8, Bow Valley de 1-3-8 à \$17.5-8, B.C. Telephone de 1 à \$60, Husky Oil de 1 à \$12.3-4, Seagrams de 1 à \$49.1-2 et Canadian Superior Oil de 1-4 à \$38.5-8.

Canadian Homestead a avancé de 60 cents à \$7.25, Siebens de 50 cents à \$8.50, Total Pete de 40 cents à \$6.95 et Ensign Oil de 30 cents à \$2.50.

Metropolitan Trust a reculé de 2 à \$51, Roman de 75 cents à \$6.55, Sherritt de 3-4 à \$16.1-2, Conwest de 3-8 à \$11, Kerr-Addison de 1-4 à \$11 et Brunswick de 25 cents à \$4.60.

New York

La tendance a été très ferme hier à Wall Street. Alors que traditionnellement les journées électorales se traduisent par des séances très calmes, le Marché, sans raison apparente, s'est orienté à la hausse pour terminer la séance, en vif progrès, à son meilleur niveau. Il semble que quelques investisseurs, tablant sur une reprise au lendemain des élections, ou sur un prochain règlement de la grève à la General Motors, soient revenus sur le Marché comme acheteurs. C'est ce que paraît indiquer la légère augmentation du volume des affaires, qui, sans atteindre des niveaux très élevés, ont été modérément actives.

La hausse a été pratiquement générale. Seules les aéropatiales, les matériaux de construction, les mécaniques, les papeteries et les sidérurgiques ont évolué irrégulièrement. Les ordinateurs, malgré un alourdissement de IBM et les électroniques, où General Electric a été ferme, ont progressé par endroits. Les automobiles, notamment General Motors et Chrysler, et les cuprifères, sous l'impulsion d'Anaconda, Phelps Dodge et Copper Range, ont fait preuve de fermeté.

Dans les autres compartiments, en hausse modérée, on note des avances de Merck, au pharmaceutiques, et de Produits de Nemours, aux produits chimiques, et de Reynolds Industries aux tabacs.

Le volume des transactions a été de 11.76 millions d'actions, un gain sur les 9.47 millions enregistrés lundi.

Les gains ont été de 924 et les déclinés de 385 alors que 276 valeurs ne variaient pas. De nouveaux sommets ont été atteints par 28 valeurs.

L'indice, à la Bourse de New York a monté de 40 à 45.84, pour 1.200 valeurs ordinaires.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan a gagné 3.8 à \$20.1-4, Distillers-Seagrams 3-4 à \$48.7-8, Hudson Bay Mining 1-4 à \$19.1-8.

À la Bourse Américaine, l'indice des prix a monté de .11 à 22.03.

Les gains l'ont emporté sur les déclinés, 497.284 et 252 valeurs n'ont pas varié.

NOMINATIONS A DOMINION BRIDGE



Domination Bridge Company Ltd. annonce la nomination de Dr Ross E. Chamberlain au poste de vice-président. Génie, il succède à M. P. E. Savage qui reste au service de la compagnie à titre de vice-président et ingénieur-consultant.

Le Dr Chamberlain, diplômé de l'université McGill en 1951, reçoit son doctorat en structures de l'université de Birmingham, Angleterre, en 1953. Il se joignit à Dominion Bridge la même année, et depuis, participe activement à toutes les charpentes importantes construites par la compagnie. Au cours de ses dix-sept années de service, il fut nommé tour à tour directeur de la mise au point des produits, directeur des contrats de charpente, directeur technique et vice-président adjoint, service du Génie. Il détient un diplôme en administration commerciale de l'université McGill.

M. Savage a été reçu son baccalauréat ès sciences de l'université McGill en 1954, il se joignit au personnel proposé à l'étude des charpentes. Huit ans plus tard, il fut promu au service du montage en chantier et devint le directeur de ce service en 1952. Entre 1956 et 1959, il occupa le poste d'adjoint au vice-président et directeur administratif de la compagnie et peu après fut nommé vice-président de la région de l'est. Il devint vice-président, Génie, en 1963. M. Savage est fort bien connu dans les cercles des ingénieurs canadiens; durant sa longue carrière, il s'intéressa vivement à la construction de plusieurs bâtiments et ponts qui font partie aujourd'hui de notre panorama canadien.

Ces deux nominations furent annoncées par M. Mackenzie McMurray, président et chef de la Direction de la compagnie.

G.M. a conclu un accord de principe de \$50 millions pour le moteur rotatif Wankel

NEW YORK (PA) — La société General Motors Corp vient de conclure, avec trois grandes firmes, un accord de principe qui l'autorise, moyennant un paiement global de \$50 millions, à fabriquer et vendre le moteur rotatif Wankel à combustion.

Conclu avec la Curtiss-Wright et les deux firmes allemandes, Audi-NSU et Wankel GMBH, cet accord doit faciliter les recherches entreprises par la GM pour déterminer si le moteur Wankel peut être monté sur les véhicules qu'elle produit.

De son côté, faisant état de cet accord de principe, la Curtiss-Wright précise que la GM serait autorisée à produire et vendre le moteur Wankel à travers le monde, pour tout usage, sauf l'aéronautique. La Curtiss-Wright conserve cependant le droit de passer des accords du même genre avec d'autres producteurs nord-américains.

Le moteur rotatif Wankel a l'avantage de réduire considérablement la pollution due aux véhicules automobiles. Son envergure et son poids ne représentent que le tiers ou la moitié des moteurs conventionnels de même puissance.

Il fonctionne à l'essence sans plomb, est particulièrement indiqué pour la lutte contre la pollution et comporte un nombre de pièces de 40 p. c. moins grand qu'un moteur conventionnel.

L'accord est sujet à ratification des directions des quatre compagnies intéressées d'ici le 31 décembre.

A cette date, la GM versera \$5 millions, puis \$10 millions à la fin de chacune des quatre années suivantes. A la fin de la cinquième année, la GM effectuera un dernier versement de \$5 millions, après quoi elle aura le droit de continuer à produire et vendre ce moteur sans aucun autre paiement. Toutefois, GM se réserve le droit de dénoncer l'accord à la fin de chacune des cinq premières années du contrat.

Les \$50 millions seront répartis entre les trois firmes. Curtiss Wright en recevra \$22,727,000 et le solde sera partagé par les deux firmes allemandes.

Les consommateurs sauront ce que les publicitaires savent

Les principales enquêtes menées par l'agence de publicité BCP sur les consommateurs du Québec, au cours de cette année et de 1971, seront rendues publiques. C'est ce que vient de promettre le président de cette agence, M. Jacques Bouchard, devant les membres de l'American Marketing Association de Québec.

Selon le conférencier, nos consommateurs sont soumis, chaque année, à quelque 10,000 enquêtes de toutes sortes, depuis les sondages des cotes d'écoute jusqu'aux enquêtes psychosociologiques les plus poussées. Elles sont commanditées par les services gouvernementaux, les services de mise en marché des manufacturiers, les universités, les agences de publicité et de relations publiques. Ces enquêtes cherchent à prendre le pouls du consommateur pour des fins qui vont du plus strict commercialisme au plus pur esprit scientifique.

La première enquête que publiera BCP, d'ici quelques jours, étudie "la consommation canadienne-française de 30 ans, ses goûts, ses aspirations, ses motivations". Basée sur des réponses individuelles à un questionnaire soumis à cinq groupes de vingt femmes de cet âge, recrutées dans une même couche socio-économique: familles à revenu annuel variant de \$5,000 à \$9,000, cette enquête couvre des domaines aussi divers que la charismatique des leaders politiques, les services bancaires, l'image des journaux, l'homme idéal, etc.

Les autres enquêtes, qui sont en cours et qui seront également publiées, cherchent à mieux définir des groupes masculins, de même que les jeunes de 18 à 22 ans, hommes et femmes.

C'est la première fois au Canada qu'une agence de publicité fait ses travaux de recherches au grand jour; cette attitude devrait avoir l'effet d'une bombe dans le milieu de la communication commerciale.

M. Jacques Bouchard a précisé qu'il était normal que ces enquêtes, qui viennent du consommateur, retournent au consommateur.

"Il faut montrer à certains groupements qui, depuis quelque temps, font patte blanche devant les consommateurs pour s'accaparer de leur pouvoir d'achat, que les annonceurs et les publicitaires ne sont pas contre le public. Au contraire, nous croyons que de meilleurs consommateurs feront de nous de meilleurs communicateurs."

L'agence entendrait l'année 1971 sous le thème "Les consommateurs aiment BCP".

les indices

| MONTREAL | | | | | |
|--------------|----------|-------------|--------|--------|---------|
| | Industr. | Serv. publ. | Banq. | Comb. | Papiers |
| Changement | +1.06 | +0.36 | -1.62 | +0.66 | -1.07 |
| Fermeture | 166.76 | 137.31 | 169.48 | 161.92 | 81.67 |
| Semaine der. | 166.52 | 136.90 | 171.49 | 161.87 | 83.79 |
| Mois dernier | 173.43 | 141.22 | 180.00 | 168.44 | 86.27 |
| 1970 haut | 195.96 | 144.30 | 193.63 | 183.63 | 125.35 |
| 1970 bas | 144.35 | 115.86 | 148.29 | 129.22 | 81.00 |
| 1969 haut | 207.15 | 159.30 | 206.12 | 197.97 | 136.47 |
| 1969 bas | 167.75 | 137.14 | 156.73 | 162.14 | 103.98 |

| TORONTO | | | | | |
|--------------|---------------|-----------|--------|----------|--|
| | Industrielles | Aurifères | Métaux | Pétroles | |
| Changement | +0.69 | +1.26 | -0.46 | +5.77 | |
| Fermeture | 163.29 | 179.33 | 93.25 | 185.84 | |
| Semaine der. | 163.38 | 190.73 | 94.92 | 174.53 | |
| Mois dernier | 167.26 | 160.17 | 98.03 | 195.53 | |
| 1970 haut | 187.18 | 195.76 | 118.18 | 226.50 | |
| 1970 bas | 141.43 | 138.77 | 81.66 | 108.14 | |
| 1969 haut | 198.77 | 276.96 | 122.54 | 310.73 | |
| 1969 bas | 164.25 | 141.02 | 97.85 | 181.54 | |

| DOW JONES | | | | | |
|------------------|--------------------------|--------------------|--------|--------|--------|
| | Ouv. | Haut | Bas | Ferm | Chang. |
| Industrielles | 758.01 | 771.50 | 756.02 | 768.07 | +10.06 |
| Transport | 146.92 | 148.92 | 146.12 | 147.94 | +1.73 |
| Services publics | 106.98 | 108.61 | 106.66 | 107.87 | +1.05 |
| Ensemble | 241.77 | 245.87 | 241.10 | 244.54 | +2.97 |
| Volume: | Industrielles 816,500 | Transport 238,800 | | | |
| | Services publics 177,800 | Ensemble 1,233,100 | | | |

fonds mutuels

| Fonds | Off. | Dem. | Growth Oil and Gas | 21.21 |
|------------------------|-------|-------|------------------------|-------|
| Abbey Nth Am Fund | 1.28 | 1.08 | Guardian Growth | 6.82 |
| A.G.F. Special | 2.18 | 2.06 | Investors Growth | 9.61 |
| Adanac | 1.83 | 2.00 | Harvard | 5.99 |
| All Cdn Com | 7.53 | 7.12 | IOS Int'l | 4.94 |
| All Cdn Div | 7.53 | 8.23 | IOS Venture | 3.27 |
| All Cdn Inv | 3.26 | 3.56 | Industrial Growth | 5.34 |
| American Growth | 15.21 | 14.92 | Investors Growth | 9.58 |
| Amer. Gen. Growth | 15.21 | 14.92 | Ivest | 13.06 |
| Andree Equity | 3.69 | 4.03 | Investors Int'l Mutual | 6.07 |
| Associate Investors | 4.54 | 4.69 | Mariborough | 4.83 |
| Beacon Growth | 2.51 | 2.53 | Mariborough | 4.83 |
| Beaumont | 36.17 | 41.45 | Keystone Cda | 5.46 |
| Champion Growth | 5.06 | 5.56 | Keystone Cust 5-1 | 16.67 |
| Canadac | 4.59 | 8.85 | Keystone Cust 5-4 | 3.79 |
| Cdn Gas Energy | 12.53 | 13.77 | Keystone Cust K-2 | 4.29 |
| Cdn Invest Fund | 4.10 | 5.20 | Keystone Polaris | 3.08 |
| Cdn Scudder Fund | 17.23 | 17.33 | Lexington Research | 13.50 |
| Cdn Sec Growth | 4.18 | 4.58 | Magna Carta | 1.73 |
| Cdn S.A. Gold Fund | 3.11 | 3.59 | Maritime Equity | 2.75 |
| Cdn Truvest | 4.58 | 5.00 | Maritouch | 2.82 |
| Canfund | 54.31 | 57.03 | Mutual Accumulating | 4.65 |
| Capital Growth | 4.75 | 7.28 | Mutual Bond | 8.67 |
| Chase Fund | 7.88 | 8.61 | Mutual Growth | 4.09 |
| Collective Mutual | 5.29 | 5.81 | Mutual Income | 4.50 |
| Commonwealth Int'l | 11.24 | 12.32 | Natrusco | 11.26 |
| Commonwealth Capital | 5.97 | 6.54 | Natural Resources | 6.75 |
| Corporate Investors | 4.88 | 5.24 | N.W. Equity | 4.68 |
| Corporate Investor Fd | 10.20 | 11.39 | N.W. Financial | 3.50 |
| Commonwealth Int'l Lev | 2.85 | 3.43 | N.W. Growth | 4.24 |
| Domination Compund | 4.42 | 4.83 | One William Street | 12.85 |
| Entreas Investment | 10.15 | 11.39 | Oppenheimer Fund | 6.79 |
| Exec Fd Cda | 5.31 | 5.80 | Pension Mutual | 6.57 |
| Exec Inv Int'l | 5.80 | 6.36 | Performance Plus | 4.27 |
| Fidelity Trend | 20.50 | 22.40 | P.H. and N. Fund | 10.22 |
| Fidelity Participating | 15.19 | 16.60 | Planned Resources | 5.03 |
| Fidelity Growth | 4.40 | 4.81 | Principal Growth | 3.89 |
| Fonds Desjardins B | 4.31 | 4.31 | Provident Mutual | 4.72 |
| Fonds Collectif A | 5.53 | 6.04 | Prov Stock Fd | 9.7 |
| Fonds Collectif B | 6.50 | 7.12 | Putnam Growth | 8.50 |
| Fonds Collectif C | 7.73 | 8.47 | Radişon | 2.88 |
| Fonds P.E.P. | 2.94 | 3.90 | Regent Fund | 7.71 |
| Franc Growth | 7.85 | 8.63 | Roylead | 4.77 |
| Gis Compound | 2.02 | 2.32 | Sav Inv Pref et Rev | 5.65 |
| Gis Income | 5.55 | 6.39 | Sav Inv Am | 8.50 |
| Growth Equity | | | Spec | 7.71 |

au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des Bourses de Montréal et Canadienne

| Taux | Volume | Haut | Bas |
|----------------|--------|------|------|
| A.G.F. Special | 100 | 2.17 | 2.17 |
| Bald Mtn | 2000 | 03 | 03 |
| Beaumont Hold | 6000 | 17 | 17 |
| Bushnell | 180 | 5.75 | 5.75 |
| Cadillac Moly | 3000 | 03 | 03 |
| Chibex Moly | 250 | 1.45 | 1.45 |
| Clearwater | 13000 | 10 | 10 |
| Cott Durham | 11600 | 2.50 | 2.05 |
| Creswell Mas | 3000 | 54 | 54 |
| D.L.P. Div | 100 | 2.10 | 2.10 |
| Dom Jubilee | 6000 | 80 | 80 |
| Edco Assoc | 650 | 3.25 | 3.00 |
| Gray Ind | 800 | 2.00 | 2.00 |
| Griff Lk Nick | 1100 | 4.25 | 4.25 |
| Hill Cde Uran | 100 | 04 | 04 |
| Int Systems | 2500 | 1.02 | 0.97 |
| J.L. Steel Wts | 100 | 1.50 | 1.50 |
| Killarney | 500 | 14 | 14 |
| Larchmont | 32500 | 22 | 19 |
| Lafaille Mng | 6000 | 20 | 20 |
| Leclair | 1500 | 1.30 | 1.25 |
| Newaska | 2000 | 15 | 15 |
| N B Uran | 2500 | 5.06 | 4.70 |
| North Que Exp | 2000 | 06 | 06 |
| Nouvelle Mng | 23400 | 82 | 31 |
| People Stars | 475 | 9.25 | 9.50 |
| Que Antimony | 6000 | 27 | 25 |
| Santa Maria | 1000 | 73 | 73 |
| Silver Moly | 500 | 20 | 19 |
| Summit Expl | 1000 | 75 | 74 |
| Terres Mng | 3000 | 07 | 04 |
| Unit Macdon | 6000 | 18 | 16 |
| Victoria Algom | 500 | 04 | 04 |
| Westfield Mni | 1000 | 1.05 | 1.05 |

cours des changes

Cours des changes entre banques fournis par la Banque Canadienne Nationale

| Cours | Cours |
|------------------|---------|
| Païs | Monnaie |
| Afrique du Sud | 1.4222 |
| Allemagne | 2.612 |
| Angleterre | 2.4400 |
| Argentine | 2573 |
| Australie | 1.1387 |
| Autriche | 0.995 |
| Belgique | 0.9286 |
| Bretel | 2.197 |
| Danemark | 1.382 |
| Espagne | 0.168 |
| France | 1.949 |
| Hollande | 2837 |
| Italie | 0.01640 |
| Japon | 0.02256 |
| Mexique | 0.818 |
| Etats-Unis | 1.02118 |
| Norvège | 1.429 |
| Nouvelle Zélande | 1.1429 |
| Suède | 1.969 |
| Suisse | 2.287 |

cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain a baissé par rapport à son équivalent canadien, perdant 1-8 à \$1.01.31-32.

La livre sterling a baissé de 1-4 à \$2.43.13-16.

Cours de l'or

LONDRES (Reuter) — L'once d'or fin cotait \$37.45 US, hier, sur le marché européen de l'or, comparativement à \$37.70 lundi.

NOUVELLE ÉMISSION

\$40,000,000

\$30,000,000 Obligations 9 1/2 % à fonds d'amortissement pour travaux publics

\$10,000,000 Obligations 9 1/2 % à fonds d'amortissement pour améliorations locales

Datées du 1er décembre 1970 Échéant le 1er décembre 1990

OPTION DE REMBOURSEMENT LE 1er DÉCEMBRE 1975, AU CHOIX DU DÉTENTEUR

Le détenteur d'une obligation 9 1/2 % à fonds d'amortissement pourra exiger que la Ville lui en paie le principal le 1er décembre 1975. Tel choix ne peut se faire qu'après le 1er décembre 1974 et avant le 1er juin 1975.

Consultation juridique: MM. McMaster, Meighen, Minnion, Patch & Cordeau pour les Souscripteurs et MM. Côté, Péloquin, Mercier, Normandin, Ducharme et Bouchard pour la Ville de Montréal.

De l'avis des conseillers juridiques, ces obligations constitueront un engagement direct et sans condition de la Ville de Montréal, prendront rang concurrentement et pari passu avec les autres titres émis par elle et, conformément à la loi, grèveront les immeubles situés dans les limites de la Ville.

PRIX: 100.00 plus l'intérêt couru, s'il y en a, pour rapporter 9.50 %

Nous offrons ces obligations pour notre compte, sujet à vente préalable et changement de prix sous réserve de leur émission et de leur acceptation par nous et sujet à l'approbation des conseillers juridiques pour les Souscripteurs quant à la légalité de toutes matières se rapportant à l'émission. Nous n'accéderons les souscriptions qu'à titre réductible, nous réservant aussi le droit de les rejeter. La souscription peut être close en tout temps et sans avis.

Les obligations seront disponibles pour livraison à Montréal le ou vers le 1er décembre 1970.

- | | |
|--|--|
| Lévesque, Beaubien Inc. Royal Securities Corporation Limited Nesbitt Thomson Valeurs Limitée René-T. Leclerc, Incorporée Green Shields Incorporated McLeod, Young, Weir & Company Limited Bell, Gouinlock & Compagnie Limitée Mills, Spence & Co. Limited Maison Placements Canada Inc. Midland-Osler Securities Limited Collier, Norris & Quinlan Limited Mead & Co. Limited Gordon, Eberts Securities Limited Lagusue & Desrochers Limitée MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd. J. T. Gendron Inc. Cochran Murray Limited Annett Partners Limited Bouchard & Leblond Inc. John Graham & Company Limited Gingras, Reid, Gaudreau, Inc. Florido Matteau Inc. | Dominion Securities Corporation Limited Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée A. E. Ames & Cie Limitée Wood Gundy Valeurs Limitée Pitfield, Mackay, Ross & Company Limited Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée Gairdner & Company Limited Graham, Armstrong Securities Ltd. Casgrain & Compagnie Limitée Grenier, Ruel & Cie Inc. Bankers Securities of Canada Limited R. A. Daly & Company Limited Burgess Graham Securities Limited McNeil, Mantha, Inc. J. E. Leflamme Limitée La Corporation de Prêts de Québec |
|--|--|

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

CRÉDIT - QUÉBEC INC.

Courtiers en valeurs

200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361

Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél. 692-0745

E. A. Whitehead, limitée

Courtiers d'assurance agréés

Jean Grégoire, vice-président et administrateur

Place du Canada

Bureau 950, Montréal 101, - 878-4331

SUCCURSALES:

Accepter le juif tel qu'il est

par Gérard LeBlanc

Le Père Cornelius A. Rijk, directeur de l'office du Vatican pour les relations catholiques, était ces jours-ci l'invité du Cercle juif de langue française de Montréal. Il y a déclaré que les chrétiens continuent de considérer les juifs comme un "reste du passé" ou comme de futurs chrétiens encore à convertir. Le conférencier s'efforce de transmettre à travers le monde chrétien le message qu'il faut enfin arriver à accepter le juif tel qu'il est, avec tout ce que cela comporte.

Nous célébrons cette semaine le cinquième anniversaire de la promulgation de la déclaration de Vatican II sur les relations entre l'Eglise et les religions non chrétiennes. Le quatrième chapitre de ce document est consacré au judaïsme et l'on y a vu le plus importante affirmation chrétienne sur le sujet depuis la lettre de Paul aux Hébreux. Ce document condamne l'anti-sémitisme sous toutes ses formes, corrige l'attitude tenant les juifs responsables de la mort de Jésus; affirme le commun héritage unissant Juifs et Chrétiens; invite les deux partenaires à des études théologiques communes et à un dialogue fraternel.

En 1966, le Cardinal Bea invitait le père Rijk, professeur d'écriture sainte en Hollande, à venir fonder et diriger l'office du Vatican pour les rapports entre juifs et catholiques. Selon son directeur, ce nouveau organisme poursuit une double tâche: établir des rapports entre juifs et chrétiens, et changer la mentalité à l'intérieur de l'Eglise.

Depuis 1966 le Père Rijk parcourt le monde entier s'efforçant d'établir un climat de respect et de recherche commune. Sous son instigation de petits groupes se sont formés un peu partout et beaucoup de diocèses ont déjà publié des directives sur les rapports judéo-chrétiens. Le père Rijk détecte dans ces directives et dans le climat actuel un dépassement de Vatican II. Non seulement on ne condamne plus les juifs mais on s'efforce de les accepter tels qu'ils sont; on cesse de considérer les juifs par le seul biais de l'A.T. oubliant le chemin parcouru depuis.

La deuxième tâche que s'est imposée le Père Rijk est beaucoup plus

aidée. S'il est relativement facile de crier des rapports cordiaux avec les juifs, il est par contre extrêmement difficile de charger la mentalité des chrétiens, à commencer par les évêques qui sont loin d'être conscients de la portée du document signé lors du concile.

Après la causerie, M. Claude Lasky avoua qu'il voulait bien croire à la sincérité du conférencier mais qu'il demeurait sceptique. Comment a-t-il demandé, peut-on croire que vous ne voulez pas nous convertir alors que, pour vous, le Christ est le salut qui doit être porté à tous? Le Dr Rijk concéda que la question était difficile. Paul a lutté avec ce problème et, ne trouvant pas de solution, il a dû reconnaître qu'il y a là un mystère. Les chrétiens, explique le Dr Rijk, ont depuis oublié ce dilemme de Paul. C'est seulement dans la persécution eschatologique que nous pouvons considérer cette question. Nous ne sommes pas encore arrivés; nous sommes en route. Dans cette montée vers le royaume, le peuple juif est partenaire du peuple chrétien. Pour les chrétiens, le Messie est déjà venu; c'est Jésus de Nazareth qui reviendra en gloire. Pour les juifs, le Messie n'est pas encore venu mais il viendra.

Le père Rijk conclut cette discussion en citant un rabbin juif qui disait qu'il nous faut attendre ensemble et qu'alors nous verrons quel visage aura le Messie. Au colloque tenu au début de la semaine à Seton Hall University (New York), un théologien protestant est allé encore plus loin en affirmant que ce n'est pas aux juifs mais bien aux chrétiens de se convertir. Le professeur André La Cocque a en effet affirmé que la question n'est pas de savoir comment les Juifs sont reliés aux chrétiens mais comment les chrétiens se situent par rapport au peuple de Dieu, c.à.d. au peuple juif.

L'Etat d'Israël

Depuis la guerre des six jours (juin 1967) les relations se sont un peu refroidies entre juifs et chrétiens. Les juifs ont été déçus de la réponse plutôt froide des chrétiens à leur demande de soutien pour Israël. D'autre part, les groupes les plus progressistes dans le camp chrétien font enten-

dre des voix de plus en plus sympathiques aux Palestiniens.

Le père Rijk ne prétend pas résoudre cette question complexe et épineuse. Il croit cependant pouvoir fournir certains éléments permettant de mieux comprendre la question. Les chrétiens distinguent facilement entre politique et religion, entre l'Etat d'Israël et la religion juive. Pour le juif, ces catégories sont inacceptables. La religion juive est basée sur trois éléments inséparables: un peuple, une terre et une révélation de Dieu. Les juifs n'ont jamais eu de doctrine très définie; leur religion, c'est l'histoire de Dieu agissant dans le peuple qu'il a choisi et à qui il a donné une terre. Accepter le peuple juif tel qu'il est, c'est reconnaître que ces éléments sont essentiels à sa religion. On peut ne pas être d'accord mais il faut admettre qu'être juif c'est refuser de séparer la terre du peuple et refuser de considérer la révélation de Dieu en dehors de ces deux catégories concrètes.

On sait que le Vatican n'a pas encore reconnu l'Etat d'Israël. Il s'en est rendu compte que le climat change à Rome. Abba Eban a été reçu de façon officielle par le pape, et pour la première fois, le drapeau israélien fut hissé à côté de celui du Vatican. Le délégué apostolique à Jérusalem passe plus de temps avec les juifs qu'avec les chrétiens. Depuis juillet 1967, l'Observatoire Romano n'a plus parlé de l'internationalisation de Jérusalem mais semblerait satisfait de l'assurance d'un accès libre à tous. La diplomatie vaticane n'est pas facile à déchiffrer mais il semble qu'on s'achemine assez rapidement vers une reconnaissance de l'Etat d'Israël.

Accepter le peuple juif tel qu'il est comporte des implications politiques quant à l'attitude des chrétiens à l'égard d'Israël. C'est sur cette question délicate que les juifs jugeront de la sincérité des chrétiens. A moins qu'on ne leur fournisse de nouvelles lumières il semble que les milieux catholiques les plus engagés s'éloigneront au lieu de se rapprocher des juifs sur la question du Moyen-Orient. C'est ici plus que sur les déclarations de principe que se jouent les rapports entre les disciples de la Torah et ceux de Jésus de Nazareth.

Le Congrès du travail du Canada

La guerre à la pauvreté doit aller de pair avec la création d'emplois

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA — Le Congrès du travail du Canada estime que la guerre contre la pauvreté ne peut être efficacement menée au pays sans que l'on multiplie les emplois et modifie profondément les programmes de sécurité sociale.

Dans un mémoire qu'il a présenté, hier, au comité sénatorial sur la pauvreté, à Ottawa, le CTC soutient que les niveaux de chômage que le Canada a connus depuis quelques années ont non seulement engendré la pauvreté mais aussi voué à l'inefficacité les mesures de formation destinées à permettre aux travailleurs de réussir sur le marché du travail.

"Il n'est pas bien logique de combler les lacunes de compétence ou de suppléer à l'insuffisance d'instruction si ceux qu'on perfectionne ne peuvent trouver d'occasions de travailler."

"Il n'y a rien de plus frustrant pour celui qui a toutes les connaissances voulues pour travailler que de découvrir qu'il n'y a pas de travail. C'est pourtant précisément ce qui s'est produit trop souvent depuis quelques années."

La centrale syndicale soutient que les politiques du gouvernement fédéral relatives à la lutte contre l'inflation engendrent non seulement le chômage mais encore, diminuent les chances des pauvres d'obtenir un emploi "tant que les travailleurs qui possèdent beaucoup plus d'expérience et dont les liens sont beaucoup plus étroits avec la population active ne seront pas de nouveau au travail".

Le CTC souligne qu'il est probable que le chômage, pendant bien des années encore, sera le plus grave problème économique auquel le Canada devra faire face.

En conséquence, il recommande au gouvernement d'accorder la priorité aux politiques de plein emploi.

"Ce qu'il nous faut, précise le CTC, ce sont des programmes de spécialisation poussée de la main-d'oeuvre, accom-

pagnés de meilleurs renseignements sur les occasions d'emploi et d'une orientation plus efficace, de même que de meilleures facilités de formation et de meilleures mesures de mobilité."

Toutefois, ajoute-t-il, vu l'étendue actuelle du chômage, on devrait, entre-temps, aider ceux qui souffrent de la pauvreté par des mesures de sécurité sociale.

Selon le CTC, les efforts pour éliminer la pauvreté ne devraient pas tendre uniquement à relever à peine un niveau de vie de maigre subsistance.

L'Etat devrait redistribuer ses revenus plus généreusement de sorte qu'une amélioration marquée soit apportée au bien-être de ceux que l'on

considère comme pauvres ou ceux dont les revenus les rangent presque dans la pauvreté.

La centrale soutient que la sécurité sociale devrait avoir pour objectif premier "d'assurer à tous les citoyens du Canada, en tant que minimum, un revenu et des services leur permettant de vivre dans la santé et la dignité".

Pour cela, dit le CTC, il faut un régime global de services de santé, sans barrières économiques. "Cela n'existe pas encore au Canada", soutient le mémoire.

D'autre part le gouvernement devrait assurer l'aménagement de garderies d'enfants pour les mères qui travaillent et considérer la question de l'habitation comme prioritaire.

Le CTC rappelle qu'il est en faveur de l'établissement du revenu annuel garanti à condition qu'on ne le substitue pas à l'assurance-chômage, à la loi sur les accidents du travail ou aux régimes de pension.

Le CTC formule aussi plusieurs autres propositions visant à éliminer la pauvreté au Canada. Parmi elles, mentionnons: le relèvement des prestations de sécurité à la vieillesse à un niveau de base de \$125 par mois, avec un appoint pouvant atteindre \$50 mensuellement; l'amélioration du régime des allocations familiales; l'amélioration des lois relatives au salaire minimum; des facilités à la formation de syndicats en vue de l'amélioration du statut économique des travailleurs.

Un projet de loi fédéral

Le citoyen sera mieux protégé contre les abus administratifs

OTTAWA (CP) — Un projet de loi visant à empêcher la violation des droits fondamentaux du citoyen par les règlements qu'adoptent les organismes gouvernementaux a été déposé aux Communes hier, par le ministre de la justice, M. John Turner.

Le projet de loi, adopté en première lecture, prévoit l'enregistrement de tous les règlements promulgués en vertu des lois fédérales pour en assurer un contrôle unique. Le responsable de cet enregistrement serait le greffier du Conseil privé.

Les règlements seraient soumis à l'examen d'un comité des Communes chargé de veiller à ce qu'aucun droit fondamental ne soit violé.

Tout citoyen aurait le droit de consulter ces règlements et d'en obtenir copie.

M. Turner a expliqué, dans un communiqué de presse, que ce projet de loi répond à une demande grandissante pour une meilleur pro-

tection contre les abus administratifs.

Il a précisé que le greffier du Conseil privé et le sous-ministre de la justice auraient l'obligation d'étudier tout projet de réglementation et de s'assurer qu'elle n'est pas contraire à la loi ou à la Déclaration canadienne des droits.

Le projet de loi couvrirait certains domaines qui ne sont pas prévus dans la loi sur les règlements de 1950.

Ainsi, les règlements concernant la procédure devant les tribunaux fédéraux devraient être révisés et accessibles à la population; les règlements des corporations de la Couronne seraient soumis aux mêmes règles que ceux des autres organismes gouvernementaux; des mesures exceptionnelles pourraient être autorisées par le cabinet, mais seulement dans des cas très spéciaux.

74 des 185 professeurs de Poly appuient les mesures de guerre

Un groupe de 74 professeurs de l'école Polytechnique de Montréal, soucieux de corriger auprès du premier ministre du Canada, du premier ministre du Québec et de la population de la province, l'im-

pression laissée par un titre coiffant un article publié dans un quotidien montréalais le 22 octobre, vient de faire connaître son appui aux mesures que le gouvernement du Québec a cru devoir prendre pour faire

face à la situation. Le titre qui a motivé cette correction apportée par 74 des 185 membres du corps professoral de l'école Polytechnique de Montréal disait: "HEC et Polytechnique condamnent la loi fédérale des mesures de guerre". Ce titre est frauduleux, disent les signataires d'une lettre envoyée à MM. Trudeau et Bourassa, puisqu'à ce moment, et jusqu'au 30 octobre, les professeurs n'avaient pas pris position sur cette question.

Les signataires de la lettre notent aussi qu'ils ont confiance que, "tel que promis, les motifs qui ont poussés les autorités à prendre ces mesures seront rendus publics et que les mesures d'urgence seront allégées de façon à protéger les libertés individuelles, dès que les circonstances le permettront".

D'autre part, certains groupements de professeurs et d'étudiants ont fait connaître leur opposition à l'application de la loi des mesures de guerre.

L'assemblée des professeurs du département de philosophie de l'université de Montréal fait remarquer à ce sujet que l'adoption d'une telle

loi fait planer sur l'université et sur la cité un climat de menace et de malaise peu propice à la recherche et à l'enseignement. L'assemblée s'élève également contre la présence massive de l'armée au Québec, "présence que les gouvernements n'ont pu justifier jusqu'à ce jour".

C'est aussi la position du syndicat des professeurs de l'université McGill, qui réclame l'abrogation de la loi sur les mesures de guerre, loi qui a "sévèrement paralysé les processus démocratiques de notre société".

Deux autres syndicats affiliés à la CSN ont aussi apporté leur appui à la position du cartel intersyndical CSN-FTQ-CEQ sur le FLQ et la loi sur les mesures de guerre.

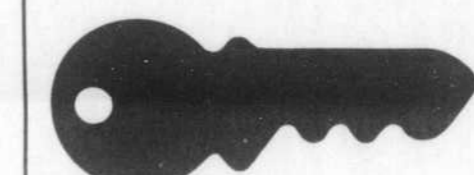
Il s'agit des syndicats des enseignants des CEGEP de Saint-Hyacinthe, campus de Saint-Hyacinthe et de Tracy, et de Jonquière.

A Montréal, les étudiants du module sexologie de l'université du Québec se joignent au cartel intersyndical et demandent de plus la libération, dans les plus brefs délais, des Québécois emprisonnés pour leurs idées et non pour leurs actes.

Les lettres de change

OTTAWA (PC) — La nouvelle Loi sur les lettres de change, qui est entrée en vigueur hier, assurera une meilleure protection aux consommateurs lorsqu'ils signeront des billets à ordre.

Le ministre canadien de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, a indiqué, dans un communiqué de presse rendu public hier, à Ottawa, que la nouvelle loi pourra empêcher un usage injuste de ces billets par des vendeurs irresponsables et peu scrupuleux.



Château Laurier... la clef d'Ottawa. Retenez une chambre en cinq sec. 877-4032

Si vous allez à Ottawa, soyez au centre des activités. Au Château, c'est en plus une chaude hospitalité. Un service excellent. Des chambres et suites spacieuses. Des distractions nombreuses. Une piscine intérieure chauffée. Des bains Sauna. Le stationnement gratuit. Le transport gratuit par autobus de la gare du CN. Un hôtel CN.

*Appels de Montréal seulement. Pour appeler sans frais de Québec: Zenith 0-0070.

COMPTABLES AGRÉÉS

| | |
|--|--|
| BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. PIERRE CARDINAL, C.A. CLAUDE ROY, C.A. RONALD PERRON, C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226 | LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194 |
| PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A. 235 ouest, Boul. St-Joseph 274-6513 | VIAU & ROBIN Comptables agréés LUCIEN VIAU, C.A. H. LUCIEN ROBIN, C.A. JACQUES R. CHADRON, C.A. ARMAND H. VIAU, C.A. J. SERGE GÉRVAIS, C.A. WAJUM BOULOS, C.A. 4926 ave. Verdun, Verdun 769-3871 |

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

THORNE, GUNN & CIE
Comptables agréés

| | | |
|---------------------|---------------------|-----------------------|
| R.P. Davion, C.A. | J.F. Lévesque, C.A. | C.A. Piquart, C.A. |
| D.P. Allen, C.A. | J.D. Hogg, C.A. | A. Galbraith, C.A. |
| D.M. Long, C.A. | G.R. McPhee, C.A. | J.M. Broome, C.A. |
| H.J. Garbarzo, C.A. | W.G. Hogg, C.A. | E.G. Ward, C.A. |
| P. Giovanni, C.A. | L.A. Wright, C.A. | K.S. Vance, C.A. |
| L.L. Graves, C.A. | D.W. Smith, C.A. | B.T. Dent, C.A. |
| L.L. Charost, C.A. | R.A. Roy, C.A. | M.B. Turcotte, C.A. |
| R.W. White, C.A. | F. Clavier, C.A. | R. Roudreau, C.A. |
| R.B. Savary, C.A. | R. Sirois, C.A. | D.A. Desrosiers, C.A. |
| S. Higon, C.A. | M.A. McMoran, C.A. | |

800, place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
Comptables Agréés

| | | |
|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Maurice Samson, C.A. | Lucien P. Bélair, C.A. | Leon Côté, C.A. |
| Jean Lacroix, C.A. | Ulysse Rivest, C.A. | Henry Bourgoin, C.A. |
| Dallard Huet, C.A. | Raymond Fortin, C.A. | Albert Gagnon, C.A. |
| Clément Primeau, C.A. | Benoit Sylvoin, C.A. | Pierre Lesage, C.A. |
| Vernon Fargier, C.A. | Dennis Bell, C.A. | Pierre Chouinard, C.A. |
| Pierre Barry, C.A. | Raymond Cailland, C.A. | Gilles Trohan, C.A. |
| Adrien Côté, C.A. | F. Marcel Ducharme, C.A. | Marcel Marier, C.A. |
| Gilles Lévesque, C.A. | Jacques Miller, C.A. | Bertrand Larocque, C.A. |
| Roland Truchon, C.A. | Paul A. Michoud, C.A. | Denis Schmutz, C.A. |
| Emile Hallette, C.A. | Jean-Paul Barbeau, C.A. | Pierre David, C.A. |
| Robert Gariépy, C.A. | Emilien Gauthier, C.A. | Roland Lévesque, C.A. |
| Pierre Pharaud, C.A. | Richard Jean, C.A. | Yves Beaulieu, C.A. |
| Pierre Vermeil, C.A. | Jean Fortin, C.A. | Jacques Proulx, C.A. |
| Martha Gauthier, C.A. | Richard Jean, C.A. | Clément Lussier, C.A. |
| Gilles Beaulieu, C.A. | Clément Duchêne, C.A. | Jean Heintz, C.A. |
| Réjean Myre, C.A. | Gérard Trudeau, C.A. | Denis Trudel, C.A. |
| Jacques Paquet, C.A. | Olivier Masson, C.A. | Gaston Orligny, C.A. |
| Emilien Hadeffont, C.A. | Jacques Dorion, C.A. | Maurice Sénéchal, C.A. |
| Louis Gravel, C.A. | Yves Lamotte, C.A. | |
| Jean-Paul Dionne, C.A. | Marius Pinault, C.A. | |
| François Dubé, C.A. | | |
| Paul Gauthier, C.A. | Paul-E. Bonnier, C.A. | D.-A. Ménard, C.A. |
| | Gregoire Bellavance, C.A., Syndic | |

MONTREAL - QUEBEC - RIMOUSKI
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741

Les infirmières ne sont pas préparées à remplir l'emploi de sage-femme

EDMONTON (PC) — Au dire d'une sage-femme de renom en Grande-Bretagne, la formation canadienne dans le service d'obstétrique ne prépare pas les infirmières à assister professionnellement des accouchements.

Au cours d'une entrevue à Edmonton, Margaret Myles a noté qu'une infirmière au Canada compte 110 heures de formation pratique en obstétrique, alors qu'une sage-femme britannique a 1,400 heures à son actif.

Selon Mme Myles, dans la plupart des hôpitaux canadiens l'infirmière en charge de la salle d'accouchement est d'origine australienne, néo-zélandaise ou britannique, et il en est de même dans presque toute la région du nord. Les Canadiens, d'ajouter Mme Myles, sont encore sous l'im-

Les produits de l'érable

La récolte des produits de l'érable en 1970, exprimée en sirop, est estimée à 1,511,000 gallons, comparativement à 1,754,000 gallons en 1969. La production de sirop à la ferme fut de 1,436,000 gallons, celle de sucre fait à la ferme de 302,000 livres et celle de la tige de 482,000 livres.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DU CANADA
DÉJEUNER-CAUSERIE
Jeudi, 5 novembre à 12 h 30
Salon Ovale de l'Hôtel Ritz Carlton
CONFÉRENCIER: M. RAYMOND BARRÉ,
Vice-président de la commission des Communautés Européennes.

THEME DE L'EXPOSÉ:
"La nouvelle frontière pour les Communautés Européennes"

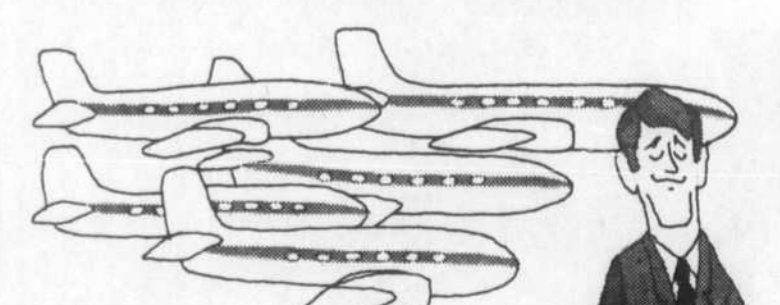
Réservation: 866-2797

Voici 5 raisons d'aller en Europe avec Air Canada.

279

A ce temps-ci de l'année, nos tarifs sont fabuleusement bas. Par exemple, Montréal-Paris aller-retour classe économique, tarif excursion 29-45 jours en vigueur du 1^{er} novembre au 31 mars: \$279.

Notre imposant programme de tours et d'itinéraires libres ou planifiés vous mènent par toute l'Europe.



Air Canada est la compagnie qui vous offre un plus grand nombre de vols directs vers un plus grand nombre de destinations européennes. Il nous est donc plus facile d'accommoder tous les itinéraires.

Les bonis-vacances vous font profiter de bons séjours à des prix d'aubaine.

BONIS VACANCES

Notre Maître de service est sans pareil. Nulle autre compagnie aérienne ne vous offre quelque'un comme lui; il connaît Paris, il vous renseigne sur nombre de sujets, il a réponse à tout...ou presque. Et cela, en plus des commissaires de bord et des hôtesses.

Mais il y en a probablement 137,113 autres.

C'est le nombre de personnes qui sont venues en Europe avec nous l'année dernière. Si vous vous adressez à l'une d'entre elles, peut-être découvrirez-vous des raisons que nous-mêmes nous ne connaissons pas. Consultez un agent de voyage ou Air Canada pour la documentation gratuite qui vous donnera maintes autres raisons de venir en Europe avec nous.

AIR CANADA
Notre affaire, c'est tout le monde.